

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE DU MALI

**MINISTERE DE L'INNOVATION
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI
ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE**

SECRETARIATS GENERAUX

**PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DEUXIEME GENERATION
(PRODEC 2), 2019-2028**

Version adoptée en Conseil des Ministres le 5 juin 2019

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES.....	6
RESUME EXECUTIF.....	9
INTRODUCTION.....	14
I. CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS.....	14
1.1. Présentation du Mali : un bref aperçu.....	14
1.2. Contexte politique.....	15
1.3. Contexte social.....	16
II. LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	17
2.1. SCOLARISATION ET EFFICACITE INTERNE.....	18
2.1.1. Organisation générale du système éducatif malien.....	18
2.1.1.1. Education préscolaire.....	18
2.1.1.2. Enseignement fondamental.....	18
2.1.1.3. Enseignement secondaire.....	18
2.1.1.4. Enseignement normal.....	19
2.1.1.5. Enseignement supérieur.....	19
2.1.1.6. Education non formelle.....	19
2.1.1.7. Formation professionnelle.....	19
2.1.1.8. Education spéciale.....	19
2.1.2. Evolution de la couverture scolaire :.....	19
2.1.3. Evolution des indicateurs de couverture :.....	22
2.1.4. Défis au niveau de l'accès et de la rétention.....	22
2.1.5. Défis dans la gestion des flux d'élèves.....	23
2.1.6. Enfants en âge d'être scolarisés hors de l'école.....	23
2.1.7. Mise à disposition d'un cycle complet du fondamental afin d'améliorer la rétention.....	24
2.1.8. Amélioration de l'éducation non formelle.....	24
2.2. COUT ET FINANCEMENT DES SERVICES EDUCATIFS.....	25
2.2.1. Exécution budgétaire.....	25
2.2.2. Financement extérieur.....	26
2.2.3. Contribution des ménages au financement de l'éducation.....	26
2.2.4. Inégale répartition intersectorielle des dépenses courantes publiques.....	26
2.2.5. Proportion de la rémunération sur les dépenses courantes publiques.....	26
2.2.6. Personnel et masse salariale par niveau d'enseignement.....	27
2.3. QUALITE DE L'EDUCATION ET GESTION DU SYSTEME EDUCATIF.....	27
2.3.1. Faible acquisition des élèves lors des évaluations.....	27
2.3.2. Faible niveau d'acquisition dans les évaluations internationales.....	28
2.3.3. Performances faibles dans les évaluations nationales.....	28
2.3.4. Faible niveau de réussite aux examens nationaux.....	28

2.3.5.	Compétences non installées en écriture.....	29
2.3.6.	Défis de l'amélioration de la qualité.....	29
2.3.6.1.	Indisponibilité des intrants logistiques.....	29
2.3.6.2.	Insuffisance des intrants pédagogiques.....	30
2.3.7.	Facteurs associés à un meilleur résultat d'apprentissage.....	30
2.3.7.1.	Défaillances dans l'allocation des moyens.....	30
2.3.7.2.	Défaillances dans la transformation des moyens alloués en résultats d'apprentissage..	31
2.4.	EFFICACITE EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF.....	31
2.4.1.	Distribution de la population malienne selon le statut d'occupation.....	31
2.4.2.	Insertion professionnelle des sortants du système éducatif malien.....	33
2.4.3.	Rentabilité de l'éducation.....	33
2.5.	DISPARITES DANS L'ACCES A L'EDUCATION ET DANS LA DISTRIBUTION DES RESSOURCES PUBLIQUES D'EDUCATION.....	34
2.5.1.	Accès à l'éducation : Les disparités à relever dans les différentes dimensions sociales.....	34
2.5.2.	Autres disparités sociales à considérer : le cas des enfants à besoins spécifiques.....	36
2.5.3.	Disparités dans l'accès à l'éducation et distribution inégalitaire des ressources.....	36
2.6.	ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR.....	37
III.	VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS.....	39
3.1.	Vision :.....	39
3.2.	Principes directeurs :.....	40
IV.	AXES STRATEGIQUES ET PRINCIPALES REFORMES POLITIQUES.....	40
V.	OBJECTIFS.....	41
VI.	PRINCIPALES POLITIQUES STRUCTURANTES DU SECTEUR.....	45
6.1.	Gestion des flux :.....	45
6.1.1.	Scolarisation accrue des enfants :.....	45
6.1.2.	Transition vers l'enseignement secondaire et la formation professionnelle :.....	46
6.1.3.	Transition vers l'enseignement supérieur :.....	47
6.1.4.	Promotion des filières scientifiques et techniques :.....	47
6.1.5.	Rationalisation des dépenses :.....	47
6.1.6.	Information, communication et sensibilisation :.....	47
6.2.	Réduction des disparités et amélioration de l'équité :.....	48
6.3.	Gestion des enseignants (recrutement et allocation).....	48
6.4.	Réduction du redoublement :.....	49
6.5.	Curriculum bilingue de l'enseignement fondamental :.....	50
6.6.	Politique de décentralisation/déconcentration de l'éducation :.....	50
6.7.	Politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique :.....	51
VII.	LES PROGRAMMES.....	52
7.1.	PROGRAMME N°1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF.....	52
	Objectif stratégique : Le programme vise principalement à améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants.....	52

7.1.1.	Sous-programme 1.1. Amélioration de l'efficacité interne du système	52
7.1.2.	Sous-programme 1.2. Amélioration de l'employabilité des jeunes et de l'insertion socio-professionnelle des sortants	57
7.1.3.	Sous-programme 1.3. Mise en place d'un Système d'évaluation et de contrôle qualité/certification des apprentissages	57
7.2.	PROGRAMME N°2 : AMELIORATION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS ...	59
	Objectif stratégique : Le programme vise à mettre à la disposition du système éducatif des enseignants qualifiés et en nombre suffisant.....	59
7.2.1.	Sous-programme 2.1. : Amélioration de la formation initiale des enseignants (niveau de recrutement, durée de formation, contenu de formation, etc.).....	59
7.2.2.	Sous-programme 2.2. Renforcement du dispositif de la formation continue du personnel enseignant (contrôle pédagogique, développement professionnel des enseignants, renforcement du dispositif d'encadrement de proximité des enseignants en cours d'emploi, renforcement des compétences des formateurs et des enseignants en poste).....	61
7.2.3.	Sous-programme 2.3. Renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants	62
7.3.	PROGRAMME N°3 : PROMOTION DE L'ACCES EQUITABLE ET INCLUSIF A UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS.....	65
	Objectif stratégique : Ce programme vise principalement à (i) renforcer les capacités d'accueil du système éducatif par la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires et universitaires, (ii) renforcer les capacités d'accueil de la formation professionnelle par la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle et leurs équipements. 65	
7.3.1.	Sous-programme 3.1 : Renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux	65
7.3.2.	Sous-programme 3.2 : Scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives.	69
7.3.3.	Sous-programme 3.3 : Promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous. 70	
7.3.4.	Sous-programme 3.4 : Intégration des écoles coraniques dans le système éducatif.....	71
7.3.5.	Sous-programme 3.5. : Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux.....	72
7.3.6.	Sous-programme 3.6. : Promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques.....	72
7.4.	PROGRAMME N°4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR	73
	Objectif Stratégique : Assurer les conditions d'une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et mobilisables pour la mise en œuvre du nouveau programme	73
7.4.1.	Sous-programme 4.1. Amélioration de la coordination, du pilotage et du suivi du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle :	74
7.4.2.	Sous-programme 4.2. Amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles (y compris pédagogiques).....	76
7.4.3.	Sous-programme 4.3. Renforcement de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication au sein des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle.....	79
7.5.	PROGRAMME N°5 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR	80
	Objectif stratégique : Améliorer le mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.	80
7.5.1.	Sous-programme 5.1. Evaluation de la résilience du secteur.....	81

7.5.2.	Sous-programme 5.2. : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence	82
VIII.	CADRE DE SUIVI DES RESULTATS DES PROGRAMMES	84
IX.	COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE	92
9.1.	Mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation et la formation professionnelle	92
9.2.	Dépenses courantes du PRODEC 2	93
9.3.	Dépenses d'investissement du PRODEC 2	94
9.4.	Coût total de la première phase du PRODEC 2	96
9.5.	Soutenabilité financière du PRODEC 2	97
9.6.	Financements extérieurs disponibles	98
9.7.	Financements à rechercher	99
9.8.	Contribution des Collectivités Territoriales au financement du programme	99
9.9.	Contribution des ménages au financement du système	100
9.10.	Contribution du secteur privé au financement du système	101
X.	MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION	102
10.1.	Modalités de mise en œuvre	102
10.1.1.	La coordination stratégique	102
10.1.1.1.	Le comité interministériel	102
10.1.1.2.	Le comité de pilotage	103
10.1.1.3.	Le secrétariat technique	104
10.1.1.4.	Les comités de coordination des Collectivités Territoriales (CT)	104
10.1.2.	Le dialogue politique et social	104
10.1.2.1.	Le cadre partenarial	105
10.1.2.2.	Les commissions thématiques	105
10.1.2.3.	Le Conseil Supérieur de l'Education	105
10.2.	La mise en œuvre et le suivi-évaluation	105
10.2.1.	Les structures de mise en œuvre :	105
10.2.2.	Mécanisme de suivi-évaluation	106
XI.	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	107
XII.	CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME :	116
12.1.	PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF	116
12.2.	PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS. 124	
12.3.	PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ACCES EQUITABLE ET INCLUSIF A UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS	131
12.4.	PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR	142
12.5.	PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR	154
XIII.	ANNEXE : DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL DES INDICATEURS DE SUIVI	156

SIGLES ET ACRONYMES

ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
ADARS	Appui direct à l'amélioration des rendements scolaires
AE	Académie d'enseignement
AFD	Agence française de développement
ANICT	Agence nationale d'investissement des Collectivités Territoriales
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
AENF	Alphabétisation et éducation non formelle
ALISCO	Alimentation scolaire
AMAQ-SUP	Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur
APC	Approche par compétences
APE	Association des Parents d'Elèves
BAC	Baccalauréat
BAR	Budgétisation axée sur le résultat
BCS	Bureau central de la solde
BEEKUNKO	Affaire de tous
BSI	Budget spécial investissement
BT	Brevet de technicien
CADDE	Cellule d'appui à la décentralisation/déconcentration de l'éducation
CAF	Centre d'alphabétisation fonctionnelle
CAFé	Centre d'apprentissage féminin
CAP	Centre d'animation pédagogique
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CED	Centre d'éducation pour le développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDPE	Centre de développement de la petite enfance
CEI	Centre d'éducation pour l'intégration
CEP	Certificat d'études primaires
CFP	Centre de formation professionnelle
CGS	Comités de gestion scolaire
CNAM	Centre national d'appui à la lutte contre la maladie
CENOU	Centre national des œuvres universitaires
CNRST	Centre national de recherche scientifique et technologique
CPS	Cellule de planification et de statistiques
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CRLD	Centre de recherche et de lutte contre la drépanocytose
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CU	Coût unitaire
DCVAE	Division de la certification et de la validation des acquis de l'expérience
DEF	Diplôme d'études fondamentales
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGB	Direction générale du budget
DNFP	Direction nationale de la formation professionnelle
DNP	Direction nationale de la pédagogie
DNP	Direction nationale de la population
DNTCP	Direction nationale du trésor et de la comptabilité publique
DPPD-PAP	Document de programmation pluriannuelle et projet annuel de performance
DRH	Direction des ressources humaines
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EACI	Enquête agricole de conjoncture intégrée
EBES	Enfants à besoins éducatifs spéciaux
ECOM	Enseignants communautaires / écoles communautaires
ECU	Ecole à classe unique

EDS	Enquête démographique et de santé
EFEP	Ecole de formation des éducateurs du préscolaire
EGRA	Early Grade Reading Assessment (Test de lecture dans les 1ères années)
ELIM	Enquête légère intégrée auprès des ménages
EMEP	Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
EMOB	Ecoles Mobiles
ENA	Ecole nationale d'administration
ENETP	Ecole normale d'enseignement technique et professionnel
ENI	Ecole nationale d'ingénieurs
ENSUP	Ecole normale supérieure
EPSTC	Etablissement public à caractère scientifique, technologique et culturel
EPT	Education pour tous
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
GAR	Gestion axée sur le résultat
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
IES	Institutions d'enseignement supérieur
IFM	Institut de formation des maîtres
IHERI -ABT	Institut des hautes études et de recherche islamiques Ahmed Baba de Tombouctou
IIEP	Institut international de planification de l'éducation
INFSS	Institut national de formation en sciences de la santé de Bamako
INFTS	Institut national de formation des travailleurs sociaux
INRSP	Institut national de recherche en santé publique
INSTAT	Institut national de la statistique
IPR/IFRA	Institut polytechnique rural et de la recherche appliquée de Katibougou
IPRES	Inspection régionale de l'enseignement secondaire
LMD	Licence, master, doctorat
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples)
MRTC	Malaria Research and Training Center
ODD4	Objectifs du Développement Durable
ODHD	Objectifs de Développement Humain Durable
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAPB	Plan d'actions pluriannuel budgétisé
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme d'investissement pour le secteur de l'éducation
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODEFPE	Programme décennal de développement de la formation professionnelle pour l'emploi
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAP	Rapport annuel de performance
REM	Ratio élèves maître
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RND	Rapport national pour le développement
SCOFI	Scolarisation des filles
SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen

TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
US	Université de Ségou
USAID	US Agency for International Development
USJPB	Université des sciences juridiques et politiques de Bamako
USLSHB	Université des lettres et des sciences humaines de Bamako
USSGB	Université des sciences sociales et de gestion de Bamako
USTTB	Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako

RESUME EXECUTIF

Permettre à chaque malien d'achever au moins une éducation de base de qualité afin de fournir au pays des compétences indispensables à son émergence a été pendant longtemps une préoccupation centrale des différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du Mali. C'est dans cette perspective qu'à partir de 1998, le pays s'est doté d'un Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) pour l'horizon 2008, mais réajusté jusqu'en 2010 pour tenir compte des nouveaux enjeux du secteur à la suite du diagnostic sectoriel mené en 2009.

Si la mise en œuvre de ce programme a été essentielle dans les performances enregistrées par le Mali, la crise que le pays a traversée en 2012 n'a pas permis de progresser sur la dernière phase du programme qui devrait s'atteler à mettre en œuvre des réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. Cette crise a d'ailleurs anéanti les acquis éducatifs du PRODEC et sapé les années d'investissement dans l'éducation. De fait, la préoccupation d'une éducation de qualité pour tous reste encore d'actualité, avec une volonté politique affichée à travers plusieurs documents stratégiques nationaux, dont le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), qui établit le développement des compétences comme une priorité stratégique et un enjeu national pour l'essor économique et social.

Au regard de ces enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris par notre pays, notamment par rapport à l'agenda 2030 de l'Éducation et l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement de la République du Mali s'est engagé à élaborer un nouveau programme décennal, en capitalisant sur les leçons apprises de la mise en œuvre du précédent programme et des études spécifiques menées.

Ce nouveau programme est structuré en onze (11) chapitres.

Le premier chapitre traite du contexte global de développement du pays dans lequel s'inscrit le système éducatif. L'accent est mis principalement sur les éléments contextuels les plus importants qui sont susceptibles de structurer l'offre et la demande de services éducatifs dans le pays, à savoir : (i) le contexte politique et sécuritaire en prenant en compte la crise ; (ii) le contexte social avec la décentralisation ; (iii) le contexte démographique et macroéconomique, afin d'identifier les contraintes qui pèsent sur le système ainsi que les marges de manœuvre dont il dispose.

Le deuxième chapitre pose le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, fondé sur un état des lieux caractérisé principalement par (i) l'augmentation des effectifs scolarisés à tous les niveaux d'enseignement et dans certaines filières de formation professionnelle pour une couverture scolaire globalement faible ; (ii) une tendance baissière en revanche des effectifs d'apprenants/auditeurs pris en charge par l'éducation non formelle ; (iii) l'augmentation significative de la proportion de redoublants et d'élèves en situation d'abandon, constituant de facto un gaspillage de ressources ; (iv) une proportion assez élevée d'enfants hors de l'école, majoritairement des filles et résidant surtout en milieu rural ; (v) la faiblesse des acquisitions chez les élèves et apprenants liée aux problèmes d'allocation d'enseignants et de ressources pédagogiques ; (vi) une insertion professionnelle difficile pour les diplômés du système éducatif.

Le troisième chapitre expose la vision des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle à l'horizon 2028 qui s'articule autour des exigences de performance, d'inclusivité et de formation d'un citoyen acteur de développement. Cette vision se fonde sur les principes directeurs de base édictés dans le cadre de la refondation du système éducatif. Les aspirations énoncées dans ce chapitre reflètent la volonté du Gouvernement de relever les défis majeurs auxquels le système éducatif

national est confronté. Ces défis constituent les cinq (5) priorités retenues parmi un ensemble plus complexe, en raison de leur double caractère prioritaire et structurant.

Le quatrième chapitre s'intéresse aux orientations stratégiques et aux principales réformes politiques envisagées. Ces axes de réforme sont :

- (i) L'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ;
- (ii) L'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants ;
- (iii) La promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous ;
- (iv) Le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- (v) Le renforcement de la résilience du secteur.

Ces réformes ne résument pas l'ensemble des politiques prévues dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Elles en sont extraites et en constituent le cœur pour les différentes phases opérationnelles. Le document de programme se situe dans un contexte institutionnel transitoire. Il est basé sur une démarche de conduite du changement portant sur trois (3) modalités :

- (i) La consolidation ou le déploiement de certaines actions déjà mises en œuvre dans le cadre du PRODEC 1 et du programme intérimaire de relance du secteur de l'Éducation et de la Formation professionnelle ;
- (ii) L'expérimentation à petite échelle de certaines actions de réforme dans le but de préparer leur déploiement ;
- (iii) L'approfondissement de la réflexion sur les actions de réforme pour lesquelles il est nécessaire de préciser les contenus ou de valider les options avant de les expérimenter ou de les mettre en œuvre.

Le cinquième chapitre traite des objectifs du nouveau programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle (PRODEC 2) qui vise à assurer le droit des citoyens à une éducation et à une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Cet objectif global est décliné par niveau d'enseignement.

- (i) **Pour le Développement de la petite enfance**, le PRODEC 2 vise à assurer à tous les enfants une éducation préscolaire de qualité de manière à les préparer pour l'entrée au fondamental.
- (ii) **Pour les six premières années de l'enseignement fondamental**, le PRODEC 2 vise à assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement de ce cycle tout en leur garantissant la maîtrise souhaitée des connaissances de base, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées.
- (iii) **Pour les trois dernières années de l'enseignement fondamental**, le PRODEC 2 prévoit d'assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement de ce cycle tout en leur garantissant la maîtrise souhaitée des connaissances de base, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées.
- (iv) **Pour l'enseignement secondaire général**, le PRODEC 2 prévoit d'accroître les capacités d'accueil dans le public tout en assurant une bonne transition des flux vers l'enseignement supérieur.
- (v) **Pour l'enseignement secondaire technique**, le PRODEC 2 vise à en assurer la qualité à un coût abordable, en lien avec les besoins de l'économie.
- (vi) **Pour l'enseignement secondaire professionnel**, le PRODEC 2 prévoit d'accroître l'offre de formation en développant des alternatives crédibles et attractives favorisant l'auto-entreprenariat et répondant aux besoins du marché du travail.

- (vii) **Pour l'enseignement secondaire normal**, le PRODEC 2 prévoit d'en améliorer l'efficacité et la qualité en tenant compte des besoins de formation initiale et continue des enseignants du préscolaire, du fondamental et de l'éducation non formelle ;
- (viii) **Pour l'Enseignement supérieur**, le PRODEC 2 prévoit d'en améliorer les capacités d'accueil, la gestion des flux, tout en améliorant la qualité et l'efficacité pour la promotion d'un capital humain répondant aux besoins d'innovation et de développement du pays.
- (ix) **Pour la formation professionnelle**, le PRODEC 2 prévoit de développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, et d'en faire un pilier essentiel pour l'auto-entreprenariat et l'insertion socio-professionnelle.
- (x) **Pour l'éducation non formelle**, le PRODEC 2 prévoit de prendre en charge non seulement les jeunes non scolarisés et déscolarisés, mais également les adultes analphabètes dans des formes alternatives d'apprentissage qui leur garantissent les compétences nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Le sixième chapitre traite des principales politiques du secteur qui s'articulent autour de certains thèmes structurants :

- (i) La gestion des flux ;
- (ii) La réduction des disparités et l'amélioration de l'équité ;
- (iii) La gestion des enseignants (recrutement et allocation) ;
- (iv) La réduction du redoublement ;
- (v) Le curriculum bilingue de l'enseignement fondamental ;
- (vi) La politique de décentralisation/déconcentration de l'éducation ;
- (vii) La politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique.

Le septième chapitre traite des différents programmes :

PROGRAMME N°1 : Amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif. Ce programme vise principalement à améliorer le rendement interne du système, à favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants.

Il comprend trois (3) sous-programmes :

- (i) Sous-programme 1 : Amélioration de l'efficacité interne du système ;
- (ii) Sous-programme 2 : Amélioration de l'employabilité des jeunes et de l'insertion socio-professionnelle des sortants ;
- (iii) Sous-programme 3 : Mise en place d'un système d'évaluation et de contrôle qualité/certification des apprentissages.

PROGRAMME N°2 : Amélioration de la formation et de la gestion des enseignants. Ce programme vise à mettre à la disposition du système éducatif des enseignants qualifiés et en nombre suffisant.

Il comprend trois (3) sous-programmes :

- (i) Sous-programme 1 : Amélioration de la formation initiale des enseignants ;
- (ii) Sous-programme 2 : Renforcement du dispositif de la formation continue du personnel enseignant ;
- (iii) Sous-programme 3 : Renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants.

PROGRAMME N°3 : Promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous. Ce programme vise principalement à (i) renforcer les capacités d'accueil du système éducatif par la

construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires et universitaires, (ii) renforcer les capacités d'accueil de la formation professionnelle par la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement de centres de formation professionnelle.

Il comprend six (6) sous-programmes :

- (i) Sous-programme 1 : Renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux ;
- (ii) Sous-programme 2 : Scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives ;
- (iii) Sous-programme 3 : Promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous ;
- (iv) Sous-programme 4 : Intégration des écoles coraniques dans le système éducatif ;
- (v) Sous-programme 5 : Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux ;
- (vi) Sous-programme 6 : Promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques.

PROGRAMME N°4 : Renforcement de la gouvernance du secteur. Ce programme vise à assurer les conditions d'une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et mobilisables pour la mise en œuvre du nouveau programme.

Il comprend trois (3) sous-programmes :

- (i) Sous-programme 1 : Amélioration de la coordination, du pilotage et du suivi du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- (ii) Sous-programme 2 : Amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles, y compris pédagogiques ;
- (iii) Sous-programme 3 : Renforcement de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication au sein des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle.

PROGRAMME N°5 : Renforcement de la résilience du secteur. Ce programme vise à améliorer le mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Il comprend deux (2) sous-programmes :

- (i) Sous-programme 1 : Evaluation de la résilience du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- (ii) Sous-programme 2 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence pour le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le huitième chapitre s'intéresse au cadre de suivi des résultats des cinq (5) programmes pour la première phase de mise en œuvre (2019-2022). L'atteinte des différents indicateurs d'effet et d'extrait, définis ci-après, devrait contribuer aux impacts recherchés à l'horizon 2028 :

- (i) Les compétences des élèves et des apprenants sont améliorées et les contenus de formation sont en adéquation avec les besoins de l'économie ;
- (ii) Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté pour couvrir les besoins du système ;
- (iii) Le taux de scolarisation a augmenté au niveau de tous les ordres et types d'enseignement, y compris en faveur des couches vulnérables ;
- (iv) Les capacités institutionnelles du secteur sont développées, le potentiel de gestion est renforcé ;

- (v) Un mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles existe.

Le neuvième chapitre traite du niveau de financement du secteur et questionne la pertinence de l'allocation intra-sectorielle des ressources au sein du système et de l'affectation des ressources entre les différents postes de dépenses. Il évalue aussi le coût actuel des services éducatifs, les résultats devant servir par la suite à apprécier la soutenabilité financière à moyen terme des perspectives de développement souhaitées ou anticipées du système dans le cadre du nouveau programme.

Le dixième chapitre traite des arrangements institutionnels de coordination stratégique et de pilotage du programme, du dialogue politique et social, des organes de mise en œuvre et de suivi-évaluation, dans un contexte marqué par le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration.

Il s'agit de :

- (i) La coordination stratégique composée de :
- le comité interministériel ;
 - le comité de pilotage ;
 - le secrétariat technique ; et
 - les comités régionaux de coordination.
- (ii) Le dialogue politique et social constitué de :
- le cadre partenarial ;
 - les commissions thématiques ;
 - le conseil supérieur de l'éducation ;
- (iii) La mise en œuvre et le suivi-évaluation constitués de :
- les structures de mise en œuvre ;
 - les mécanismes de suivi-évaluation.

Le onzième chapitre traite des risques et des mesures d'atténuation. Ce chapitre identifie un certain nombre de risques qui, par leur ampleur/degré, pourraient contrarier la réalisation du nouveau Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle (PRODEC 2).

Deux catégories de risques sont identifiées : les risques généraux et les risques spécifiques. Les causes, les conséquences ou impacts, la notation et les mesures d'atténuation des risques identifiés sont définies et classées dans une matrice.

Les cadres logiques des différents programmes se trouvent en annexe.

Le document de programme est assorti d'un **Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB)** dont l'élaboration s'est référée à la structure du document de programme, et a suivi trois (3) grandes étapes :

- (i) Les stratégies développées pour atteindre les objectifs poursuivis ont été déclinées chacune en activités devant être mises en œuvre au cours des quatre (4) prochaines années ;
- (ii) Le paramétrage et le calcul du coût par activité chaque fois que de besoin ;
- (iii) La ventilation des coûts par année de mise en œuvre et par source de financement en se référant au document de programmation pluriannuelle de dépenses et le programme annuel de performance (DPPD -PAP), les projections du modèle de simulation financière, les documents de projets/programmes et l'évaluation des besoins de financement du programme.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la refondation de son système éducatif, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté en 1999, avec l'appui de l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers actifs du secteur, le Programme décennal de Développement de l'Education (PRODEC), mis en œuvre à partir de 2001 à travers un plan d'investissement en trois (3) phases et évalué en 2015.

Le programme, y compris sa prorogation d'un an du fait de la crise sécuritaire et institutionnelle de 2012, pris fin en 2013. Pour gérer la période comprise entre la fin du PRODEC et la mise en place d'un nouveau Programme à partir de 2018, le Gouvernement a élaboré et adopté un programme intérimaire de relance du secteur, couvrant la période 2014-2015, étendu à 2015-2017 pour couvrir les deux ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, puis à 2017-2018. La mise en œuvre de ce plan intérimaire a contribué à consolider les acquis du PRODEC de première génération.

La crise sécuritaire et politique que le pays a connue, à partir de 2012, a compromis les avancées notées jusqu'alors dans tous les secteurs de développement, plus particulièrement dans celui de l'Education et de la formation professionnelle. La signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, entre le Gouvernement de la République du Mali et les groupes armés, le 15 mai et le 20 juin 2015, marque un nouveau départ dans le processus de reconstruction du tissu socioéconomique.

Le présent programme sectoriel couvre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'inspire des leçons tirées des programmes précédents, se renforce de l'analyse des effets des périls actuels (conflits, catastrophes naturelles, ...) sur le système éducatif et s'attache à fonder un projet politique de société conforme à la vision et aux aspirations légitimes du secteur à l'horizon 2030.

I. CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS

Différentes analyses font apparaître que plusieurs contraintes pèsent sur le pays dont il faudrait tenir compte dans les perspectives de développement du secteur.

1.1. Présentation du Mali : un bref aperçu

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, la République du Mali est un vaste pays sans littoral qui partage ses frontières avec l'Algérie au Nord, le Niger et le Burkina Faso à l'Est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'Ouest. Le pays a été le berceau de trois grands empires, à savoir l'empire du Ghana, l'empire du Mali et l'empire Songhaï, auxquels il faut ajouter des royaumes célèbres tels que le royaume Bambara de Ségou, le royaume du KénéDougou¹, le royaume du Ouassoulou² et le royaume du Kaarta³. Il a été ensuite une colonie française de 1895 à 1960 avant d'être indépendant le 22 septembre 1960. Pendant la période coloniale, l'école avait pour objectif de former

¹ Royaume Sénoufo dans la région de Sikasso, fondé au XVIII^{ème} siècle par Mansa Daoula TARORE qui régna de 1845 à 1860.

² Né des conquêtes de Samory TOURE (1878-1898). Région et aire culturelle d'Afrique de l'Ouest, centrée autour de la ville de Yanfolila (région de Sikasso) et à cheval sur le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

³ Royaume de l'Ouest du Mali, fondé au XVII^{ème} siècle par les Bambara. A son apogée, le Royaume du Kaarta couvre le Kasso, Nioro et Kita.

les cadres subalternes de l'administration. La réforme de l'enseignement de 1962 a marqué une certaine rupture avec le système colonial, traduisant ainsi la volonté politique de développer un enseignement de masse et de qualité, un enseignement qui décolonise les esprits et qui puisse fournir, avec un maximum d'économie de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement.

Avec une superficie d'environ 1 241 238 km², et une population de 14 694 565 habitants lors du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009), estimée à 17,99 millions, en 2016, le Mali est l'un des Etats les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest, ce qui n'est pas sans contraintes majeures dans la fourniture des services éducatifs. En effet, dans la perspective d'une éducation pour tous, il faut pouvoir atteindre tous les enfants scolarisables sur toute l'étendue du territoire national, alors même que la population est dans son ensemble très dispersée et très inégalement répartie.

La densité moyenne de la population est estimée en 2009 à environ 12 habitants au km² au niveau national, elle varie fortement de près de 0,4 habitant au km² dans la région de Kidal à près de 7 400 habitants au km² dans le District de Bamako. Par ailleurs, les zones les plus en proie à la crise que le pays a connue (Kidal, Gao et Tombouctou) représentent près de deux tiers du territoire malien, mais ne sont peuplées que par 9% environ de la population. Atteindre toute la population scolarisable constitue donc un défi important pour le système, particulièrement dans ces zones très vastes et à densité très faible.

Le Mali se caractérise par un climat à deux (2) saisons : une saison sèche (Octobre-mai), comportant une période relativement froide (octobre-février), et une saison des pluies ou hivernage (juin – septembre). La température moyenne varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai. Le relief se compose principalement de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès. Près de deux tiers du territoire, situés dans la partie nord du pays sont désertiques.

L'organisation territoriale du Mali comprend trois niveaux : les régions, les cercles et les communes. Le pays compte actuellement dix régions opérationnelles (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et un district (Bamako). Neuf nouvelles régions sont en gestation : Nioro, Kita, Nara, Dioïla, Bougouni, Koutiala, San, Bandiagara et Douentza. Ces régions regroupent au total 49 cercles, subdivisés en 703 communes dont 666 communes rurales. Ces différents niveaux de Collectivités Territoriales sont administrés librement par des assemblées ou des conseils élus, consacrant ainsi une forme de transfert de pouvoirs, mais aussi des compétences et des ressources, de l'Etat vers ces institutions locales. Cela constitue une grande avancée dans la décentralisation des services publics (y compris de l'éducation), à consolider, afin d'aboutir à une totale gestion et pilotage de l'action publique au niveau local.

Les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitant réalisé en 2009 fixent le taux de croissance de la population malienne à 3,2% par an. Ce rythme de croissance, supérieur à la moyenne africaine estimée à 2,8%, augmente de fait la proportion de jeunes (près de 65%), générant ainsi une demande sociale élevée à laquelle il faut pouvoir répondre.

1.2. Contexte politique

Le Mali a traversé une crise sécuritaire, politique et institutionnelle majeure au cours de ces dernières années. Avant cette crise, le pays semblait pourtant s'imposer comme un modèle de démocratie sur le continent africain, depuis la Révolution de mars 1991.

Dans les faits, la démocratie malienne a été mise à l'épreuve dès le début des années 2010 par des mouvements rebelles Touaregs revendiquant l'autodétermination. La rébellion armée se radicalise ensuite en 2011 et bénéficie du soutien d'islamistes qui ont infiltré le nord du pays à la faveur du chaos qui y régnait depuis l'affaiblissement du pouvoir central malien.

Cette crise sécuritaire a eu des conséquences désastreuses sur le système éducatif au nombre desquelles, on retient entre autres :

- (i) La menace sur l'accès à l'éducation pour des milliers d'enfants en âge d'être scolarisés, notamment dans le Nord et le centre du pays, du fait des déplacements massifs des populations et des fermetures d'écoles ;
- (ii) La destruction des infrastructures et des équipements scolaires dans les régions affectées et la dégradation de l'environnement d'apprentissage dans les régions d'accueil au Sud du pays ;
- (iii) L'exacerbation de la pénurie d'enseignants et des difficultés liées à leur gestion ;
- (iv) La réduction drastique des ressources des familles, notamment dans les régions du Nord du pays, posant ainsi la question du coût d'opportunité de l'école et orientant les choix, prioritairement, vers des dépenses de survie sécuritaire et alimentaire ;
- (v) La baisse des dotations financières pour le secteur de l'éducation, avec notamment le gel des budgets de fonctionnement pour l'année 2012, l'arrêt des financements extérieurs, la suspension de l'aide budgétaire, et donc une baisse drastique des ressources pour les écoles situées dans les zones occupées.

La signature en mai 2015 de « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger » entre les groupes armés et le nouveau gouvernement marque le point de départ d'un nouveau processus dont la réussite nécessite l'implication et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes. Toutefois, la situation, malgré un climat politique relativement apaisé, demeure encore précaire particulièrement en certains endroits et dans les zones de conflits.

1.3. Contexte social

La situation sociale est caractérisée par :

Une pauvreté grandissante : en 2015, près de la moitié (48,3%) de la population malienne vit encore sous le seuil de la pauvreté monétaire (*référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.1*) ;

- (i) Une pauvreté qui n'est pas que rurale : en 2015 par exemple, près de 53% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 11,2% à Bamako et 47,7% dans les milieux urbains autres que Bamako ;
- (ii) Une accessibilité aux services d'éducation qui demande à être améliorée : près des deux tiers (61,5%) de la population malienne de 6 ans et plus sont encore sans instruction en 2015, contre près de 79,4% en 2001. Près de 33,1% des adultes demeurent encore analphabètes en 2015, contre 21,3% en 2001. Le problème de l'accessibilité aux écoles est essentiellement rural. (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.2*) ;
- (iii) Une accessibilité aux services de santé qui doit également être améliorée : près du quart de la population n'a toujours pas d'établissement de santé à proximité, soit à moins de 5 km. Le problème de proximité d'établissement de santé semble être essentiellement rural. (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.3*) ;

- (iv) Une urbanisation stagnante, malgré des progrès dans l'accès à l'électricité et à l'eau potable : le pourcentage de ménages disposant de l'électricité a progressé de 9,2% en 2001 à 44,7% en 2015, de même que la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 75,5% à 82% sur la période (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.5*).

En ce qui concerne la situation démographique, elle est caractérisée par :

- (i) Une croissance rapide et une extrême jeunesse de la population : un taux de croissance annuel moyen de 3,2%. Les moins de 15 ans représentent 46,6% en 1998 et 47,1% en 2009 (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.6*) ;
- (ii) Une croissance démographique rapide entraînant une augmentation de la population scolarisable estimée à près de 46% au 1^{er} cycle du fondamental, 59% au 2nd cycle du fondamental et à 68% au secondaire (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.7*).

S'agissant de la situation macroéconomique, elle est caractérisée par :

- (i) Un ralentissement de la croissance économique du fait de la crise sécuritaire et institutionnelle : un taux de croissance moyen estimé à 4,1% en termes réels sur la période, une réelle reprise de la croissance économique dès la fin de la crise, avec des taux de croissance réels qui partent de 2,3% en 2013 pour atteindre 6,0% en 2015 (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.8*) ;
- (ii) Une évolution progressive du PIB réel par habitant d'environ 404 000 FCFA en 2005 à 440 000 FCFA en 2015 ;
- (iii) Une augmentation globale des ressources publiques qui sont passées de 621,6 milliards de FCFA en 2005 à 1480,5 milliards de FCFA en 2015 en valeurs nominales, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,1% ;
- (iv) Une amélioration significative des ressources internes de l'Etat portée par la croissance économique : les revenus propres de l'Etat sont passés de 15,4% du PIB en 2005 à 16,4% du PIB en 2015 ;
- (v) Un doublement des dépenses publiques qui sont passées d'environ 689,9 milliards de FCFA en 2005 à 1627,2 milliards en 2015 en valeurs nominales, soit un accroissement annuel moyen de près de 8,9% sur la période ;
- (vi) Une nette augmentation des dépenses publiques d'éducation qui sont passées de 173,4 milliards de FCFA en 2006 à près de 304,9 milliards de FCFA en 2015, soit un accroissement moyen de 6,5% par an (*Référence Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.9*).

II. LE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Permettre à chaque malien d'achever au moins une éducation de base de qualité a été pendant longtemps une préoccupation centrale des différents gouvernements de la République du Mali. Dans cette perspective, le pays s'est doté à partir de 1998 d'un Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC).

Si la mise en œuvre de ce programme a été essentielle dans les performances enregistrées par le Mali, la crise multiforme que le pays a traversée en 2012 n'a pas permis d'installer à souhait des réformes

relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous reste encore une préoccupation majeure.

Au regard des enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris, par le Mali, notamment par rapport à l'agenda 2030 de l'Education et l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement se propose d'élaborer un nouveau programme décennal, qui capitalise les leçons apprises de la mise en œuvre du précédent programme.

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle présente un état des lieux dont les principaux aspects sont succinctement rappelés ici.

2.1. SCOLARISATION ET EFFICACITE INTERNE

2.1.1. Organisation générale du système éducatif malien

Le système éducatif malien est administré principalement par trois ministères : (i) le Ministère de l'Education Nationale (MEN) ; (ii) le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ; et (iii) le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP). C'est un système qui comprend plusieurs ordres et types d'enseignement, avec une diversité de parcours et de passerelles, dont la finalité est de permettre une insertion socio-professionnelle réussie pour tous.

2.1.1.1. Education préscolaire

L'**éducation préscolaire** accueille les enfants de 3 à 5 ans, pour une durée de 3 ans. Il vise à ces enfants pour faciliter leur intégration à l'école. Il est assuré par des institutions spécifiques ou Centres de développement de la petite enfance (jardins d'enfants, garderies, crèches...).

2.1.1.2. Enseignement fondamental

L'**enseignement fondamental** accueille les enfants à partir de 6 ans, et a pour objectif de développer chez eux des apprentissages fondamentaux devant leur permettre de poursuivre leurs études ou de les préparer sur le plan professionnel. *Obligatoire pour tous les enfants, il dure 9 ans.* Il comporte deux cycles : le premier cycle dure 6 ans ; le second cycle, 3 ans. La fin de l'enseignement fondamental est sanctionnée par le Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF), un diplôme qui permet d'accéder au secondaire.

2.1.1.3. Enseignement secondaire

L'**enseignement secondaire** reçoit les titulaires du DEF et comporte plusieurs parcours en fonction des orientations souhaitées et choisies par les élèves. On distingue notamment :

- (i) L'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique**, qui ont pour objectif de faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, à la fois théoriques et pratiques, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active. Ils durent 3 ans et sont sanctionnés par le Baccalauréat.
- (ii) L'enseignement secondaire professionnel**, qui comporte un cycle court de deux ans sanctionné par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et un cycle long de quatre ans sanctionnés par un diplôme de Brevet de Technicien (BT). Il vise à faire acquérir aux jeunes des connaissances techniques, pratiques et professionnelles, en vue de les préparer à l'exercice ou au choix d'un métier ou d'une filière de formation plus approfondie.

2.1.1.4. Enseignement normal

La formation des enseignants, notamment du préscolaire, volet important du système éducatif, s'effectue à travers *l'enseignement normal*, dispensé dans des structures spécialisées comme l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) ou l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP). Les élèves-maîtres sont recrutés par voie de concours parmi les titulaires du DEF (4 ans) et les titulaires du BAC (2 ans).

Par ailleurs, des structures spécialisées de l'enseignement supérieur comme l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSUP) ou l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP) accueillent des titulaires du baccalauréat toutes séries confondues et des titulaires du Brevet de Technicien deuxième partie pour cinq (5) ans d'études, des titulaires du DUT et équivalent sur test en 3^{ème} année et des titulaires de la maîtrise en 4^{ème} année.

2.1.1.5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur accueille les détenteurs du baccalauréat. Il a pour objet de préparer des spécialistes hautement qualifiés pour les différentes branches de l'économie nationale et des chercheurs capables de réaliser des travaux de conception ou de recherche dans divers domaines de la science et de la technologie. Avec l'institutionnalisation du système LMD (Licence – Master – Doctorat), les diplômes délivrés sont principalement la Licence à la fin du 1^{er} cycle, le Master à la fin du 2nd cycle et le Doctorat à la fin du 3^{ème} cycle.

En dehors des ordres et types d'enseignement ci-dessus décrits, il est important de noter que le système éducatif malien comprend également :

2.1.1.6. Education non formelle

Elle s'intéresse aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 9 à 15 ans et aux adultes analphabètes, à qui il est proposé des formes appropriées d'éducation permettant d'assurer leur promotion socio-culturelle et économique. Elle est dispensée notamment dans les Centres d'Education pour le Développement (CED), les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI), les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFé).

2.1.1.7. Formation professionnelle

A l'instar de l'Education non formelle, la formation professionnelle cible les jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 9 à 15 ans, les jeunes et adultes analphabètes, ou les sortants des CED, et vise à les doter de compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier. Elle est dispensée dans les Centres, les Instituts ou les Entreprises, à travers des dispositifs ou des modes de formation (i) formation par apprentissage de type dual, (ii) formation modulaire, (iii) tutorat (iv) unités mobiles de formation.

2.1.1.8. Education spéciale

Elle cible les personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel, mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociale.

2.1.2. Evolution de la couverture scolaire :

L'analyse sectorielle fait apparaître, entre 1999 et 2016, une augmentation des effectifs scolarisés à tous les niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, elle révèle que le rythme d'évolution des effectifs scolarisés n'a pas été le même, d'un niveau d'enseignement à un autre, ni d'un type d'enseignement à un autre.

Dans l'éducation préscolaire, les effectifs ont **plus que quadruplé** en passant d'environ 24 200 enfants en 1999-00 à 106 500 enfants en 2015-16, ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de 9,7% sur la période. L'évolution semble avoir été plus importante dans le public et le communautaire que dans le privé.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental 1^{er} cycle, les effectifs ont **doublé** en passant d'environ 1 015 000 élèves en 1999-00 à 2 352 000 élèves en 2015-16. Cela correspond à un accroissement annuel moyen de 5,4% sur la période. A l'opposé du préscolaire, l'évolution dans le 1^{er} cycle du fondamental a été relativement plus importante dans le privé. La part du privé dans les effectifs scolarisés a ainsi évolué progressivement de 8,1% en 1999-00 à près de 14,7% en 2015-16. L'évolution a été également importante dans les médersas, les effectifs ayant été multipliés quasiment par 5 sur la période, soit un taux d'accroissement de 11% par an et supérieur au 5,4% de l'ensemble du 1^{er} cycle du fondamental.

Dans l'enseignement fondamental 2nd cycle, les effectifs scolarisés ont été **multipliés par 4** en passant d'environ 167 000 élèves en 1999-00 à 685 000 élèves en 2015-16, soit un accroissement annuel moyen de 9,2% sur la période. De la même manière que le 1^{er} cycle du fondamental, l'augmentation des effectifs dans le 2nd cycle a été relativement plus importante dans le privé. La part du privé dans les effectifs scolarisés, de 7,3% seulement en 1999-00 est ainsi montée progressivement jusqu'à 19,4% en 2015-16.

En ce qui concerne le secondaire général, les effectifs scolarisés ont été également **multipliés par 4** en passant d'environ 53 000 élèves en 1999-00 à 197 000 élèves en 2015-16, ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de 8,6% sur la période. De même, l'augmentation des effectifs dans le secondaire général a été relativement plus importante dans le privé. La part du privé dans les effectifs scolarisés a ainsi évolué progressivement de 25,2% en 1999-00 à près de 60,6% en 2015-16. Cette évolution doit toutefois être nuancée puisque l'Etat oriente une bonne partie de ses effectifs dans le privé.

Les **effectifs** scolarisés constatés dans **le secondaire technique et professionnel** pour la période 2009-2016 ont quasiment **doublé** en passant d'environ 66 000 élèves en 2008-09 à 120 000 élèves en 2015-16, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 8,9% sur la période. Cette augmentation s'est opérée surtout en faveur du public même si la part du privé reste encore prépondérante avec 71,2% en 2015-16. Cette prédominance doit par ailleurs prendre en compte le fait que l'Etat oriente une partie de ses effectifs dans le privé.

Les filières associées au secteur tertiaire semblent attirer relativement plus d'élèves que **les filières industrielles**, même si une inversion des tendances est nettement perceptible au cours des dernières années. Le défi est de s'assurer que ces tendances sont cohérentes avec les besoins prospectifs de l'économie nationale.

En ce qui concerne l'enseignement normal en revanche, les effectifs d'enseignants en formation n'ont augmenté que très modérément au cours de la période 2012-16.

En effet, **les effectifs en formation sont passés d'environ 14 300 élèves-maîtres en 2011-12 à près de 16 800 élèves-maîtres en 2015-16, soit un accroissement annuel moyen de 4% seulement sur la période**. L'enjeu est de s'assurer que les effectifs en formation puissent combler les besoins en enseignants dans le formel et le non formel, (public, privé et communautaire).

Dans l'enseignement supérieur public, les effectifs d'étudiants ont plus que triplé mais l'adéquation avec les besoins de l'économie se pose. La dynamique positive observée dans l'évolution des effectifs se retrouve également dans l'enseignement supérieur public. En effet, ils ont plus que triplé en passant d'environ 19 700 étudiants en 1999-00 à près de 76 000 étudiants en 2014-15. Cela correspond à un accroissement annuel moyen d'environ 9,3% sur la période ; et ces données ne tiennent pas compte des étudiants inscrits dans les Institutions privées d'Enseignement Supérieur.

Il faut noter par ailleurs que les étudiants sont relativement plus nombreux à s'orienter dans le domaine des lettres, des sciences humaines et des sciences juridiques et politiques.

Les apprenants sont en nombre croissant dans les dispositifs de formation professionnelle, mais le lien avec les besoins de l'économie reste encore posé. Les formations, dispensées à la fois dans des centres publics et privés, mais aussi parfois par des opérateurs dans le cadre du faire-faire, ciblent principalement les non scolarisés, les déscolarisés, les sortants des CED et les adultes analphabètes.

Les effectifs d'apprenants en formation professionnelle ont progressivement augmenté, notamment avec l'ouverture progressive des centres publics que sont le CFP de Missabougou (2006), le CFP de Badougou Djoliba (rouvert en 2011), le CFP de Tominian (2014), et le CFP de Yorosso (2014). Les effectifs d'apprenants dans ces centres ont plus que triplé sur la période, passant de 132 en 2007-08 à 461 en 2015-16.

Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse aux filières suivies par ces apprenants, on s'aperçoit qu'en 2014-15 les filières du bâtiment ou des travaux publics (électricité bâtiment, plomberie-sanitaire, maçonnerie, carrelage, menuiserie bois) avec 33,4% des effectifs ; les filières de couture, coiffure et esthétique avec 21,5% des effectifs ; les filières agropastorales et de pêche avec 16,6% des effectifs d'apprenants, accueillent le plus d'apprenants dans les centres publics.

Cette situation reste toutefois très partielle, puisqu'elle ne considère pas les effectifs encadrés dans les centres privés ou dans les entreprises, en raison notamment de la non disponibilité de données fiables.

Les effectifs d'apprenants/auditeurs pris en charge par l'éducation non formelle présentent, contrairement aux autres niveaux d'enseignement et de formation, ***une tendance à la baisse.*** En effet, ils ont été quasiment réduits de moitié, en passant d'environ 166 000 en 1999-2000 à près de 95 000 en 2015-16.

Finalement, à l'exception de l'éducation non formelle, les effectifs couverts par les dispositifs d'enseignement ou de formation ont cr0000û d'une manière générale dans l'ensemble du système éducatif, mais à des degrés divers.

On retiendra que si une dynamique positive globale s'observe dans l'évolution de la couverture scolaire, cette dynamique reste encore loin des attentes par rapport à la population scolarisable, du fait de la crise sécuritaire, politique et institutionnelle que le pays a traversée à partir de 2012.

En effet, entre 1999-00 et 2015-16, les TBS ont progressé de 1,7% à 4,4% dans le préscolaire ; de 57,4% à 77,1% dans le 1er cycle du fondamental ; de 21,5% à 54,2% dans le 2nd cycle du fondamental ; et de 7,4% à 17,7% dans le secondaire général. Par ailleurs, le Mali a plus que doublé sa couverture dans le secondaire technique, professionnel et normal (le nombre d'élèves pour 100 000 habitants est en effet passé de 340 à 756 sur la période), de même que dans le supérieur public (le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 178 à 403 sur la période).

2.1.3. Evolution des indicateurs de couverture :

L'analyse sectorielle, en se fondant sur des données fournies par la CPS du Secteur de l'Education et sur des données de population des Nations Unies, fait ressortir ce qui suit :

- (i) Les indicateurs de couverture ont globalement progressé sur la période 2000-2016, marquant ainsi une évolution non-négligeable de la couverture scolaire. Cette progression globale a été ralentie par la crise, notamment dans le fondamental et dans une moindre mesure dans le secondaire général ;
- (ii) Le Mali est encore loin des attentes en matière de couverture scolaire, au regard de la population scolarisable. Dans le préscolaire par exemple, le système n'accueille actuellement que 4,4% des enfants scolarisables. Dans le fondamental, la situation est moins mauvaise, mais l'enjeu de garantir, à tous, l'accès à l'enseignement fondamental reste encore un défi important, ce qui signifie que des efforts sont encore attendus pour améliorer la couverture ;
- (iii) La couverture scolaire au Mali est globalement plus faible que la moyenne de ses voisins africains à niveau de développement similaire ou de la CEDEAO.

2.1.4. Défis au niveau de l'accès et de la rétention

L'on retient, de l'analyse sectorielle, que l'accès à la 1^{ère} année du fondamental se chiffre à 67,2% (2015-2016), une valeur encore très loin d'un accès universel au fondamental qui, au regard des objectifs de l'EPT, était attendu à l'horizon 2015. De même, seulement 30,4% des enfants achèvent le fondamental en 2015-16, alors que l'objectif souhaité est d'assurer à tous les enfants au moins un achèvement universel du fondamental. En outre, ces performances en 2015-16 se situent derrière celle de 2007-08. Le défi de l'amélioration de l'accès et de la rétention dans le fondamental reste encore préoccupant.

Selon les données d'enquêtes ménages réalisées au cours de ces dernières années, dont la plus récente (EMOP 2016-17), on constate que les enfants d'une génération d'âge qui rentrent à l'école ne le font pas au même âge. En effet, à 7 ans (âge théorique d'entrée au fondamental), près de 59% seulement des enfants ont eu accès à l'école. Cette proportion évolue ensuite pour atteindre 67% à 8 ans et près de 70% autour de 11 ans. Au-delà de 11 ans, cette proportion présente désormais une tendance à la baisse, laissant présager que les jeunes de 11 ans, qui n'ont pas encore accédé au fondamental, ne le feront probablement plus.

Au-delà de l'accès, les mêmes données permettent d'estimer les probabilités d'accès aux différentes classes du fondamental.

Dans l'ensemble, on observe une très grande similarité entre les probabilités d'accès découlant des estimations avec les enquêtes ménages et les taux d'accès calculés à partir des données administratives. Par exemple, les chances d'accès au fondamental sont estimées à 69,5% en 2015-16, une valeur très proche du taux d'accès transversal estimé à 67,2% pour la même année. Il en est de même pour l'achèvement du fondamental.

Cette similarité conforte donc les défis déjà évoqués en matière d'accès et d'achèvement, une situation qui doit absolument être améliorée pour engager résolument le Mali sur l'objectif souhaité d'un accès et d'un achèvement universel du fondamental.

L'amélioration de l'accès à l'école de même que l'amélioration de l'efficacité interne du système constituent autant de défis à relever pour assurer un achèvement universel avec le moins de redoublements et d'abandons possibles.

2.1.5. Défis dans la gestion des flux d'élèves

L'analyse de l'efficacité interne dans la gestion des flux d'élèves montre que :

- (i) Le niveau de redoublement ne cesse de monter. Dans le 1^{er} cycle du fondamental, la proportion de redoublants est passée de 14,4% en 2007-08 à 15,3% à la veille de la crise en 2010-11, puis à 20,9% en 2015-16. Dans le second cycle du fondamental, la proportion de redoublants, de l'ordre de 16,9% en 2007-08, est montée, d'abord à 27,7% en 2010-11, puis à 39,8% en 2015-16, soit un doublement de la fréquence de redoublement sur la période ;
- (ii) La fréquence du redoublement n'est pas la même d'une classe à une autre. Elle apparaît relativement plus faible en début de cycle, en revanche plus élevée en fin de cycle, et particulièrement en 9^{ème} année du fondamental. En 2015-16 par exemple, près de la moitié (46%) des élèves sont des redoublants ;
- (iii) Le taux de redoublement apparaît relativement plus élevé au Mali que dans la moyenne des pays de la CEDEAO ou des pays voisins de niveau de développement économique similaire.

Il convient donc de noter que le système ne permet pas aux élèves d'arriver au bout du fondamental dans le temps normalement imparti, c'est-à-dire sans redoublement et sans abandon, d'où la nécessité de les améliorer.

- (iv) Pour le 1^{er} cycle du fondamental, le coefficient d'efficacité interne s'est dégradé, en passant de 72,3% en 2007-08 à 52,9% en 2015-16. Dans le 2nd cycle du fondamental, le coefficient d'efficacité interne s'est aussi dégradé sur la période, en passant de 77,9% en 2007-08 à 49,6% en 2015-16

Dans les deux cas, le redoublement engendre donc, pour la période, près de 50% de dépenses supplémentaires (47,1% dans le 1^{er} cycle du fondamental et 50,4% dans le 2nd cycle), dans un contexte où les ressources sont très limitées

Le redoublement et les abandons sont des phénomènes corrélés. Le premier s'explique par la faiblesse des acquisitions liée au niveau de compétences des enseignants et à l'insuffisance des supports pédagogiques. Le second s'explique par la qualité des acquisitions, l'absence d'un continuum éducatif, la fréquence du redoublement, et les pesanteurs socioéconomiques et culturelles.

2.1.6. Enfants en âge d'être scolarisés hors de l'école.

Les exclus du système scolaire constituent une cible essentielle à considérer.

Comme déjà mis en évidence dans les sections précédentes, environ un tiers des enfants en âge d'être scolarisés n'accèdent toujours pas à l'école et près de la même proportion abandonne avant la fin du fondamental. Ces deux populations, qui n'accèdent pas à l'école ou qui l'abandonnent de façon trop précoce, constituent une cible incontournable pour la politique éducative, si le Mali souhaite assurer au moins une éducation fondamentale à tous.

Ces enfants proviennent en majorité du monde rural et sont relativement plus nombreux dans les régions de Mopti (60,4), Ségou (52,3), Sikasso (43,7) et Kayes (45,3). Lorsqu'on examine les caractéristiques des enfants ayant l'âge du fondamental mais hors de l'école, il apparaît tout d'abord que le risque d'être non scolarisé n'est pas très différent entre filles et garçons. En effet, ***ils sont près de 40% à être hors de l'école parmi les garçons en 2015-16, contre près de 42% parmi les filles, soit un écart de seulement 2 points de pourcentage.*** La répartition des enfants hors de l'école selon le sexe permet d'ailleurs de noter que les filles ne sont pas significativement plus nombreuses que les garçons parmi les non scolarisés (48% de filles contre 52% de garçons).

2.1.7. Mise à disposition d'un cycle complet du fondamental afin d'améliorer la rétention.

L'ensemble du fondamental (1^{er} et 2nd cycles) étant obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons maliens, assurer une offre qui permette à tous ceux qui achèvent le 1^{er} cycle de pouvoir poursuivre au 2nd cycle est indispensable afin de garantir la rétention des enfants jusqu'au bout du fondamental. L'on est loin du compte.

En effet, on note que dans le public, si on dénombre près de 5 400 établissements de 1^{er} cycle du fondamental, il n'y a en revanche qu'environ 1 900 établissements disponibles pour le 2nd cycle (soit près du tiers du nombre d'établissements du 1^{er} cycle), ce qui peut susciter des interrogations sur la capacité à accueillir tous ceux qui achèvent le 1^{er} cycle, au 2nd cycle. Le fait est que si la possibilité d'accéder à un établissement de 2nd cycle de proximité, après la fin du 1^{er} cycle, ne s'offre pas aux enfants qui n'ont pas de tuteurs ou la possibilité de se déplacer et de se loger ailleurs, ils ne pourront pas poursuivre jusqu'au bout de l'ensemble du fondamental, pourtant obligatoire.

L'ensemble de ces constats montrent finalement que pour ramener à l'école tous ceux y doivent y être, plusieurs obstacles doivent être levés, notamment en considérant et la demande et l'offre.

En dehors de la population des enfants en âge d'être scolarisés qui n'ont jamais été à l'école ou qui l'ont quittée de façon prématurée, et qui doivent être réintégrés dans le système, une autre cible importante à considérer dans le nouveau programme concerne les adultes analphabètes.

2.1.8. Amélioration de l'éducation non formelle.

En 2015, près de 70% des adultes maliens de 15 à 44 ans (soit un peu plus de 5 millions d'adultes) sont encore analphabètes, alors que le Mali s'était déjà engagé à réduire de moitié la population d'adultes analphabètes à l'horizon 2015. Pourtant, dans le cadre de l'éducation non formelle, plusieurs centres d'alphabétisation fonctionnelle ont été déployés à différents endroits du territoire national afin de relever significativement le taux d'alphabétisation. L'efficacité des différents programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle mérite d'être questionnée, revisitée et réorientée vers plus de résultats, notamment sur le plan de la couverture quantitative des besoins, mais surtout sur le plan de l'installation effective des compétences durables d'alphabétisation auprès des adultes.

Les estimations effectuées montrent également que l'analphabétisme touche relativement plus les femmes que les hommes. Elles sont en effet près de 78% de la classe d'âge de 15 à 44 ans à ne pas pouvoir lire aisément, contre environ 62% chez les hommes de la même classe d'âge.

En ce qui concerne la couverture quantitative, elle demeure très faible : il est en effet établi que seulement près de 75 000 adultes étaient pris en charge par tous les centres d'alphabétisation fonctionnelle en 2015-16, pour 5 110 000 adultes ne sachant pas lire, soit un taux de couverture de 1,5% seulement.

En ce qui concerne la production effective des compétences durables d'alphabétisation, il faut sans doute noter que « réduire significativement » la proportion d'adultes analphabètes n'est pas seulement une affaire de quantité. L'exécution des programmes d'alphabétisation devrait veiller à ce que les bénéficiaires acquièrent effectivement, à la fin des campagnes, des compétences durables en lecture. Des actions sont donc à entreprendre pour améliorer les conditions de mise en œuvre de ces programmes (contenu, durée des campagnes, sélection des maîtres alphabétiseurs, mécanismes d'évaluation et de certification).

2.2. COUT ET FINANCEMENT DES SERVICES EDUCATIFS

L'Etat malien a maintenu une priorité budgétaire pour l'éducation malgré la crise politico-institutionnelle qui a secoué le pays au cours des dernières années. 32,6% des dépenses courantes totales de l'Etat ont été alloués au secteur de l'éducation en 2015. Cette part est d'environ 30% en moyenne sur les 5 dernières années.

2.2.1. Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire reste relativement satisfaisante notamment pour les dépenses courantes : en moyenne entre 2009 et 2015 les différents ministères en charge de l'éducation et de la formation exécutent environ 97% des dépenses récurrentes. L'exécution budgétaire pour les dépenses en capital se situe à 95% en moyenne.

Plus de trois quarts des dépenses publiques totales d'éducation sont exécutées par le Ministère de l'Education Nationale (MEN), avec un quasi-triplement du poids des services déconcentrés et des Collectivités Territoriales dans les dépenses exécutées.

En s'intéressant avant tout à l'exécution globale des dépenses totales d'éducation au regard des crédits votés pour le secteur, on constate d'une manière générale que le taux d'exécution reste relativement plus élevé pour les dépenses courantes comparativement aux dépenses en capital. En effet, comme l'indique l'analyse sectorielle, le **taux d'exécution varie entre 94% et 101% entre 2009 et 2015 lorsqu'on considère les dépenses courantes, et ces taux sont quasi-systématiquement un peu plus élevés que ceux obtenus avec les dépenses en capital.**

Si on cible à présent, la répartition des dépenses exécutées par les principaux ministères en charge des services éducatifs et de formation, il apparaît que l'essentiel des dépenses d'éducation est exécuté au niveau du ministère de l'éducation nationale (MEN). Ce ministère a ainsi exécuté 242,4 milliards de FCFA en 2015, soit environ 79,5% de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation.

Il convient de noter qu'en 2015, la structure des dépenses publiques est telle que seulement 4,4% du budget du MEN est exécuté au niveau central principalement pour le personnel et les frais de fonctionnement de services centraux et autres directions nationales y rattachées. Les 95,6% restant des dépenses exécutées le sont au niveau des Collectivités Territoriales et des services déconcentrés.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) vient en seconde position avec un budget exécuté estimé à 62,2 milliards de FCFA en 2015, ce qui correspond à environ 20,4% de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation.

Les dépenses publiques relatives à la formation professionnelle logées au niveau du MEFP (ministère de l'emploi et de la formation professionnelle) ont représenté près de 233 millions de FCFA en 2015, soit 0,1% des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation.

Le poids de plus en plus important de services déconcentrés et des Collectivités Territoriales dans le budget de l'éducation est patent. Comptant pour 5,9% des dépenses exécutées dans les niveaux d'enseignement pré universitaires en 2009, la part exécutée par les Collectivités Territoriales et services déconcentrés est montée à 14,6% des dépenses publiques en 2015, ce qui correspond à un quasi-triplement du poids des services déconcentrés et des Collectivités Territoriales dans l'exécution budgétaire sur la période.

Quant à la part du budget de l'éducation destinée aux activités d'enseignement (rémunération personnel, frais de fonctionnement, cantines et autres dépenses sociales), il ressort qu'elle a connu une

baisse relative sur la période, en passant de 92,1% des dépenses exécutées en 2009 à 81,5% des dépenses exécutées en 2015.

2.2.2. Financement extérieur

Le retrait des partenaires au développement du mécanisme d'appui budgétaire sectoriel (A.BS) a eu de lourdes conséquences sur le budget de l'Etat qui a perdu près du tiers des financements extérieurs sous forme d'ABS. Désormais, l'essentiel de l'aide extérieure est exécuté hors budget de l'Etat sous forme d'appui projet.

2.2.3. Contribution des ménages au financement de l'éducation

Les ménages contribuent considérablement au financement de l'éducation au Mali. En 2015, elles ont dépensé environ 72,4 milliards de FCFA pour la scolarisation de leurs enfants aux différents niveaux d'enseignements. Ceci correspondant à environ 20,7% de l'ensemble des dépenses d'éducation (Etat et ménages). Celles-ci sont relativement plus importantes aux cycles inférieurs du système, soulevant ainsi des questions d'équité dans le partage de coût entre l'Etat et les familles.

Au vu de ce qui précède, deux constats intéressants s'imposent : Le premier est que malgré la politique de gratuité dans le public, les familles maliennes sont encore à ce jour contraintes de s'acquitter de frais de scolarité non négligeables, à 6 661 FCFA dans le 1^{er} cycle du fondamental et à 9 822 FCFA dans le 2nd cycle. Le second constat est que les fournitures scolaires représentent une portion non-négligeable des dépenses des familles, ce qui pourrait constituer un frein potentiel à l'accès ou à la qualité des apprentissages.

2.2.4. Inégale répartition intersectorielle des dépenses courantes publiques

La répartition intersectorielle des dépenses courantes publiques reste en défaveur du sous cycle de l'enseignement fondamental qui, en 2015, reçoit 37% des dépenses courantes publiques. Cette part n'a quasiment pas évolué depuis très longtemps, puisqu'elle était évaluée à 35% en 2004 et 36,5% en 2008.

Le 1^{er} cycle du fondamental, avec 37,4 % de cette enveloppe, bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes d'éducation, suivi de l'enseignement supérieur (21,5%), du 2nd cycle du fondamental (18,1%) du secondaire général (11,6%), de la formation professionnelle (6,2%), de la formation des enseignants (3,4%), du préscolaire (1,1%), du secondaire technique (0,6%) et, enfin de l'éducation non formelle (0,3%).

2.2.5. Proportion de la rémunération sur les dépenses courantes publiques

La rémunération du personnel (enseignant et non enseignant) consomme jusqu'à 60% des dépenses courantes publiques d'éducation.

En se référant à l'analyse sectorielle, on s'aperçoit que le secteur de l'éducation employait en 2015 environ 73 297 agents rémunérés ou subventionnés sur le budget de l'Etat. Parmi ceux-ci, 64 101 (soit 87,4% des effectifs totaux) sont des « *enseignants à la craie* », 886 (soit 1,2% des effectifs) sont des non-enseignants composés essentiellement de personnel administratif et d'appui exerçant dans les établissements. Le reste est composé de 1174 personnel des services administratifs au niveau central et 6536 agents de services déconcentrés (y compris les Collectivités Territoriales) correspondant respectivement à 2,5% et 9,2% de l'ensemble du personnel.

2.2.6. Personnel et masse salariale par niveau d'enseignement

Dans l'enseignement préscolaire, le personnel, réparti entre les établissements (98,4%) et l'administration centrale (1,6%), est constitué d'environ 3 636 agents émergeant sur le budget de l'Etat en 2015, pour 2,6 milliards de FCFA, soit 1,5% de la masse salariale de l'ensemble du secteur.

Avec environ 59 348 agents, *les deux cycles de l'enseignement fondamental* regroupent à eux deux 81% des effectifs rémunérés ou subventionnés par l'Etat en 2015. En termes chiffrés, cela représente 124,9 milliards de FCFA repartie entre le cycle 1 (81,7 milliards de FCFA) et le cycle 2 (43,2 milliards de FCFA).

En outre, un certain nombre d'établissements privés et communautaires bénéficient des affectations du personnel de l'Etat et des Collectivités Territoriales. Ils sont à peu-près au nombre de 2 038 pour l'année 2015 (hors ECOM subventionnées et la subvention aux établissements catholiques) avec une incidence financière estimée à 4,2 milliards de FCFA.

Au niveau du secondaire, les 4 sous-secteurs du secondaire emploient au total 4 887 personnes réparties comme suit : 3 202 pour le secondaire général (66% du total), 182 pour le secondaire technique (4%), 953 pour la formation professionnelle diplômante (20%) et 550 pour l'enseignement normal (10%) pour une masse salariale d'environ 14,2 milliards de FCFA au total, soit 8,4% de la masse salariale de l'ensemble du secteur. Le personnel enseignant constitue l'essentiel de ce personnel : ils sont ainsi 89% (2845/3202) au secondaire général, 83% (151/182) au secondaire technique, 81% (769/953) à la formation professionnelle diplômante et 92% (503/550) à l'enseignement normal.

Le personnel œuvrant dans l'éducation non formelle (CAF, CAFé et CED) s'élève à 2 189 agents. La masse salariale pour l'ensemble du non formel est estimée à 685,7 millions de FCFA dont 514,4 millions de FCFA à titre de subventions pour la rémunération du personnel d'encadrement œuvrant dans ces structures et 171,1 millions de FCFA à titre de rémunération du personnel administratif au sein de l'administration centrale et déconcentrée.

Pour l'enseignement supérieur, les 4 Universités publiques de Bamako ainsi que l'Université de Ségou totalisent un personnel de 1 510 agents pour une masse salariale estimée à 15,2 milliards de FCFA en 2015, soit 59% de la masse salariale totale du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les 7 instituts et écoles supérieurs, en 2015, emploient 888 personnes avec une incidence financière estimée à 6,4 milliards de FCFA (25% de la masse salariale totale du MESRS). Enfin le personnel hors établissements d'enseignement, posté au sein du cabinet du MESRS ainsi qu'au niveau de différents services et directions nationales rattachés (CENOU, le CNRST, etc.) compte 757 agents pour une masse salariale de 4.0 milliards (15% de l'ensemble).

2.3. QUALITE DE L'EDUCATION ET GESTION DU SYSTEME EDUCATIF

2.3.1. Faible acquisition des élèves lors des évaluations

Il ressort de l'analyse sectorielle que si l'un des objectifs du système est de s'assurer que les individus acquièrent les compétences attendues à la fin de leur parcours scolaire, les différentes évaluations convergent sur le fait que le niveau d'acquisition dans les écoles maliennes est globalement très faible et demande à être amélioré significativement. Il est en effet identifié que dans les évaluations PASEC, plus de la moitié des élèves en fin de 2ème année et près de 90% des élèves en fin de 5ème année du fondamental n'ont pas les compétences attendues par rapport à leur niveau scolaire. De même, dans les

évaluations EGRA, plus des deux tiers des élèves maliens finissent la 2^{ème} année du fondamental sans que les compétences de base en lecture ne soient installées. Par ailleurs, les données des examens nationaux indiquent que près de 80% des enfants maliens arrivent à la fin du fondamental sans les connaissances de base requises. Les constats sont similaires pour les autres examens nationaux (BAC, BT, CAP).

2.3.2. Faible niveau d'acquisition dans les évaluations internationales

Plus de 50% des élèves de 2^{ème} année et près de 90% des élèves de 5^{ème} année du fondamental n'ont pas les compétences attendues par rapport à leur niveau scolaire dans les évaluations PASEC, notamment en français (compréhension orale, compréhension de l'écrit, production de l'écrit) et en mathématiques (arithmétique, géométrie et mesure), si l'on se réfère à des tests effectués, en 2011-12, sur un échantillon représentatif de plus de 2000 élèves de 2^{ème} année et presque autant en 5^{ème} année du fondamental.

Le test effectué pour les 2^{èmes} années concerne aussi bien les élèves des écoles classiques que ceux des écoles à curriculum bilingue.

2.3.3. Performances faibles dans les évaluations nationales

Au-delà des évaluations internationales standardisées de type PASEC ou EGRA, le Mali a également mené en 2016 une évaluation nationale des acquis, dénommée "BEEKUNKO", c'est-à-dire "Affaire de tous". Contrairement aux évaluations PASEC ou EGRA qui ont fixé des seuils de compétences, l'évaluation BEEKUNKO ne dispose pas d'échelle de compétences établie. Elle s'est intéressée particulièrement aux enfants de 6-14 ans. On s'aperçoit en effet que les scores sont tout aussi mauvais : 25 sur 100, en lecture et 37 sur 100, en mathématiques.

Il ressort globalement que le niveau de performance aux tests s'améliore au fur et à mesure que l'on monte dans la pyramide éducative. En effet, si très peu d'enfants franchissent la moyenne de 25 sur 50 en 2^{ème} année du fondamental, on note en revanche que c'est pratiquement la quasi-totalité qui la franchit en 9^{ème} année et en 10^{ème} année. Ce résultat n'est pas surprenant, mais suggère dans le même temps qu'il faut attendre la fin du fondamental avant de voir installer toutes les compétences mesurées par le test Beekunko, alors que certaines devraient être complètement acquises aux niveaux inférieurs.

2.3.4. Faible niveau de réussite aux examens nationaux

Les données relatives aux examens nationaux constituent aussi un complément d'informations indispensable pour apprécier le niveau d'acquisition des élèves. En effet, par opposition aux évaluations nationales ou internationales effectuées à partir d'échantillons réduits d'élèves, les examens nationaux concernent l'ensemble des élèves des classes d'examen du pays. Les données qu'ils fournissent présentent également un intérêt majeur, puisque tous les candidats sont soumis aux mêmes épreuves.

Elles peuvent donc compléter utilement le panorama global du niveau d'acquisition des élèves au niveau national.

En effet, l'on constate que la moyenne générale, à l'examen du DEF, s'établit à 7,9 sur 20, largement en dessous de la moyenne requise de 10 sur 20. Par ailleurs, les épreuves étant élaborées en lien avec les contenus des programmes, les candidats sont censés avoir acquis les connaissances de base requises pour le niveau examiné s'ils obtiennent au moins la moyenne de 10 sur 20 sur l'ensemble des disciplines. En considérant ce seuil, il apparaît que près de 80% des enfants maliens arrivent à la fin du fondamental sans les connaissances de base requises.

Les mêmes constats restent valables lorsqu'on considère les examens du CAP et du BT. En effet, la moyenne générale des candidats est inférieure à 10 sur 20 dans les filières du tertiaire et dépasse à peine 10 sur 20 dans les filières industrielles. En outre, on note une proportion remarquable de jeunes qui achèvent leur formation sans les compétences souhaitées : 30% dans les filières industrielles, et 75% dans les filières tertiaires.

Les résultats pour les examens du BAC général et technique font ressortir des constats similaires.

2.3.5. Compétences non installées en écriture

Il ressort de l'analyse sectorielle que les compétences de savoir lire ne sont pas installées durablement pour près de trois quarts des adultes de 22-44 ans, alors qu'ils ont pourtant achevé le 1^{er} cycle du fondamental.

2.3.6. Défis de l'amélioration de la qualité

L'analyse sectorielle fait ressortir que si la qualité n'est pas au rendez-vous, ce n'est pas nécessairement parce que les conditions logistiques et pédagogiques mobilisées dans le processus d'enseignement sont insuffisantes. En effet, alors que les données indiquent qu'une proportion non négligeable d'établissements ne dispose pas des conditions minimales favorables à l'apprentissage, ceux qui en disposent en revanche ne font pas nécessairement des différences d'acquisition. Ainsi, pouvoir assurer les conditions minimales favorables à l'apprentissage dans toutes les écoles maliennes comme le recommande le référentiel de qualité reste un point de départ indispensable, mais cela ne doit pas occulter que d'autres dimensions plus qualitatives comme la capacité à transformer les moyens en résultats doivent être sérieusement considérées.

2.3.6.1. Indisponibilité des intrants logistiques

Les intrants logistiques sont indisponibles et/ou insuffisants dans une proportion notable d'établissements dans le fondamental, si l'on se fie à des données recueillies en 2014-15. On compte une proportion remarquable d'établissements sans point d'eau courante (56% au 1^{er} cycle du fondamental et 41% au 2nd cycle), sans électricité (87% au 1^{er} cycle du fondamental et 73% au 2nd cycle) et sans latrine fonctionnelle (36% au 1^{er} cycle du fondamental et 22% au 2nd cycle), sans oublier qu'elles ne sont pas séparées pour les filles et pour les garçons dans près de 75% des établissements du 1^{er} cycle et dans près de 69% des établissements de 2nd cycle. Par ailleurs, dans près de 90% des établissements, il n'y a pas de bibliothèque, de coin de lecture ou de communauté d'apprentissage, ce qui n'est pas de nature à stimuler le désir d'apprentissage chez les élèves.

On peut également y noter le mauvais état des salles de classe, dans près du quart des établissements du 1^{er} cycle et dans un peu plus de 10% des établissements du 2nd cycle.

En 2014-15, les salles de classe ne sont pas suffisamment équipées en bureaux et en chaises du maître dans un peu plus du tiers des établissements du 1^{er} cycle du fondamental et un peu moins de 20% des établissements du 2nd cycle. Par ailleurs, près de 8% des salles de classe du 1^{er} cycle du fondamental et près de 5% de celles du 2nd cycle du fondamental ne sont pas suffisamment dotées en tableau.

On note enfin qu'en 2014-15, les tables-bancs disponibles ne sont pas suffisants dans près de 62% des établissements du 1^{er} cycle du fondamental et dans 47% des établissements du 2nd cycle, manifestant ainsi des conditions d'assises peu confortables dans les classes.

2.3.6.2. Insuffisance des intrants pédagogiques

Les intrants pédagogiques sont tout aussi insuffisants dans beaucoup d'établissements, toujours selon des données recueillies en 2014-15.

On note tout d'abord que dans près de 18% des établissements du 1^{er} cycle du fondamental, il y a en moyenne plus de 60 élèves par enseignant en 2014-15. En s'intéressant particulièrement au nombre d'élèves par groupe pédagogique, on constate que dans près de 12,2% des établissements du 1^{er} cycle du fondamental et dans plus du tiers des établissements du 2nd cycle, il y a en moyenne plus de 60 élèves par groupe pédagogique.

Il ressort également que près de 38,2% seulement des établissements du 1^{er} cycle du fondamental et près de 16,4% seulement des établissements du 2nd cycle sont suffisamment dotés de manuels de lecture. Les proportions similaires sont observées lorsqu'on considère les manuels de maths, de SVT ou de sciences physiques.

Il convient enfin de noter que, dans près de 52% des établissements du 1^{er} cycle du fondamental et dans près de 38% des établissements du 2nd cycle, il n'y a aucun enseignant fonctionnaire. Les enseignants dans ces établissements sont quasiment tous des contractuels, un statut qui peut affecter leur motivation et/ou leur rétention.

Quelques données collectées sur les enseignants du supérieur permettent de constater qu'en 2014-15, près de 74% des enseignants dans les universités et près de 84% des enseignants dans les grandes écoles et instituts sont des assistants. Il y a très peu de professeurs de rang magistral (5% dans les universités et 3% dans les grandes écoles), ce qui n'est pas sans incidence sur la qualité des enseignements dispensés.

2.3.7. Facteurs associés à un meilleur résultat d'apprentissage

2.3.7.1. Défaillances dans l'allocation des moyens

Pour ce qui est de l'allocation des moyens, il est apparu par exemple que la cohérence dans l'allocation des enseignants dans le 1^{er} cycle du fondamental s'est progressivement dégradé. De même, dans le 2nd cycle, du fait des incohérences dans l'allocation des enseignants, près de 15,2% du volume horaire attendu par les élèves n'est pas assuré en 2014-15, contre 5,6% seulement en 2010-11. En outre, du fait de la crise et de ses implications sur les déplacements des populations et des enseignants, plusieurs des enseignants qui avaient quitté leur milieu de travail pour des raisons de sécurité ne sont plus retournés, aggravant ainsi les incohérences d'avant la crise évoquées.

Il est à noter que certaines régions sont plus concernées que d'autres par le problème d'incohérence dans l'allocation des enseignants dans les établissements publics du 1^{er} cycle du fondamental : District de Bamako, Koulikoro, Mopti où les allocations en enseignants observées en 2014 sont déterminées à plus de 50% par des facteurs autres que le nombre d'élèves.

Un autre aspect de la mauvaise allocation des enseignants transparait à travers le ratio maître-élève dans le 1^{er} cycle du fondamental public. Celui-ci n'a pas changé entre 2010-11 et 2014-15 et se chiffre autour de 51. Cela signifie que si les enseignants étaient bien répartis au niveau national, le taux d'encadrement se situerait autour de 51 élèves par enseignant.

En effet, pendant que certaines académies comme Sikasso, Ségou, Kita et Bougouni enregistrent des REM relativement faibles et beaucoup plus favorables (moins de 45 élèves par enseignants en moyenne), d'autres académies comme Bamako (rive gauche et rive droite) et Tombouctou doivent en

revanche fonctionner avec en moyenne près de 50 élèves par enseignant. Ces disparités sont encore plus marquées à l'intérieur des académies, et notamment entre les CAP (Centres d'Apprentissage Pédagogique), révélant ainsi des déséquilibres non négligeables dans le déploiement des enseignants.

Au 2nd cycle du fondamental, l'enjeu majeur est de combler les déficits dans le crédit horaire dû aux élèves. En effet, la difficulté réside dans l'allocation à tous les établissements du volume horaire total correspondant au volume horaire requis pour l'ensemble des disciplines inscrites au programme.

En dehors des enseignants, les ressources pédagogiques comme les manuels constituent également des intrants indispensables dans le processus d'enseignement-apprentissage.

Une autre défaillance résulte des insuffisances constatées dans l'allocation des *manuels*: ***si chaque élève du 1^{er} cycle du fondamental public disposait en moyenne d'un manuel de français en 2010-11, cette dotation s'est quelque peu dégradée en 2014-15 avec un ratio de 0,8 manuel de français par élève.*** Il en est quasiment de même lorsqu'on considère les manuels de mathématiques. Le défi se situe principalement du côté des manuels de langues nationales, dont la dotation reste encore très perfectible puisqu'elle se chiffre en moyenne à 1 manuel pour 3 élèves.

2.3.7.2. Défaillances dans la transformation des moyens alloués en résultats d'apprentissage

Les analyses indiquent des problèmes dans la transformation des ressources en résultats dans un grand nombre d'établissements du 1^{er} cycle du fondamental. Ainsi, au-delà des problèmes identifiés dans l'allocation des moyens aux établissements, la capacité du système éducatif malien à transformer ces moyens en résultats constitue également un défi majeur à considérer.

2.4. EFFICACITE EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF

La question de l'efficacité externe de l'école malienne peut être abordée sous deux angles complémentaires : au niveau individuel et au niveau collectif.

Par ailleurs, deux types d'effets peuvent être considérés, que ce soit au niveau individuel ou au niveau collectif :

- **Il y a d'abord les effets sociaux**, qui peuvent concerner des dimensions telles que la santé, la vie civique ou la population.
- **Il y a ensuite les effets économiques**, qui eux aussi peuvent être individuels ou collectifs (les sociétés plus instruites peuvent réaliser une croissance économique plus forte et être plus compétitive au plan international).

2.4.1. Distribution de la population malienne selon le statut d'occupation

Les analyses font ressortir que le marché du travail occupe près de 89% de la population active.

L'analyse sectorielle fait ressortir que le marché du travail malien occupe près de 89,4% de la population active en 2016 et cette proportion ne semble pas avoir évolué dans le temps depuis la veille de la crise socio-politique que le pays a connue, puisque le taux d'occupation se chiffrait déjà à 89,8% en 2011.

On note un taux de chômage qui stagne autour de 10%, puisqu'il est estimé à 10,2% en 2011 et à 10,6% en 2015 et en 2016.

L'ensemble des indicateurs du marché de travail examinés dans l'analyse sectorielle.

En effet, le marché du travail est dominé par les activités du secteur informel. À l'instar des autres pays africains, le marché du travail au Mali est marqué par une dualité avec (i) un secteur moderne qui s'acquies des impôts et taxes, tout en faisant bénéficier ses travailleurs d'un régime de sécurité sociale, et (ii) un secteur au contour beaucoup plus flou, dit secteur informel.

L'identification pratique des activités informelles se fait la plupart du temps en tenant compte de l'absence de l'un et/ou de l'autre des deux critères ci-après : la légalité de l'activité (par exemple sous forme d'inscription au registre du commerce) et la tenue d'une comptabilité formelle et écrite.

Le secteur moderne malien n'occupe que près de 8,8% des actifs de 15-64 ans en 2016, dont environ 2,7% dans le secteur public et 6% dans le secteur privé. La majorité des emplois se retrouve plutôt dans le secteur informel, soit 91,2% des emplois en 2016.

Dans cette perspective, il peut être très utile de savoir comment ce secteur se manifeste selon les différents milieux et quel est le profil des travailleurs qui y évoluent.

Il apparaît que les plus jeunes sont relativement plus nombreux à s'y retrouver. En effet, 95,1% des actifs occupés de 15-24 ans sont dans ce secteur, contre près de 90% des actifs occupés de 35-64 ans. Ces chiffres révèlent peut-être que le secteur informel constitue un premier tremplin pour les jeunes en quête du premier emploi, notamment en raison de la flexibilité qu'il offre à l'entrée pour des individus qui n'ont généralement pas encore d'expérience professionnelle ou qui n'ont peut-être pas encore les qualifications requises. Toutefois, la proportion d'actifs de 35-64 ans exerçant dans le secteur informel n'est pas non plus négligeable, un résultat lié sans doute au fait que le marché du travail reste structurellement dominé par l'informel.

L'agriculture et le commerce constituent les domaines de prédilection du secteur informel, pendant que le secteur moderne est centré sur les services.

La qualité des emplois est à questionner in fine, au regard de l'étroitesse des emplois modernes qualifiés. Les analyses menées jusqu'ici se sont intéressées principalement à l'aspect quantitatif du marché du travail, en examinant la quantité et la structure des emplois offerts sur le marché. Or l'aspect qualitatif est tout aussi important et reste sans doute l'une des préoccupations majeures des actifs occupés.

Il ressort de l'analyse sectorielle que, globalement, les emplois modernes de cadres ou d'employés qualifiés sont peu nombreux sur le marché du travail. Ils ne représentent que près de 8,1% des emplois en 2016, dont 0,5% pour les emplois de cadres supérieurs, 2,4% pour les emplois de cadres moyens et 5,2% pour les emplois d'ouvriers qualifiés. Cette proportion apparaît très faible, surtout lorsqu'on prend en compte le fait que c'est la destination professionnelle convoitée par les nombreux diplômés, issus du système éducatif.

On peut également y noter que les emplois modernes de cadres ou d'employés qualifiés sont davantage plus limités pour la jeune génération. En effet, ils ne sont que 4% à exercer ces emplois parmi les actifs occupés de 15-24 ans, contre 9,2% parmi les actifs occupés de 35-64 ans.

Finalement, c'est dans ce contexte marqué par l'étroitesse du marché d'emploi moderne qualifié et par une acuité de chômage relativement plus élevé pour les jeunes que les diplômés aux différents niveaux du système éducatif vont chercher à s'insérer professionnellement.

2.4.2. Insertion professionnelle des sortants du système éducatif malien.

L'objectif ultime de tout système d'éducation et de formation est de faciliter l'insertion professionnelle de ses produits et de contribuer à leur valorisation dans l'emploi. Il semble donc utile d'examiner dans quelle mesure notre système éducatif s'adapte aux besoins du marché.

L'analyse sectorielle fait ressortir que les individus qui n'ont aucune qualification, présentent un taux de chômage relativement moins élevé que celui des diplômés ; ce taux est estimé à 16% au sein de la population des 15-64 ans et à 24% au sein de la jeune génération des 15-29 ans.

Lorsqu'on s'intéresse en revanche aux diplômés, et en particulier aux titulaires de diplômes professionnels comme le CAP, le BT, la Licence et plus, on constate des taux de chômage relativement plus élevés. En effet, si le taux de chômage se chiffre à 15% pour les titulaires du BT et à 19% pour les titulaires du CAP, il monte très rapidement à 24% pour les titulaires de la Licence et plus, lorsqu'on considère l'ensemble de la population des actifs des 15-64 ans. Les taux sont encore beaucoup plus élevés lorsqu'on considère les diplômés de la jeune génération des 15-29 ans : 30% pour les titulaires du BT, 35% pour les titulaires du CAP et près de 50% pour les titulaires de la Licence et plus.

Ces observations témoignent d'une insertion sur le marché du travail plutôt difficile pour les formés du système éducatif, en particulier pour les jeunes diplômés des niveaux terminaux du système éducatif.

Il existe un manque d'adéquation entre le profil des diplômés du système éducatif et les emplois offerts sur le marché du travail.

Les qualifications permettent néanmoins d'occuper les positions les plus « élevées » dans l'emploi moderne.

En effet, il ressort globalement que les emplois de cadres sont en majorité occupés par les personnes les plus qualifiées. En effet, les chances d'avoir accès aux positions les plus « élevées » dans l'emploi moderne croissent quasi-systématiquement au fur et à mesure qu'on monte dans la pyramide éducative. En revanche, les actifs ayant un niveau inférieur au CEP ont près de 92% de chances de travailler dans l'informel, alors que cette chance se chiffre seulement à près de 7,7% pour les actifs ayant le niveau de la Licence ou plus.

Si la cohérence attendue entre le niveau de qualification et la position dans l'emploi se retrouve globalement, on constate en revanche qu'à qualification similaire, les chances d'accès à une position de cadre sont beaucoup plus faibles pour la jeune génération (15-29 ans) que pour les actifs de 30-64 ans, avec des écarts qui se creusent au fur et à mesure que l'on monte vers les niveaux d'éducation les plus élevés. En effet, les jeunes de 15-29 ans, titulaires de la Licence ou plus, ont près de 49,7% de chances d'accéder à une position de cadre, pendant que cette chance est estimée à près de 86,4% pour les adultes de 30-64 ans de même niveau de qualification.

2.4.3. Rentabilité de l'éducation

Estimer le revenu des actifs reste bien souvent une manœuvre délicate, d'une part à cause du fait qu'une large majorité de ceux-ci travaillent dans le secteur informel sans aucune comptabilité, et d'autre part à cause de la réticence « naturelle » qu'ont les individus à dévoiler leurs revenus. Néanmoins, lors du 3^{ème} passage de l'enquête EMOP 2015-16, les actifs occupés ont été interrogés sur le revenu tiré de leur activité principale au cours du mois précédent l'enquête. A partir de leurs déclarations, le revenu des actifs occupés a été estimé, sur une base annuelle, à près de 657 600 FCFA pour l'ensemble des actifs occupés, il varie d'à peu près 457 700 FCFA en moyenne pour les actifs avec aucune qualification à près de 1 577 400 FCFA en moyenne pour les actifs titulaire de la Licence ou plus. Cette structure globale se

retrouve aussi bien pour la génération des 15-29 ans que celle des 30-64 ans. Seulement, les revenus sont bien plus faibles pour la jeune génération, comparativement à la génération des 30-64 ans, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant compte tenu des différents éléments mis en évidence auparavant.

2.5. DISPARITES DANS L'ACCES A L'EDUCATION ET DANS LA DISTRIBUTION DES RESSOURCES PUBLIQUES D'EDUCATION

Il importe donc de savoir si le système éducatif malien s'efforce de garantir l'égalité des chances d'accès à l'éducation, quelles que soient les caractéristiques et les conditions de vie des individus, dans la mesure où celles-ci ne doivent pas être des facteurs discriminants dans la scolarisation. Pour ce faire, il est utile d'identifier les disparités qui existent dans le système, puis d'essayer de comprendre les facteurs qui les expliquent de sorte à examiner les possibilités de les réduire avec les instruments appropriés.

2.5.1. Accès à l'éducation : Les disparités à relever dans les différentes dimensions sociales.

Il ressort tout d'abord que si l'éducation est un bien nécessaire et même obligatoire notamment pour ce qui est de l'enseignement fondamental, les différentes catégories sociales de la population n'y ont pas accès de la même manière. Les filles, les ruraux, les 20% les plus pauvres et les habitants de certaines régions comme Mopti et Ségou sont apparus comme ceux qui accèdent moins à l'éducation.

En ce qui concerne les filles, le problème semble résider principalement dans une moindre rétention dans le 2nd cycle du fondamental, puisqu'elles présentent à peu près les mêmes chances que les garçons dans l'accès et l'achèvement du 1^{er} cycle. En effet, malgré les chances similaires d'accès de l'ordre de 70% à l'entrée du fondamental, ces chances se réduisent à 25% chez les filles à la fin du fondamental, contre 41% chez les garçons. En conséquence, les filles sont en proportion plus faibles à se retrouver dans le secondaire, dans l'enseignement technique et professionnel, et dans le supérieur. Réduire cette disparité devrait donc commencer dès le 2nd cycle du fondamental, et dans cette perspective, il est envisagé que les actions doivent être menées plus sur la demande, étant donné que le contexte est marqué par le faible désintérêt de l'école par les parents et que les choix ne sont toujours faits en faveur de la poursuite de la scolarisation.

En ce qui concerne les ruraux, le problème se pose dès l'entrée au 1^{er} cycle du fondamental, et l'écart avec les urbains se creuse sur l'ensemble du fondamental (1^{er} et 2nd cycle). De ce fait, alors que l'ensemble du fondamental est obligatoire pour tous, les chances de l'achever sont estimées à 17% seulement chez les ruraux, contre près de 56% chez les urbains. L'amélioration des chances de scolarisation des ruraux devrait donc être recherchée à la fois dans une amélioration de l'accès et de la rétention. Dans cette perspective, des facteurs d'offre doivent être considérés, dans la mesure où près de 44% des ménages sont à plus de 30 minutes de l'école fondamentale la plus proche dans le milieu rural, contre seulement 5% dans le milieu urbain. De même, des actions complémentaires doivent être envisagées pour susciter la demande.

En ce qui concerne les ruraux, le problème se pose dès l'entrée au 1^{er} cycle du fondamental, et l'écart avec les urbains se creuse sur l'ensemble du fondamental (1^{er} et 2nd cycle). De ce fait, alors que l'ensemble du fondamental est obligatoire pour tous, les chances de l'achever sont estimées à 17% seulement chez les ruraux, contre près de 56% chez les urbains. L'amélioration des chances de scolarisation des ruraux devrait donc être recherchée à la fois dans une amélioration de l'accès et de la

rétenion. Dans cette perspective, des facteurs d'offre doivent être considérés, dans la mesure où près de 44% des ménages sont à plus de 30 minutes de l'école fondamentale la plus proche dans le milieu rural, contre seulement 5% dans le milieu urbain. De même, des actions complémentaires doivent être envisagées pour susciter la demande.

Pour les 20% les plus pauvres, comme chez les ruraux, le problème se situe dès l'entrée au 1er cycle du fondamental. Cependant, l'écart avec les 20% les plus riches ne change pas beaucoup sur le parcours scolaire. Au final, les plus pauvres n'ont que 16% de chances d'achever l'ensemble du fondamental, contre à peu près 3 fois plus (soit 43%) chez les plus riches. Résorber ces disparités passe nécessairement par la levée des obstacles qui empêchent les plus pauvres d'accéder à l'école et d'y être maintenu jusqu'au bout. Des actions sur la demande seraient sans doute nécessaires, mais elles ne doivent pas perdre de vue le coût financier que représente l'école pour les plus pauvres. En effet, alors que le fondamental est censé être gratuit et obligatoire, l'on estime que, pour la scolarisation des enfants, les ménages doivent payer près de 6 700 FCFA par enfant dans le 1er cycle du fondamental public et près de 10 000 FCFA par enfant dans le 2nd cycle, des montants qui peuvent fragiliser la demande particulièrement pour des ménages vulnérables.

Concernant les régions, les disparités observées commencent également dès l'entrée au fondamental et se poursuivent tout au long du système, les régions de Mopti, de Ségou et de Kayes dans une moindre mesure étant les plus en retard. Il est par ailleurs établi que derrière ces disparités régionales, se cachent d'importantes disparités entre les cercles, alors même que le niveau de décentralisation relativement avancé devrait en principe les réduire en favorisant l'accessibilité aux services éducatifs pour les populations locales. Il ressort enfin que les régions les plus en retard ne sont pas nécessairement celles qui enregistrent le plus de ménages à plus de 30 minutes de l'école fondamentale la plus proche. Ainsi, au-delà de la disponibilité de l'offre, le défi est de veiller à ce qu'elle réponde/corresponde aux besoins des populations en interrogeant peut-être le modèle d'école proposée.

Concernant les régions, les disparités observées commencent également dès l'entrée au fondamental et se poursuivent tout au long du système, les régions de Mopti, de Ségou et de Kayes dans une moindre mesure étant les plus en retard. Il est par ailleurs établi que derrière ces disparités régionales, se cachent d'importantes disparités entre les cercles.

L'équité de production ou égalité d'acquis (ou encore de résultats) : Le souci de réaliser l'égalité des acquis se fonde sur un idéal de justice corrective (Crahay, 2000) et s'accompagne inévitablement d'une volonté de réduire l'écart existant entre les forts et les faibles en termes de performances scolaires entre le début et la fin d'une action pédagogique (Bressoux, 1995) en améliorant l'efficacité des pratiques scolaires (Jarousse et Leroy-Audouin, 1999).

De forts écarts sont observés entre différents groupes : les élèves issus des milieux les plus défavorisés, notamment en zones rurales, ont les niveaux d'apprentissage les plus faibles. Investir de longues années d'études sans être sûr d'acquérir la maîtrise de la lecture et de l'écriture, sans perspective d'avoir accès à l'enseignement secondaire et sans perspective d'emploi est décourageant, coûteux pour les familles, notamment les plus pauvres, et pour l'Etat.

Cependant, à niveau d'instruction égale, les jeunes issus des milieux discriminés ou pauvres ont plus de mal à trouver un emploi stable que leurs pairs issus de milieux favorisés et tendent à percevoir des salaires plus faibles : cela peut réduire fortement l'incitation des parents à investir dans la scolarisation de leurs enfants.

L'insertion professionnelle de ces enfants est rendue également d'autant plus difficile que le réseau social de leurs parents est limité, insuffisant pour les aider dans leur recherche d'emploi. Or, dans les pays en développement, et en Afrique en particulier, le réseau social semble déterminant dans l'accès au marché du travail (Kouamé et Guye 2000, Cohen et House 1996, Bocquier 1996), du fait notamment du rôle mineur joué par les journaux et les services de placement officiels dans les modes de recrutement.

2.5.2. Autres disparités sociales à considérer : le cas des enfants à besoins spécifiques.

L'éducation est l'un des moyens les plus efficaces qui soient pour rompre le cycle de discrimination et de pauvreté auquel les enfants en situation de handicap et leurs familles sont souvent confrontés. Par ailleurs, les objectifs visant à l'Éducation pour Tous ne pourront être atteints sans la prise en compte des enfants en situation de handicap dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques d'Éducation. Or, le système est confronté à :

- (i) Une insuffisance de structures appropriées pour la prise en charge de cette catégorie d'enfants ;
- (ii) Un manque de données fiables sur le handicap ; et
- (iii) Les considérations socio-culturelles qui font que le handicap est perçu comme étant un tabou.

Au Mali, Handicap International met en œuvre avec l'appui de l'AFD, l'USAID, la Fondation Orange et Loch Maddy des projets d'éducation inclusive dans les régions de Sikasso, Tombouctou et de Gao.

2.5.3. Disparités dans l'accès à l'éducation et distribution inégale des ressources.

Il ressort enfin que les différentes inégalités observées se répercutent dans l'appropriation des ressources publiques allouées à l'éducation. En effet, chaque enfant, de par sa scolarisation, profite d'une partie des dépenses publiques pour l'éducation. Plus longtemps il reste dans le système, plus grande est la part de ressources dont il bénéficie. Il est ainsi estimé que les 10% les plus éduqués s'approprient près de 50% des ressources publiques d'éducation. Les inégalités, selon les caractéristiques socio-économiques, se traduisent donc par une appropriation inégale des ressources. Il est par exemple établi que les garçons s'approprient 25% plus de ressources publiques d'éducation que les filles ; les bamakois s'approprient 7 fois plus de ressources que les ruraux et environ 10 fois plus que les résidents de la région de Mopti. De même, les individus du quintile le plus riche obtiennent en moyenne 6 fois plus de ressources que les individus du quintile le plus pauvre.

De fait, chaque enfant malien qui est scolarisé bénéficie des ressources publiques mises à la disposition du système éducatif. De ce fait, ceux qui n'ont pas accès à l'école ne bénéficient d'aucune des ressources publiques allouées à l'éducation. Dans cette logique, pour ceux qui fréquentent l'école, plus ils y restent longtemps en accédant à des niveaux éducatifs plus élevés, plus ils bénéficient d'un volume de ressources publiques plus important. Il s'ensuit donc que la répartition des ressources publiques en éducation au sein d'une génération d'enfants va dépendre de :

- (i) La répartition du niveau terminal de scolarisation ;
- (ii) La structure des dépenses publiques par élève (coût unitaire) aux différents niveaux d'enseignement.

Des disparités dans l'accès à l'éducation engendrent de facto des disparités dans l'appropriation des ressources publiques d'éducation. Ainsi, en complément aux disparités dans l'accès à l'éducation mises

en évidence dans la section précédente, il semble tout à fait utile d'examiner également les disparités dans l'appropriation des ressources publiques en éducation.

La structure des scolarisations et des dépenses publiques par élève rend inégalitaire l'appropriation des ressources publiques d'éducation en faveur des plus éduqués. A partir de la structure moyenne des scolarisations, c'est-à-dire de la répartition d'une cohorte d'individus par niveau terminal de scolarisation, mais aussi de la structure des dépenses publiques engagées par élève par niveau d'enseignement, il est possible d'estimer quel volume de ressources publiques d'éducation a été capté au total jusqu'à l'atteinte de chacun de ces niveaux terminaux.

A partir des données du RESEN 2010, on constate que les groupes les plus favorisés bénéficient de beaucoup plus de ressources publiques d'éducation, en dépit de leurs poids plus faibles dans la population. Par exemple, les Bamakois consomment près de 42% des ressources alors qu'ils ne représentent que 13% de la population. De même les 20% les plus riches consomment près de 45% des ressources, contre 10% seulement pour les 20% les plus pauvres. Sans multiplier les exemples, ces constats révèlent l'existence de disparités sociales importantes dans l'appropriation des ressources publiques d'éducation.

Il faut néanmoins relever que ces disparités dans l'appropriation des ressources ne se manifestent pas dans les mêmes proportions selon les différentes dimensions sociales.

Le système éducatif malien se présente ainsi comme celui dans lequel les inégalités sociales, tant dans les scolarisations que dans l'appropriation des ressources publiques, sont très importantes. Des évolutions sont donc nécessaires pour gagner le pari de l'équité et de l'efficacité, notamment dans le cadre du prochain programme sectoriel, afin d'inscrire le pays dans la perspective des cibles de l'ODD4.

Le système éducatif malien se doit donc de gagner le pari de l'équité, et pour ce faire, il doit réussir à cibler et à toucher davantage les filles, les enfants des milieux ruraux, des plus pauvres et des régions défavorisées et à veiller sur les conditions d'apprentissage et de d'insertion professionnelle.

2.6. ENJEUX ET DEFIS DU SECTEUR

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et de défis importants à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'éducation et de de la formation professionnelle.

- (i) Assurer l'efficacité interne et l'efficacité externe du système tout en réussissant la réforme curriculaire, l'introduction de l'APC et le système LMD.*** L'efficacité interne du système éducatif est mise à rude épreuve, depuis quelques années en raison de la forte pression de l'offre. Par ailleurs, l'inadéquation des formations avec la réalité du monde du travail est un souci majeur qu'il faut absolument prendre en compte pour crédibiliser davantage le système éducatif et contribuer à circonscrire les crises sociales qu'un taux de chômage croissant pourrait provoquer.
- (ii) Améliorer la formation et la gestion des enseignants et trouver des voies de motivation du personnel et de recrutement en nombre suffisant tout en introduisant les TIC :*** Un des défis majeurs qui va se poser au système éducatif est celui de trouver les enseignants, les enseignant-chercheurs et les chercheurs en quantité et en qualité suffisantes et surtout de

pouvoir les maintenir dans le système. La revalorisation du statut de l'enseignant, de l'enseignant-chercheur et du chercheur est le chemin par lequel il faut passer.

Dans tous les systèmes éducatifs modernes, les TIC sont utilisés aussi bien au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la gestion du système, pour améliorer le rendement et la qualité. Le coût et les changements structurels qu'une telle intégration pose sont des défis énormes pour le système éducatif qui doit, pour ce faire, trouver les formules adaptées.

(iii) Augmenter l'offre éducative tout en assurant la qualité et l'équité. L'accroissement rapide de la demande d'éducation commande que l'offre augmente au même rythme. Tout l'enjeu de la mise en œuvre du PRODEC 2 sera de mener de front la poursuite de l'expansion du système de manière soutenable sans dégradation de la qualité de l'enseignement. L'existence de nombreuses disparités (genre et régions) et de nombreux enfants vulnérables (orphelins et enfants vivant avec un handicap) constitue un défi important pour la prise en compte de tous les droits des enfants et la progression du système éducatif. Le défi peut être relevé par la mise en place d'un système équitable et appliqué dans tout le pays.

(iv) Renforcer la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle tout en assurant un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes : La décentralisation est une des options majeures de développement que le Mali a choisie, ces dernières années. Cependant, jusque-là, la cohérence entre ce processus et le système éducatif n'est pas très bien établie. Pour ce faire, un des défis de la présente politique sectorielle est de pouvoir adapter l'organisation administrative, la gestion et le financement du système au processus de décentralisation.

Le coût social et économique des crises récurrentes du système éducatif ne fait que ralentir la progression du système. Un défi majeur de la présente politique est de renforcer le dialogue social entre les différents acteurs, notamment les organisations de la société civile, les organisations syndicales, les élèves et les étudiants, pour réduire et prévenir les crises.

La maîtrise des coûts de la scolarisation tout en appliquant les principes de l'obligation scolaire, de la gratuité et des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel, entre l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle est un défi que le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle doit relever. Les orientations politiques actuelles imposent des obligations à l'Etat dans l'éducation des enfants. Assurer cette obligation passe par la gratuité de certains services, qui constituent un défi important en raison des ressources limitées de l'Etat.

Le relèvement de ce défi devrait permettre d'avoir un système éducatif plus cohérent, en permettant à chaque élève ou étudiant de se former selon le besoin, quelle que soit sa formation antérieure.

La transformation efficace des ressources financières en résultats est un autre défi de la gouvernance que le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle doit relever. Du point de vue de la gestion administrative et financière, la mise en relation des besoins de

financement par rapport au volume des ressources mobilisées aux différents niveaux du système, montre un manque de relation fonctionnelle entre les besoins et les allocations. L'allocation des ressources, aussi bien entre sous-secteurs, qu'entre niveaux d'enseignement ou établissements scolaires, montre un manque de cohérence, d'une part entre les priorités accordées dans les documents de politique et les niveaux de financement accordés et d'autre part, entre les effectifs scolarisés et le volume de ressources reçues.

Par ailleurs, le renforcement des capacités, qui devrait en être un préalable et un accompagnement, a été un domaine sous-investi, bien qu'il ait été affiché par tous (Gouvernement comme PTF). Par exemple, il n'y a pas eu au démarrage du PRODEC, au titre des actions préalables critiques, la conception (pour une mise en œuvre) d'un plan de formation continue, programmée et stratégique des personnels gestionnaires du système (tout au moins des personnels managers et d'encadrement administratif), acteurs clés de la mise en œuvre du PRODEC aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

La gestion du programme implique plusieurs fonctions (le pilotage ou management stratégique, la planification/budgétisation des actions, la coordination des activités et des interventions, et le suivi/contrôle de l'exécution) qui nécessitent la mobilisation de ressources humaines compétentes, capables d'assumer efficacement ces différentes fonctions dans un environnement en constante évolution.

- (v) ***Mettre en œuvre la politique de prévention et de réduction des risques et catastrophes dans le système éducatif*** : Le secteur de l'éducation peut contribuer à préparer et à faciliter la gestion des situations d'urgence, à travers la réduction de l'impact des phénomènes à risques sur le fonctionnement scolaire. Mais au-delà de la gestion des situations d'urgence, le secteur de l'éducation peut contribuer à diminuer le niveau de vulnérabilité des populations et prévenir certains désastres sur le long terme. Mieux, il s'agit donc pour le secteur éducatif de maintenir son fonctionnement normal et de le protéger au maximum des interruptions liées aux urgences. Du reste, il permet de renforcer les capacités des communautés à faire face aux aléas naturels et de désamorcer les causes sous-jacentes des phénomènes à risques lorsque cela est possible.

III. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

3.1. Vision :

La vision des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est que, à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.

3.2. Principes directeurs :

Pour atteindre cette vision, les départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle se fonderont sur les principes de base édictés dans le cadre de la refondation du système éducatif, à savoir :

- (i) Le caractère obligatoire, laïc et gratuit de l'éducation ;
- (ii) L'effectivité des passerelles entre cycles terminaux (CAP et BT ; SSA et enseignement fondamental...) ;
- (iii) Le développement des compétences par niveau d'enseignement ;
- (iv) L'amélioration de la pertinence des formations et des filières ;
- (v) Le rôle central des écoles normales dans la formation des enseignants ;
- (vi) L'instrumentation des langues nationales et leur introduction dans les nouveaux curricula ;
- (vii) L'amélioration de l'encadrement du système d'éducation et de formation ;
- (viii) La cohérence entre l'enseignement technique et professionnel initial et la formation professionnelle ;
- (ix) La création ou le développement de passerelles entre les différents systèmes de formation (formation professionnelle et enseignement technique et professionnel ; enseignement technique et professionnel et enseignement supérieur) ;
- (x) La mise en cohérence des contenus de formation et les projets de recherche scientifique des institutions d'enseignement supérieur et de recherche avec les priorités de développement socio-économique du pays ;
- (xi) La valorisation des résultats de la recherche ;
- (xii) La démarche participative durant tout le processus ;
- (xiii) La mobilisation optimum de ressources internes et externes au profit du secteur ; et
- (xiv) La bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources.

Ces aspirations reflètent la volonté du Gouvernement de relever les défis majeurs auxquels le système éducatif national reste confronté. Ces défis constituent les cinq (5) priorités retenues parmi un ensemble plus complexe, en raison de leur double caractère prioritaire et structurant.

IV. AXES STRATEGIQUES ET PRINCIPALES REFORMES POLITIQUES

Le nouveau programme décennal de développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle (PRODEC 2) s'articule autour de cinq axes de réformes majeurs, appelés programmes, qui seront exécutés selon une approche holistique.

Ces axes réforme sont :

- (i) L'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ;
- (ii) L'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants ;
- (iii) La promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous ;
- (iv) Le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- (v) Le renforcement de la résilience du secteur.

Ces réformes ne résument pas l'ensemble des politiques prévues dans le PRODEC 2. Elles en sont extraites et en constituent le cœur pour les différentes phases opérationnelles. Le document de

programme se situe dans un contexte institutionnel transitoire. Il est basé sur une démarche de conduite du changement portant sur trois (3) modalités :

- (i) La consolidation ou le déploiement de certaines actions déjà mises en œuvre dans le cadre du PRODEC 1 et du programme intérimaire ;
- (ii) L'expérimentation à petite échelle de certaines actions de réforme dans le but de préparer leur déploiement ;
- (iii) L'approfondissement de la réflexion sur les actions de réforme pour lesquelles il est nécessaire de préciser les contenus ou de valider les options avant de les expérimenter ou de les mettre en œuvre.

V. OBJECTIFS

Le nouveau programme décennal de développement de l'Education (PRODEC 2) vise à assurer le droit des citoyens à une éducation et formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Cet objectif global est décliné par niveau d'enseignement.

En ce qui concerne le Développement de la petite enfance, le PRODEC 2 vise à assurer à tous les enfants une éducation préscolaire de qualité de manière à les préparer pour l'entrée au fondamental. Il s'agira de :

- (i) Améliorer la couverture du préscolaire : TBS de 4,4% en 2015 à 24,6% en 2030 ;
- (ii) Développer et améliorer les offres alternatives dont l'offre communautaire améliorée qui prendrait en charge progressivement 28% des effectifs en 2015 et 50% en 2030 ;
- (iii) Faire passer la durée du préscolaire de 3 à 2 ans ;
- (iv) Assurer la qualité en portant le ratio d'encadrement en moyenne à 25 enfants par enseignant ;
- (v) Assurer une dotation suffisante en matériels pédagogiques et ludiques.

En ce qui concerne les six premières années de l'enseignement fondamental, le PRODEC 2 vise à assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement de ce cycle tout en disposant des connaissances de base souhaitées, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées. Il s'agira de :

- (i) Assurer à 95% des enfants un accès au fondamental 1 et un achèvement à 76% des élèves de ce cycle ;
- (ii) Réduire les redoublements à 10% et les abandons ;
- (iii) Développer et améliorer les offres alternatives, notamment à travers les médersas, et porter leur part à 15% des effectifs scolarisés au fondamental 1 ;
- (iv) Etablir le ratio d'encadrement à 40 élèves par groupe pédagogique ;
- (v) Etablir le ratio enseignant par groupe pédagogique à 1,1 ;
- (vi) Porter le ratio manuel-élève à un (1) livre de calcul et un (1) livre de français par élève ;
- (vii) Faire bénéficier le Programme de cantines scolaires à 10% des élèves sur financement public ;
- (viii) Recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des Collectivités Territoriales : à terme 100% des enseignants seront des fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

En ce qui concerne les trois dernières années du fondamental, le PRODEC 2 prévoit d'assurer à toutes les filles et à tous les garçons un accès et un achèvement de ce cycle tout en disposant des connaissances de base souhaitées, y compris dans les zones de crise, affectées ou défavorisées. A cet effet, les objectifs poursuivis sont :

- (i) Porter le taux de promotion effectif entre la 6ème et la 7ème année à 90% ;
- (ii) Porter le taux de rétention à 80% en réduisant les redoublements à 15% et les abandons ;
- (iii) Développer et améliorer les offres alternatives notamment les médersas et porter leur part à 8% des effectifs scolarisés, et celle du privé laïc à 15% des effectifs scolarisés ;
- (iv) Etablir le ratio d'encadrement à 60 élèves par groupe pédagogique ;
- (v) Relever la charge horaire moyenne effective des enseignants de 14 à 18 heures/semaine pour se rapprocher des 24 heures statutaires ;
- (vi) Porter le ratio manuel-élève à un manuel par élève dans chacune des quatre (4) disciplines les plus essentielles ;
- (vii) Faire bénéficier le Programme de cantines scolaires à 8% des élèves sur financement public ;
- (viii) Recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des Collectivités Territoriales : à terme, 100% des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités.

En ce qui concerne le secondaire général, le PRODEC 2 prévoit d'accroître les capacités d'accueil dans le public tout en maîtrisant les flux par rapport à la partie supérieure du système. Il s'agira de :

- (i) Porter le taux de transition de 41,6% en 2015 à 20% en orientant beaucoup plus les flux vers l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- (ii) Porter le taux de rétention à 90% en réduisant les redoublements à 15% et les abandons ;
- (iii) Porter la part du privé laïc de 64,1% en 2015 à 50% tout en réduisant le % d'élèves orientés et pris en charge par l'Etat de 89,6% en 2015 à 45% ;
- (iv) Etablir le ratio d'encadrement à 55 élèves par groupe pédagogique ;
- (v) Relever la charge horaire moyenne effective des enseignants de 14,3 à 17 heures/semaine pour se rapprocher des 18 heures statutaires, pour un titulaire, et des 16 heures statutaires, pour un principal ;
- (vi) Réduire la proportion d'élèves du privé bénéficiaires de demi-bourses sous forme de matériels à 5% ;
- (vii) Recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des Collectivités Territoriales : à terme, 100% des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités.

En ce qui concerne le secondaire technique, le PRODEC 2 vise à assurer le développement d'un secondaire technique de qualité et d'un coût abordable en lien avec les besoins de l'économie. Il s'agira de :

- (i) Porter le Taux de transition de 28,0% en 2015 à 40% (5% des effectifs dans la partie technique) ;
- (ii) Porter la part du privé laïc à 75% tout en réduisant le % d'élèves orientés et pris en charge par l'Etat à 15% ;
- (iii) Etablir le ratio d'encadrement à 55 élèves par groupe pédagogique ;

- (iv) Relever la charge horaire moyenne effective des enseignants de 10 à 17 heures/semaine : se rapprocher des 18 heures statutaires, pour un titulaire, et des 16 heures statutaires, pour un principal ;
- (v) Porter le montant de la dotation en matériels pédagogiques et en matière d'œuvre de 52 660 FCFA à 60 000 FCFA par élève ;
- (vi) Réduire la proportion d'élèves du privé, bénéficiaires de demi-bourses sous forme de matériels, à 5% ;
- (vii) Recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des Collectivités Territoriales : à terme, 100% des enseignants seront des fonctionnaires des collectivités.

En ce qui concerne le secondaire professionnel (1), le PRODEC 2 prévoit d'accroître l'offre de formation en développant des alternatives crédibles et attractives en adéquation avec l'auto-entreprenariat et les besoins du marché du travail. Pour ce sous-secteur, il s'agira de :

- (i) Porter le Taux de transition de 28,0% en 2015 à 40% (95% des effectifs dans le secondaire professionnel) ;
- (ii) Etablir la proportion d'élèves orientés vers le BT à 25%, tout en privilégiant le parcours CAP pour la majorité ;
- (iii) Maintenir à quasiment 75% la part du privé laïc tout en réduisant le % d'élèves orientés et pris en charge par l'Etat à :
 - 50% dans les filières industrielles,
 - 25% dans les filières tertiaires,
 - 25% dans les filières agricoles ;
- (iv) Etablir le nombre d'élèves par groupe pédagogique à :
 - 35 dans les filières industrielles,
 - 75 dans les filières tertiaires,
 - 45 dans les filières agricoles ;
- (v) Relever la charge horaire moyenne effective des enseignants de 9 à 17 heures/semaine : se rapprocher des 18 heures statutaires, pour un titulaire, et des 16 heures statutaires, pour un principal ;
- (vi) Faire assurer 15% du volume horaire par des professionnels externes du secteur privé dans le cadre du Partenariat public privé ;
- (vii) Porter le montant de la dotation en matériels pédagogiques et en matières d'œuvres de 49 000 FCFA à 75 000 FCFA par élève ;
- (viii) Réduire la proportion d'élèves du privé, bénéficiaires de demi-bourses sous forme de matériels, à 5% ;
- (ix) Recruter le personnel enseignant uniquement au niveau des collectivités : à terme, 100% des enseignants seront des fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

En ce qui concerne le secondaire normal, le PRODEC 2 prévoit de développer le secondaire normal en réponse au besoin d'une formation initiale et continue de qualité pour les enseignants du préscolaire et du fondamental. A cet effet, il s'agira de :

- (i) Fixer la proportion de nouveaux entrants à la formation initiale avec le niveau BAC à 100% dès 2025 ;
- (ii) Augmenter la durée de la formation pour le niveau BAC, de 2 à 3 ans ;

- (iii) Soumettre tous les enseignants du préscolaire et du fondamental à une formation initiale ;
- (iv) Maintenir à 100% la proportion de bénéficiaires de bourse pour la formation initiale ;
- (v) Faire bénéficier, chaque année, 20% des enseignants déjà en poste d'une formation continue.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur (1), le PRODEC 2 prévoit d'accroître « raisonnablement » l'accès dans l'enseignement supérieur tout en améliorant la qualité et l'efficacité pour la promotion d'un capital humain répondant aux besoins d'innovation et de développement du pays. Il s'agira de :

- (i) Etablir le Taux d'accroissement des effectifs d'étudiants à 5% ;
- (ii) Orienter les flux vers les filières porteuses :
 - en ramenant la proportion d'étudiants de 27,7% à 20% dans les lettres, sciences humaines et communication, de 27,9% à 20% dans les sciences juridiques et politiques, et de 24% à 20% dans les sciences sociales, économiques et de gestion,
 - en portant la proportion d'étudiants de 11% à 20% dans les sciences techniques et technologiques, la médecine et la pharmacie, et de 0,9% à 2% **en** agronomie et en médecine animale ;
- (iii) Accompagner par une réorientation ciblée des bourses vers les filières porteuses ;
- (iv) Renforcer significativement le nombre de professeurs, de maîtres de conférences ou de maîtres assistants, en optimisant au mieux les charges de vacation et d'heures supplémentaires ;
- (v) Procéder à une revue critique de l'offre privée par le développement d'un enseignement supérieur privé de qualité dans les filières techniques et professionnelles, et la mise en place par l'Etat de mesures incitatives ;
- (vi) Renforcer la recherche et l'innovation.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le PRODEC 2 prévoit de développer l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie et les potentialités locales, et en faire un pilier essentiel pour l'auto-entreprenariat et l'insertion socio-professionnelle. A cet effet, il s'agira de :

- (i) Porter les effectifs d'apprenants en formation initiale, dans les centres en mode résidentiel, de 512 à 6 227 par an dès 2025 ;
- (ii) Etablir le Taux d'encadrement à 20 apprenants par groupe pédagogique ;
- (iii) Porter les effectifs d'apprenants, en apprentissage rénové et en alternance de type dual, de 1 037 à 21 128 par an dès 2025 ;
- (iv) Porter le montant de la dotation en matériels pédagogiques et en matières d'œuvres de 50 000 FCFA à 75 000 FCFA par apprenant ;
- (v) Octroyer une dotation d'incitation de 50 000 FCFA, par apprenant pris en charge par les entreprises, dans le cadre du Partenariat public-privé ;
- (vi) Etablir les Dépenses courantes pour la formation qualifiante à 20% ;
- (vii) Etablir les Dépenses courantes pour la formation continue des actifs des secteurs économiques à 15%.

En ce qui concerne l'éducation non formelle, le PRODEC 2 prévoit de prendre en charges les jeunes non scolarisés et déscolarisés, mais également les adultes analphabètes dans des formes alternatives d'apprentissages qui leur garantissent les compétences nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle. Il s'agira de :

- (i) Porter le nombre d'auditeurs/d'apprenants dans :
 - Les Centres d'alphabétisation fonctionnelle, de 73 845 à 100 000 par an, dès 2025,
 - Les Centres d'éducation pour le développement (CEI inclus), de 19 225 à 20 000 par an, dès 2025,
 - Les Centres d'apprentissage féminins, de 637 à 2000 par an, à l'horizon 2030 ;
- (ii) Fixer le Coût moyen par auditeur/apprenant dans :
 - Les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) à 25 000 FCFA,
 - Les Centres d'Education pour le Développement (CED) et Centres d'Education pour l'Intégration (CEI inclus) à 100 000 FCFA,
 - Les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé) à 45 000 FCFA.

VI. PRINCIPALES POLITIQUES STRUCTURANTES DU SECTEUR

En vue d'atteindre les objectifs poursuivis par programme, plusieurs stratégies ont été développées. Cependant, certains thèmes structurants constituant les principales politiques du secteur méritent d'être explicités dans le PRODEC2. Il s'agit de :

6.1. Gestion des flux :

La politique de gestion des flux consiste à offrir à tous les enfants scolarisables une éducation de base de qualité et à maîtriser leur évolution vers les enseignements secondaire et supérieur en fonction des besoins de l'économie et des capacités d'accueil et d'encadrement des établissements d'enseignement et de formation.

Pour y parvenir, les programmes du PRODEC 2 retiennent les stratégies suivantes :

6.1.1. Scolarisation accrue des enfants :

Les efforts porteront principalement sur la réalisation d'infrastructures d'accueil et sur le recrutement d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant pour les établissements publics. Dans le cadre de l'éducation inclusive, les enfants hors école et ceux affectés par un handicap bénéficieront de stratégies particulières.

Sont visées principalement des catégories suivantes :

- (i) Les enfants issus des zones rurales peu peuplées où l'Etat n'a pas les moyens de construire des écoles ;
- (ii) Les enfants issus des communautés nomades et semi-nomades ;
- (iii) Les enfants issus de ménages pauvres et de milieux défavorisés ;
- (iv) Les enfants dont les parents ne croient pas à l'école occidentale à cause notamment de leur croyance religieuse musulmane ;
- (v) Les enfants vivant dans des zones urbaines de forte densité de population où les salles de classe sont surchargées ;

- (vi) Les enfants qui souffrent de handicaps physique, visuel, auditif, mental, psychomoteur... ;
- (vii) Les enfants de la rue ;
- (viii) Les enfants dont les lieux d'habitation sont éloignés des écoles ; et
- (ix) Les enfants vivant dans les zones de conflit.

Afin de leur permettre d'accéder à l'éducation, des efforts supplémentaires porteront sur les médersas et les différentes alternatives. Ces alternatives éducatives sont : les Ecoles Mobiles (EMOB), les Ecoles à Classe Unique (ECU), les centres de Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) et autres stratégies similaires, les écoles inclusives, les centres d'éducation spécialisés et les écoles coraniques rénovées et intégrées dans le système éducatif national.

Les médersas sont des écoles dont le médium principal d'enseignement est l'arabe. Les langues maternelles et le français y sont introduits comme disciplines. Dans le PRODEC 2, toutes les stratégies développées en direction des écoles fondamentales s'adressent également aux médersas.

Les EMOB, les ECU et la Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle (SSA/P) sont mises en œuvre depuis plusieurs années au Mali par des ONGs avec la participation des communautés à la base. La mise à l'échelle desdites alternatives se fait selon une même approche, à savoir capitaliser les acquis, construire et équiper ces types d'écoles et appuyer les communautés bénéficiaires par la mise à disposition d'enseignants formés et de matériels didactiques.

La phase I du PRODEC 2 devra permettre, à travers les activités planifiées dans le PAPB, de renforcer les EMOB, les ECU et les Centres SSA/P sur l'ensemble du territoire national. Les phases II et III permettront de consolider lesdites alternatives.

Quant à la réforme relative à l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif national, cette alternative sera développée à un niveau pilote. La phase I du PRODEC 2 permettra de choisir et stabiliser le ou les modèles d'écoles coraniques rénovées. Les autres phases du PRODEC 2 seront consacrées à la mise à l'échelle du ou des modèles expérimentaux qui auront été retenus pendant la phase I.

Pour la participation des communautés à la mise en œuvre de toutes les alternatives éducatives, le PRODEC 2 a retenu les mêmes stratégies qui ont permis aux ONG de les mettre en place. Ces stratégies sont la concertation, la sensibilisation et le renforcement de capacités des communautés à la base.

6.1.2. Transition vers l'enseignement secondaire et la formation professionnelle :

Les élèves admis au DEF seront plus orientés vers l'enseignement secondaire technique et professionnel dont les capacités d'accueil et d'encadrement seront augmentées. A cet effet, deux principales stratégies seront mises en œuvre :

- d'une part, un encadrement plus efficace des orientations à travers l'adoption et l'application de critères rigoureux et le renforcement de l'autorité des comités techniques statuant au niveau national et régional dont la composition, les missions et le fonctionnement sont définis par des actes réglementaires ;
- d'autre part, l'augmentation de l'attractivité des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel. A cet égard l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des enseignements et de l'employabilité, la diversification et la multiplication des filières porteuses et l'intensification des activités de communication et de sensibilisation en direction des élèves et de leurs parents.

6.1.3. Transition vers l'enseignement supérieur :

Elle sera préparée en amont par la réduction des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général qui devraient entamer après le baccalauréat des études supérieures auxquelles ils seront mieux préparés à travers l'exécution de programmes adaptés à leurs perspectives d'orientation.

L'effectivité de l'autonomie accordée aux IES en matière de recrutement des étudiants et des enseignants sera le principal levier de la répartition des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement des étudiants dont l'augmentation va se poursuivre à travers la réalisation de nouvelles infrastructures.

La multiplication des filières courtes, dont les effectifs d'étudiants sont passés, pour l'Institut des Sciences Appliquées (ISA) de 55 en 2010-2011 à 819 en 2018-2019, pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de 150 en 2014-2015 à 258 en 2018-2019 et pour l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) de 1659 en 2014-2015 à 4780 en 2016-2017, permettra d'accueillir plus d'étudiants et l'amélioration des conditions de mise en œuvre de la réforme du LMD de mieux les former et d'encadrer leur parcours.

6.1.4. Promotion des filières scientifiques et techniques :

Pour inverser la tendance actuelle et promouvoir l'enseignement des sciences et techniques, les actions porteront :

- d'une part, sur le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants à travers la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements pédagogiques appropriés dans les écoles normales (ateliers, laboratoires, CVF, etc.) ;
- d'autre part, à travers l'amélioration de l'environnement d'apprentissage au niveau de tous les ordres d'enseignement (ateliers, laboratoires, CDI, blocs et malles scientifiques, logiciels d'expérimentation, etc.).

Par ailleurs, les critères d'attribution des aides sociales (bourses et frais scolaires) tant au secondaire qu'au supérieur seront relus pour renforcer l'attractivité des filières scientifiques et techniques.

6.1.5. Rationalisation des dépenses :

Pour accompagner cette politique de la gestion des flux, les aides sociales seront progressivement réduites, notamment en ce qui concerne l'attribution des bourses et la prise en charge des élèves inscrits dans les établissements privés.

La relecture des textes relatifs à l'octroi des frais scolaires, l'implantation d'un logiciel de gestion des flux au secondaire et la formation des agents à son utilisation permettront de mieux contrôler la baisse des effectifs pris en charge.

6.1.6. Information, communication et sensibilisation :

Toutes ces stratégies relatives à la politique de la gestion des flux nécessiteront une large campagne d'information, de communication et de sensibilisation en direction des élèves et étudiants, des parents et des enseignants à la fois sur la complexité et la gravité des défis à relever et d'autre part sur l'impérieuse nécessité des réformes.

Les structures centrales et déconcentrées de l'éducation et de la formation professionnelle seront outillées pour mieux accomplir leurs missions relatives à l'information des élèves, des étudiants et de leurs parents sur le processus d'orientation.

6.2. Réduction des disparités et amélioration de l'équité :

La résorption des disparités dans l'éducation est l'atténuation progressive des iniquités de genre et des inégalités géographiques en termes d'accès, de qualité et de gestion.

Pour l'atteinte de l'équité (filles/garçons, milieu rural/milieu urbain, enfants issus de milieux défavorisés/enfants issus de milieux favorisés, enfants vivant avec un handicap/ autres enfants), les stratégies suivantes sont envisagées :

- (i) L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires pour tous sans exclusive ;
- (ii) La poursuite de la prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires surtout pour les enfants des milieux défavorisés ;
- (iii) La prise en compte de l'équité du genre dans les constructions et équipements scolaires, et l'allocation des enseignants ;
- (iv) L'octroi de primes spéciales aux enseignants affectés dans les zones défavorisées ;
- (v) la mise en œuvre d'actions de mobilisation sociale en faveur de l'éducation inclusive et de l'éducation spéciale ;
- (vi) L'instauration de récompenses aux filles méritantes et issues de milieux défavorisés, notamment sous la forme de bourses, qui seront attribuées suivant des critères combinant le niveau scolaire de l'élève et le niveau de revenus des parents ;
- (vii) L'extension des cantines scolaires, surtout dans les zones défavorisées.

La mise en œuvre de la politique nationale de scolarisation des filles (SCOFI) est assurée par les services déconcentrés de l'Etat que sont les Académies d'Enseignement (AE) et les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) sous la responsabilité des Collectivités Territoriales.

Les activités de SCOFI sont réalisées dans les établissements scolaires avec le soutien des CGS, des AME, des APE et la participation des familles. Le mécanisme de suivi-évaluation des activités est assuré par les points focaux SCOFI nommés au niveau des AE et des CAP.

Le contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale de SCOFI est assuré au niveau central par la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental.

6.3. Gestion des enseignants (recrutement et allocation)

La politique de décentralisation et de déconcentration en cours a conduit le Mali à privilégier un modèle décentralisé et/ou déconcentré de recrutement et d'allocation du personnel enseignant. Le Ministère chargé des Collectivités territoriales, en lien avec les services techniques du Ministère de l'éducation nationale, recrute les enseignants en fonction des besoins exprimés. Toutefois, dans la pratique, des difficultés ont été constatées dans la gestion du personnel enseignant. Il s'agit, notamment, des conflits de compétences et des confusions dans les rôles et responsabilités des différents acteurs.

Le PRODEC 2 préconise la mise en place de procédures de recrutement permettant aux enseignants de postuler pour les postes disponibles dans les localités de leur convenance. Ceci offre l'avantage d'accueillir des enseignants motivés dans ces localités et d'améliorer l'encadrement des écoles tant en milieux urbain que rural.

Pour satisfaire les besoins en enseignants, des efforts seront faits pour accroître le recrutement dans les IFM en rationalisant l'utilisation des capacités d'accueil et des enseignants tout en exploitant le vivier de diplômés existant.

Le programme propose de mettre en place des mesures incitatives pour attirer et maintenir les enseignants, en termes de logements, de primes et indemnités, voire d'avancement dans la carrière.

Le recrutement local s'accompagne d'une gestion locale des affectations/mutations de personnel. Il s'agit d'un système de décentralisation, limitation des mouvements de personnel au niveau régional et interrégional, surtout lorsqu'il y a des déséquilibres. L'objectif est d'améliorer le déploiement des enseignants et de rester collé aux besoins réels de chaque région.

Le programme entend également mettre en place un logiciel de gestion du personnel enseignant et se renforcer des opportunités qu'offrent les TIC.

Ce dispositif de gestion des enseignants exige, pour être efficient, des concertations entre tous les acteurs de l'école : la Direction en charge de la gestion des Ressources humaines, les collectivités territoriales, la Direction Générale des Collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'éducation, les syndicats d'enseignants.

6.4. Réduction du redoublement :

Le pourcentage de redoublants est encore très élevé dans le système éducatif malien. En cela, il constitue un obstacle à la réalisation de l'objectif de scolarisation primaire universelle dans la mesure où il est une entrave à l'accès à l'éducation pour un nombre important d'enfants.

Le redoublement traduit le dysfonctionnement du système et le gaspillage de ressources budgétaires dans un contexte de rareté des ressources financières. L'analyse sectorielle montre que le redoublement absorbe près de 21,7% des dépenses du fondamental 1.

Par sa fréquence, il réduit la proportion d'enfants qui achèvent l'enseignement fondamental, conduit à l'échec et à l'abandon scolaire.

Pour infléchir la courbe du redoublement au Mali, un certain nombre de mesures ont été adoptées au nombre desquelles : **la promotion automatique**. Cette mesure administrative était assortie de préalables dont l'utilisation des langues nationales comme médium, l'encadrement des classes d'initiation par des maîtres chevronnés, le recours à l'évaluation formative et la formation des enseignants aux techniques de dépistage et de remédiation des difficultés d'apprentissage.

Mal comprise et mal appliquée, la mesure n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Elle a au contraire contribué à dégrader la qualité des acquisitions scolaires.

Ainsi, pour réduire le redoublement à 10% à l'horizon 2030, le PRODEC 2 envisage les stratégies suivantes :

- (i) La mise en place d'un mécanisme de repérage précoce des enfants en situation de décrochage scolaire ;
- (ii) L'adoption de textes règlementaires déterminant les conditions d'avancement de classe et les modalités d'application du redoublement ;
- (iii) Le développement d'une stratégie de communication spécifique sur le redoublement en direction des acteurs de l'école, de manière à susciter leur pleine adhésion ;
- (iv) L'adoption de mesures pédagogiques susceptibles de réduire le redoublement.

6.5. Curriculum bilingue de l'enseignement fondamental :

Le curriculum est une réforme pertinente et majeure de la refondation du système éducatif malien.

Tout en corrigeant les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du curriculum bilingue de l'enseignement fondamental pendant le PRODEC1, l'option du PRODEC2 est de poursuivre cette réforme afin d'améliorer significativement la qualité des enseignements/apprentissages à travers le développement de compétences chez les apprenants et de l'étendre progressivement à l'ensemble des écoles du territoire national.

La phase I du PRODEC2 devra permettre l'implantation progressive du curriculum bilingue langue nationale /français dans les écoles fondamentales des aires linguistiques bamanan, fulfulde, songhay et tamasheq à travers les principales actions suivantes : (i) la mise en place d'organes de pilotage du curriculum au double plan technique et politique, (ii) la mise en place d'un programme soutenu de communication en vue d'une meilleure appropriation de la réforme par les principaux acteurs chargés de sa mise en œuvre et (iii) la mise en place d'un mécanisme de gestion efficace et efficiente des enseignants en tenant compte des langues d'apprentissage des apprenants dans les établissements scolaires et du potentiel enseignant par langue.

Ainsi, la phase I du PRODEC2 sera axée sur les principales activités suivantes :

- (i) L'élaboration d'un protocole de généralisation progressive du curriculum bilingue ;
- (ii) La réalisation d'études sociolinguistiques pour les aires linguistiques bamanan, fulfulde, songhay et tamasheq ;
- (iii) La dynamisation et la généralisation des Communautés d'Apprentissage (CA) des maîtres ;
- (iv) La formation initiale et continue des enseignants et du personnel d'encadrement pédagogique ;
- (v) L'identification, l'acquisition et la distribution de matériel didactique de qualité et en nombre suffisant dans les écoles ;
- (vi) L'organisation des cadres de concertation sur le curriculum à tous les niveaux ;
- (vii) Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du curriculum à tous les niveaux.

La mise en œuvre du curriculum aura des implications sur (i) la politique de formation (initiale et continue) des enseignants, (ii) la politique de gestion des enseignants (recrutement et affectation) et (iii) la production, l'achat et la distribution des manuels scolaires.

L'implantation du curriculum bilingue langue nationale /français dans les écoles sera faite en tenant compte des différentes langues d'apprentissage des enfants ainsi que du potentiel enseignant par langue.

Les phases II et III du PRODEC2 seront consacrées à la consolidation du curriculum bilingue, à son extension progressive à toutes les autres aires linguistiques et au renforcement de son implantation à travers l'ensemble du territoire national.

6.6. Politique de décentralisation/déconcentration de l'éducation :

La décentralisation constitue la politique phare du Gouvernement du Mali. L'option du PRODEC 2 est de consolider cette politique en la rendant plus effective sur le terrain. Plus concrètement, dans le domaine de l'éducation, il s'agira de renforcer les relations de travail entre les Collectivités Territoriales

et les Services Déconcentrés de l'Etat afin que les compétences et les ressources transférées par l'Etat contribuent significativement à l'amélioration de l'accès à l'éducation ainsi que celle de la qualité des enseignements/apprentissages.

Pour ce faire, pendant la phase 1 du PRODEC2, les principales actions suivantes seront entreprises:

- (i) L'effectivité de l'appui-conseil des Services Déconcentrés de l'Etat aux Collectivités Territoriales par rapport à l'ensemble des compétences et des ressources transférées ; cet appui-conseil sera assuré notamment par les Académies d'Enseignement (AE), les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et les Directions Régionales du Budget ;
- (ii) La clarification du rôle et de la responsabilité des Collectivités Territoriales dans le recrutement et l'allocation des enseignants ;
- (iii) La relecture de la convention signée entre le Ministère de l'Education Nationale et l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) ;
- (iv) L'effectivité de la maîtrise d'ouvrage par les Collectivités dans le domaine de la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires, à travers l'ANICT ;
- (v) La mise en place effective par les Collectivités Territoriales de Comités de Gestion Scolaire (CGS) fonctionnels pour suivre au quotidien le fonctionnement des établissements scolaires ;
- (vi) L'organisation effective de cadres de concertation périodiques regroupant les Collectivités Territoriales et les Services Déconcentrés de l'Etat ;
- (vii) La mise en place effective de mécanismes de contrôle de l'exercice par les Collectivités Territoriales des compétences transférées à elles par l'Etat ;
- (viii) La mise en place effective de mécanismes de contrôle de la gestion par les Collectivités Territoriales des ressources transférées à elles par l'Etat ;
- (ix) La coordination et la supervision effectives des activités exécutées aux niveaux déconcentré et décentralisé par les services centraux compétents.

Pour la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires, les collectivités territoriales disposent de la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, elles peuvent, à travers des appels d'offre au niveau commune ou intercommunal, faire recours à des entreprises locales et contribuer ainsi au renforcement de leurs capacités et à apporter un appui aux communes/communautés. Cette modalité, ajoutée à d'autres déjà expérimentées, contribuera à l'atteinte des objectifs du PRODEC2.

Les phases II et III du PRODEC 2 seront consacrées à l'approfondissement de la politique de décentralisation.

6.7. Politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique :

L'amélioration continue de la qualité des enseignements/apprentissages est une des préoccupations fortes du Gouvernement du Mali. Dans ce cadre, la dotation des élèves et des enseignants en manuels scolaires de qualité et en nombre suffisant dans les principales disciplines académiques est d'une importance capitale.

Tout en corrigeant les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique pendant le PRODEC1, l'option du PRODEC2 est de poursuivre cette réforme afin d'impacter de façon significative la qualité des enseignements/apprentissages.

La phase I du PRODEC2 devra permettre l'évaluation, la révision et l'adoption de la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique.

La phase I du PRODEC2 sera axée sur les principales activités suivantes :

- (i) La mise en œuvre effective de la politique du manuel scolaire et du matériel didactique révisée ;
- (ii) L'achat et la mise à disposition des établissements scolaires de manuels à raison d'un ratio de 2 manuels/élève au fondamental 1 et de 4 manuels /élève au fondamental 2 ;
- (iii) Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique.

Les phases II et III du PRODEC 2 seront consacrées à la consolidation de la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique à travers l'ensemble du territoire national.

VII. LES PROGRAMMES

7.1. PROGRAMME N°1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF.

Objectif stratégique : Le programme vise principalement à améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants.

La qualité d'un système éducatif se mesure à son rendement interne et à la capacité de ses sortants à s'insérer en emploi. Dans ce contexte, l'enjeu est que tous les apprenants accèdent et achèvent au moins l'enseignement fondamental, mais également que tous puissent acquérir au bout des différents cycles scolaires et d'apprentissage les connaissances et les compétences de base requises.

Le programme s'articule autour de trois (03) sous-programmes, à savoir : (i) l'amélioration de l'efficacité interne du système ; (ii) l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants ; (iii) la mise en place d'un Système d'évaluation et de contrôle qualité/certification des apprentissages.

Il convient de noter que la problématique de la formation des enseignants, facteur déterminant de l'amélioration de la qualité des apprentissages, est traitée dans le programme 2 (Amélioration de la formation et la gestion des enseignants), sous-programmes 1 et 2 (Formation initiale et Formation continue des enseignants).

7.1.1. Sous-programme 1.1. Amélioration de l'efficacité interne du système

A travers ce programme, il s'agit de prendre des mesures visant à : (i) poursuivre et renforcer la réforme curriculaire, (ii) améliorer les compétences fondamentales chez les élèves et apprenants, (iii) assurer le temps réel d'apprentissage, (iv) développer l'enseignement des sciences et techniques dans un contexte marqué par la prééminence des disciplines littéraires, (v) rendre disponibles les supports pédagogiques pour tous et surtout dans les zones rurales, (vi) promouvoir la recherche en exploitant les résultats aux fins d'améliorer les pratiques pédagogiques et répondre aux préoccupations des structures de développement, (vii) développer les passerelles.

Objectif spécifique 1.1.1 : Développer et mettre à la disposition du Système éducatif des curricula de qualité

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de poursuivre la réforme curriculaire en l'étendant à l'ensemble du territoire national tout en mettant un accent particulier sur le préscolaire.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'élaboration d'une stratégie de généralisation progressive du curriculum bilingue (niveau 1 à 4 pour le fondamental), APC (pour le secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur) ;
- (ii) Le développement de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et des documents d'accompagnement ;
- (iii) La rénovation des curricula des écoles coraniques en vue de les rapprocher de ceux de l'école fondamentale ;
- (iv) La construction d'une logique organique entre le programme du préscolaire et celui du fondamental ;
- (v) L'amélioration des curricula des CED, CAF, CAFé et CEI.

L'opérationnalisation de ces stratégies se fera notamment, à travers des activités de renforcement, de généralisation de la réforme curriculaire à tous les niveaux, y compris les écoles coraniques, et la préparation des conditions de sa mise en œuvre (étude sociolinguistique, formation des enseignants et agents administratifs, outils pédagogiques).

Objectif spécifique 1.1.2 : Améliorer les compétences des enfants du préscolaire (filles et garçons) en lecture, écriture et mathématiques

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de permettre aux enfants de 3-6 ans préscolarisés de disposer des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La fourniture du matériel didactique adéquat susceptible de contribuer au développement psychomoteur, cognitif et affectif des enfants ;
- (ii) La mise en place de pratiques pédagogiques innovantes prenant en compte la diversité des enfants, le rythme d'apprentissage, les besoins socioaffectifs de chaque enfant ;
- (iii) Le renforcement des interactions entre encadreurs et enfants dans la langue nationale la plus parlée dans la localité concernée pour une meilleure illustration et compréhension des apprentissages.

L'opérationnalisation de ces stratégies se fera, notamment, à travers la mise en place de matériels didactiques et d'équipements adaptés, le renforcement des capacités des moniteurs et éducateurs préscolaires, la mise en place d'une base de données sur les enseignants, issue de l'enquête sociolinguistique.

Objectif spécifique 1.1.3 : Améliorer les compétences de base des élèves et des apprenants du système en lecture, écriture et calcul

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de permettre aux enfants de 7-12 et 13-15 ans ainsi qu'aux apprenants de disposer de compétences en lecture/écriture et calcul.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'instauration de mesures pédagogiques de dépistage ciblées sur les élèves en difficulté d'apprentissage, de remédiation tout au long de l'année scolaire ;
- (ii) La mise à disposition et l'utilisation de supports pédagogiques inclusifs (manuels de lecture/écriture, calcul, guides du maître et matériels didactiques individuels et collectifs) ;
- (iii) Le renforcement des mesures de prise en charge des auditeurs des CED, CAF, CAFé et CEI.

Ces stratégies seront mises en œuvre, à travers principalement le développement de techniques d'évaluation, de dépistage précoce et de remédiation des difficultés d'apprentissage chez les élèves et apprenants. D'autres mesures sous-jacentes telles la fourniture et l'utilisation de manuels scolaires sont prévues.

Objectif spécifique 1.1.4 : Réduire la proportion de redoublants et des élèves en situation d'abandon.

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de ramener le pourcentage de redoublants aux six premières années du fondamental de 15,3% en 2015 à 10% et de 33% à 15% aux trois dernières années du fondamental. Au niveau de l'enseignement secondaire général, il sera ramené de 36% à 15% à l'horizon 2030.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La détermination du profil des redoublants et des élèves en situation d'abandon ;
- (ii) L'élaboration d'un plan de mise en œuvre des mesures susceptibles de corriger ou de réduire la proportion de redoublants ;
- (iii) L'élaboration d'un plan de mise en œuvre des mesures susceptibles de corriger ou de réduire la proportion d'abandons.

Il s'agit d'agir fondamentalement sur trois leviers :

- (i) L'accès par la mise en place d'un continuum éducatif ;
- (ii) La réduction de la déperdition scolaire (redoublement, abandon) ; et
- (iii) La qualité des acquisitions scolaires et l'amélioration des conditions d'accueil.

Le programme procèdera au repérage précoce des élèves en situation de décrochage scolaire, la mise en place de mesures de remédiation, le suivi par le personnel d'encadrement des notations, la formation aux techniques d'évaluation, la sensibilisation des enseignants et du personnel d'encadrement sur la nocivité du redoublement, etc.

Objectif spécifique 1.1.5 : Respecter le temps d'enseignement/apprentissage

L'option est d'assurer le temps d'apprentissage requis de 172 jours afin de développer les compétences consignées dans le programme officiel.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La maîtrise des facteurs perturbants ;
- (ii) L'application des instructions assorties, au besoin, de sanctions administratives ;
- (iii) L'organisation plus souple du calendrier des activités pédagogiques, y compris par les rattrapages d'heures d'apprentissage perdues.

Ces stratégies relatives au respect du temps d'enseignement consistent en la réalisation d'une étude visant à identifier les facteurs à l'origine de la perte du temps d'enseignement/apprentissage ; la mise en place d'un mécanisme de suivi du temps d'enseignement/apprentissage pour observer l'évolution vers le respect du volume horaire hebdomadaire statutaire surtout au premier cycle du fondamental ; l'adaptation du calendrier scolaire aux réalités du milieu d'implantation de l'école.

Objectif spécifique 1.1.6 : Rendre disponibles et accessibles les supports pédagogiques inclusifs (manuels et matériels didactiques) pour tous les élèves et apprenants, dans tous les établissements, surtout en milieu rural.

L'option, à l'horizon 2030, est d'améliorer significativement le stock de manuels en vue d'atteindre un ratio de deux (2) manuels par élève pour les disciplines de base (lecture/écriture et calcul/mathématiques) dans les six premières années du fondamental, et de quatre (4) manuels par élève pour les disciplines de base (Français, Mathématiques, Sciences physiques et Histoire-géographie) dans les trois (3) dernières années du fondamental.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La révision de la politique nationale du manuel scolaire en vue de traiter, notamment, des aspects liés aux modalités d'acquisition et de mise à disposition ;
- (ii) L'évaluation des besoins, planification, acquisition et fourniture de matériels didactiques et d'équipements dans tous les ordres et types d'enseignement ;
- (iii) La pérennisation du programme de réparation des manuels scolaires ;
- (iv) L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'améliorer l'accès à coût réduit à la ressource documentaire et améliorer les apprentissages.

Ces stratégies seront opérationnalisées à travers, entre autres activités : la révision et l'adaptation de la politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique en mettant le focus sur les aspects liés à la décentralisation (modalités d'acquisition et de mise à disposition pour tous les élèves et apprenants) ; l'acquisition et la fourniture de supports pédagogiques assorties d'un plan de pérennisation du programme de réparation des manuels scolaires ; la création et l'équipement d'une salle informatique avec accès à internet dans chaque établissement du fondamental 2, favorisant ainsi l'accès à la ressource documentaire.

Objectif spécifique 1.1.7 : Promouvoir l'enseignement des sciences et techniques pour tous avec un accès accru des filles aux filières et séries scientifiques

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, l'option est de faire passer la proportion d'élèves pris en charge par l'Etat de 100% en 2016 à 50% à l'horizon 2020 dans les filières industrielles du Brevet technicien (BT), du Baccalauréat professionnel et du Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), de 100% en 2016 à 25% en 2020 dans les filières tertiaires du BT et de 91% à 25% dans celles du CAP pendant la même période.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'option est de (i) ramener la proportion d'étudiants de 27,7% à 20% dans les lettres, sciences humaines et communication, de 27,9% à 20% dans les sciences juridiques et politiques, et de 24% à 20% dans les sciences sociales, économiques et de gestion, (ii) porter la proportion d'étudiants de 11% à 20% dans les sciences techniques et technologiques, la médecine et la pharmacie, et de 0,9% à 2% en agronomie et en médecine animale.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La promotion et la systématisation de l'enseignement des sciences depuis le niveau 1 du fondamental ;
- (ii) La fourniture de manuels scolaires et de matériels didactiques adaptés pour l'enseignement des sciences ;
- (iii) La création et l'équipement d'une Cité des sciences, de blocs scientifiques, de laboratoires et d'ateliers ;
- (iv) La fourniture correcte de la matière d'œuvre pour l'Enseignement technique et Professionnel ;
- (v) Le développement de mécanismes favorisant l'accès à la ressource documentaire par les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- (vi) La mise en place de mesures incitatives, notamment pour les filles inscrites dans les filières scientifiques.

Ces stratégies s'appuient sur le renforcement des compétences des enseignants en didactique des disciplines scientifiques et techniques ; l'information et la sensibilisation de tous les élèves et particulièrement les filles sur l'importance des filières scientifiques, l'encouragement et la dynamisation de l'utilisation des malles scientifiques, des vidéos pédagogiques sur les thèmes de sciences et techniques des programmes de l'enseignement fondamental, la construction et l'équipement de blocs scientifiques, d'ateliers et de laboratoires au secondaire.

Objectif spécifique 1.1.8 : Promouvoir la recherche scientifique et technologique

L'option est de consacrer 3,2% des dépenses courantes totales de l'enseignement supérieur à la recherche scientifique et technologique, à l'horizon 2030, soit un taux moyen d'accroissement de 5% par an.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en place d'un cadre institutionnel de la recherche ;
- (ii) Le renforcement du mécanisme de financement de la recherche ;
- (iii) La valorisation des résultats de la recherche ;
- (iv) La mise en place d'un dispositif de distinctions honorifiques pour les enseignants-chercheurs ;
- (v) Le développement du partenariat entre les institutions de recherche.

Le développement de ces stratégies de promotion de la recherche scientifique et technologique se fera à travers : le renforcement des capacités des chercheurs aux techniques de montage de projets dans le cadre du fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique, le financement des projets de recherche, la vulgarisation des résultats de recherche et l'établissement de conventions de partenariat/collaboration entre les institutions de recherche au niveau national et international.

Objectif spécifique 1.1.9: Développer des passerelles entre le non formel et le formel, entre l'enseignement secondaire (général, technique professionnel) et la formation professionnelle

Le développement de passerelles procède de la gestion de flux. Il existe deux types de passerelles ; celle où la personne chemine entre deux opérateurs dans un même type d'action de formation (exemple : entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et professionnel ou le niveau CAP et le niveau BT) et celle où la personne progresse dans des types d'actions différents (exemple : entre

l'enseignement technique et la formation professionnelle, le formel et le non formel ou le non formel et la formation professionnelle).

L'option est d'établir des mécanismes permettant le passage entre deux actions ou opérations de formation organisées en filières ou hors filières.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La définition du cadre réglementaire des passerelles ;
- (ii) La détermination des modalités de mise en œuvre des passerelles.

Pour développer ces stratégies, le programme prévoit l'élaboration des textes réglementaires sur la certification dans le domaine de la formation professionnelle, l'opérationnalisation et le fonctionnement du cadre de la certification, l'établissement des textes réglementaires régissant les équivalences entre certificats et diplômes et la mise en place d'un Cadre de certification professionnelle.

7.1.2. Sous-programme 1.2. Amélioration de l'employabilité des jeunes et de l'insertion socio-professionnelle des sortants

Le défi est double. Il s'agit de : (i) réduire les obstacles au développement des compétences, notamment techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, et (ii) développer l'offre de formation dans les secteurs primaire (Agriculture, élevage, pêche...) et secondaire (Industries...) dans la perspective de développer la transformation agro-alimentaire et la création de PME/PMI.

Dans cette perspective, un accent sera mis sur le développement et la diversification des filières de formation au niveau de l'enseignement professionnel et du supérieur.

Objectif spécifique 1.2.1 : Articuler la formation à l'emploi

L'option est de prendre en charge 100% des apprenants, dans le cadre du Partenariat Public-Privé avec les entreprises, et de diversifier l'offre de formation à l'horizon 2030.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'amélioration de la connaissance du marché de l'emploi ;
- (ii) Le développement des offres de formation dans les filières porteuses ;
- (iii) Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat et la mise en place d'incubateurs ;
- (iv) Le développement du partenariat Public-Privé ;
- (v) La mise en place d'un mécanisme de suivi de l'insertion socio-professionnelle des sortants.

En vue d'articuler la formation à l'emploi, le programme prévoit, notamment :

- (i) La mise en place d'un mécanisme de Suivi de l'insertion professionnelle des sortants ;
- (ii) La réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi ;
- (iii) Le développement des programmes de formation dans les filières porteuses ;
- (iv) La mise en place de centres de ressources pour la Formation Professionnelle ;
- (v) La Création et l'animation d'espaces d'orientation professionnelle.

7.1.3. Sous-programme 1.3. Mise en place d'un Système d'évaluation et de contrôle qualité/certification des apprentissages

Le principal défi à relever est de mettre en place et d'opérationnaliser un dispositif national d'évaluation des apprentissages.

Objectif spécifique 1.3.1 : Evaluer systématiquement le niveau des apprentissages

L'option est de permettre à tous les enfants et apprenants de disposer de compétences en lecture, écriture et en mathématique selon les standards et normes en vigueur à l'horizon 2030.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La définition des standards en lecture, écriture et mathématiques ;
- (ii) L'observation directe et régulière du travail des élèves et apprenants ;
- (iii) L'administration des tests standardisés (par discipline et par niveau) conformément aux exigences/normes internationales et des outils scientifiques ;
- (iv) La validation des acquis professionnels (délivrance des diplômes, titres professionnels et certificats).

Ces stratégies nécessitent l'élaboration d'un référentiel de compétences en mathématiques pour le fondamental, l'élaboration de grilles d'observation et la formation des différents acteurs à leur utilisation, l'organisation de tests d'entrée dans les structures et d'examens de fin de formation professionnelle et l'élaboration des dossiers techniques de validation et de certification professionnelles.

Objectif spécifique 1.3.2 : Mettre en place un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages

L'option est de mettre en place, d'ici 2022, à tous les niveaux, un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en place d'unités chargées d'évaluation⁴ au niveau central, déconcentré impliquant les Collectivités Territoriales ;
- (ii) La mise en place d'un système normalisé d'évaluation des apprentissages intégrant les spécificités de l'enseignement bilingue et de l'éducation inclusive ;
- (iii) La mise en place d'une commission nationale de certification professionnelle.

En vue d'opérationnaliser ces stratégies, le programme prévoit :

- (i) La Création et l'opérationnalisation d'unités chargées d'évaluation au niveau central, déconcentré et décentralisé ;
- (ii) La formation des équipes d'évaluateurs ;
- (iii) L'adaptation des outils d'évaluation aux spécificités de l'enseignement bilingue et de l'éducation inclusive ;
- (iv) Le renforcement des capacités des évaluateurs, notamment à l'utilisation des outils d'évaluation adaptés ;
- (v) La création d'une commission nationale de certification professionnelle.

⁴ Les unités au niveau déconcentré (AE et CAP) feront le suivi et l'observation des élèves en attendant d'être en capacité d'effectuer des évaluations standardisées proprement dites.

7.2. PROGRAMME N°2 : AMELIORATION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS

Objectif stratégique : Le programme vise à mettre à la disposition du système éducatif des enseignants qualifiés et en nombre suffisant.

Le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC), qui envisageait la formation de deux-mille-quatre-cent-cinquante (2450) enseignants qualifiés par an, n'a pas atteint ses objectifs, malgré la prorogation de ses phases opérationnelles (PISE).

La situation se caractérise aujourd'hui par la multiplication des statuts, l'absence d'un réel plan de carrière, la mauvaise structuration des formations initiale et continue, ainsi que l'absentéisme de certains enseignants, les abandons de poste et les arrêts de cours dus aux revendications catégorielles. Elle se caractérise également par un manque de congruence entre les programmes de formation dans les écoles normales et les programmes d'enseignement.

Le programme 2 s'articule autour de trois (3) sous-programmes : (i) l'amélioration de la formation initiale des enseignants ; (ii) le renforcement du dispositif de la formation continue du personnel enseignant ; (iii) le renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants.

7.2.1. Sous-programme 2.1. : Amélioration de la formation initiale des enseignants (niveau de recrutement, durée de formation, contenu de formation, etc.)

L'amélioration de la formation initiale permettra à chaque nouvel enseignant de disposer des compétences nécessaires pour exercer son métier dans les meilleures conditions et de développer plus tard des connaissances et des compétences professionnelles à l'occasion des stages. Dans cette optique, ce sous-programme traite des questions liées à la redéfinition du profil d'entrée et de sortie pour les écoles de formation initiale des enseignants, du renforcement des contenus de formation et des compétences professionnelles du corps enseignant et d'encadrement, de la mise en cohérence des programmes d'enseignement des écoles de formation avec ceux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, du renforcement des capacités des formateurs des centres virtuels dans les écoles de formation des enseignants pour l'utilisation des TIC.

Objectif spécifique 2.1.1. : Redéfinir le profil d'entrée et de sortie pour les écoles de formation initiale des enseignants

Les options du programme, d'ici 2030, sont de :

- *Faire passer le pourcentage (%) de nouveaux entrants avec niveau BAC dans les IFM de 28,8% en 2015 à 100% dès 2025 pour l'option généraliste (préscolaire et fondamental 1er cycle) et de 42,4% en 2015 à 100% dès 2025 pour l'option spécialisation avec polyvalence (fondamental 2nd cycle) ;*
- *Faire passer la durée de la formation de deux à trois ans pour le niveau BAC.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le recrutement des élèves-maîtres en fonction des besoins et sur la base des critères de performance ;
- (ii) L'harmonisation du niveau de recrutement au niveau Bac pour les instituts de formation des maîtres (IFM) ;
- (iii) La révision de la durée de formation pour les IFM ;
- (iv) L'élaboration d'une politique unique de formation initiale des enseignants ;

- (v) L'instauration des écoles d'application auprès des structures de formation initiale des enseignants ;
- (vi) La simulation des stages des élèves-maîtres ;
- (vii) L'introduction de techniques de Rétroaction en Classe conduisant les étudiants vers une amélioration de leur apprentissage et de leurs stratégies d'apprentissage et permettant aux enseignants, en toute autonomie, d'organiser la mise en œuvre de techniques de rétroaction en classe (TRC) dans sa classe.

Objectif spécifique 2.1.2. : Renforcer les écoles de formation des enseignants en termes de contenus de formation et de compétences professionnelles du corps enseignant et d'encadrement

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de mettre en place, dans l'enseignement normal supérieur, des filières de formation pour les sous-secteurs de l'enseignement normal, de l'éducation préscolaire et spéciale et de l'éducation non-formelle.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement des capacités des écoles de formation des enseignants et/ou écoles doctorales existantes en termes de contenus de formation et de compétences professionnelles du corps enseignant et d'encadrement ;
- (ii) Le renforcement de la formation par des opportunités de développement professionnel de qualité pour les enseignants du supérieur ;
- (iii) Le renforcement des capacités de l'ENSUP pour la formation des enseignants de l'enseignement normal en vue d'encadrer les futurs maîtres du non formel, de l'éducation préscolaire et spéciale.

Objectif spécifique 2.1.3. : Mettre en cohérence les programmes d'enseignement des écoles de formation des enseignants avec ceux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

L'option du programme, à l'horizon 2030, est d'établir une congruence (ou lien organique) entre les programmes d'études et d'enseignement du fondamental et ceux de l'enseignement normal d'une part, entre ceux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement normal supérieur, d'autre part.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'analyse du lien organique entre les programmes d'études et d'enseignement du fondamental et de l'enseignement normal d'une part, entre ceux de l'enseignement secondaire et de l'enseignement normal supérieur d'autre part ;
- (ii) La mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de coordination des écoles de formation des enseignants ;
- (iii) L'introduction des langues nationales comme matières enseignées dans les écoles de formation des enseignants ;
- (iv) L'adaptation des filières de formation en fonction des besoins dans les écoles de formation des enseignants.

Objectif spécifique 2.1.4. Renforcer les capacités des formateurs des centres virtuels dans les écoles de formation des enseignants à l'utilisation des TIC

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes des écoles de formation des enseignants.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'introduction des modules de formation en TIC dans les IFM et les autres écoles de formation des enseignants ;
- (ii) La conception des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et au niveau de classe.

7.2.2. Sous-programme 2.2. Renforcement du dispositif de la formation continue du personnel enseignant (contrôle pédagogique, développement professionnel des enseignants, renforcement du dispositif d'encadrement de proximité des enseignants en cours d'emploi, renforcement des compétences des formateurs et des enseignants en poste)

L'enseignant est engagé dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie. C'est l'occasion pour lui de bénéficier d'opportunités de développement professionnel tout en restant en contact avec les dernières innovations dans leur spécialité et d'améliorer leurs méthodes pédagogiques.

Ainsi, ce sous-programme examine les options relatives à l'amélioration de l'impact des formations en tenant compte des résultats des évaluations des enseignants, à l'élaboration d'un plan de formation continue inspiré de leurs besoins (bilan de compétences) et des réformes (LMD, APC, réforme curriculaire) en cours, au renforcement des capacités des services et organes d'encadrement en matière de formation continue et à la révision de la politique de formation continue des enseignants en y intégrant d'autres modes de formation continue.

Objectif spécifique 2.2.1. : Améliorer la formation continue des enseignants en tenant compte des résultats des évaluations

Les options du programme, d'ici 2030, est de faire une meilleure sélection des enseignants à former de sorte que :

- 20% des enseignants bénéficient d'une formation continue de 15 jours par an ;
- 20% des enseignants en fonction dans les medersas bénéficient de 6 jours de formation continue par mois pendant 7 mois.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'identification des difficultés des enseignants dans le processus d'enseignement-apprentissage ;
- (ii) La mise en place d'une base de données pour la formation continue à tous les niveaux ;
- (iii) La systématisation du suivi des bénéficiaires de la formation continue en vue de garantir le réinvestissement des acquis.

Objectif spécifique 2.2.2. : Elaborer un plan de formation continue des enseignants en tenant compte de leurs besoins (bilan de compétences) et des réformes (LMD, APC, réforme curriculaire) en cours

L'option du programme, à l'horizon 2030, est d'élaborer un plan cohérent de formation continue offrant aux enseignants des opportunités de développement professionnel afin de les soutenir dans la recherche de nouvelles méthodes pédagogiques. Il prendra en compte l'accompagnement du processus d'intégration des enseignants des ECOM, CED et CDPE.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'élaboration d'un plan de formation continue intégrant l'évaluation des compétences, la planification et les questions de disparité ;

- (ii) L'instauration d'un système de formation continue offrant aux enseignants des opportunités de développement professionnel.

Objectif spécifique 2.2.3 : Renforcer les capacités des services et organes d'encadrement en matière de formation continue

L'option du programme, d'ici 2030, est de renforcer les capacités opérationnelles des services et organes d'encadrement en matière de formation continue.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le développement d'outils et la formation à leur utilisation ;
- (ii) Le renforcement des capacités des services déconcentrés chargés du suivi pédagogique ;
- (iii) Le renforcement de l'encadrement de proximité à travers une plus grande implication de l'Etat dans le financement de la formation continue ;
- (iv) Le suivi pédagogique régulier des apprentissages ;
- (v) Le renforcement des capacités des formateurs.

Objectif spécifique 2.2.4 : Réviser la politique de formation continue des enseignants en y intégrant d'autres modes de formation continue

L'option du programme, d'ici 2030, est de réviser la politique de formation continue des enseignants en y conférant un caractère holistique et en y intégrant d'autres modes de formation continue.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'identification de compétences considérées comme devant être maîtrisées pour exercer le métier d'enseignant ;
- (ii) L'actualisation de la politique de formation continue en l'élargissant aux autres ordres et types d'enseignement.

7.2.3. Sous-programme 2.3. Renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants

Parmi les nombreux défis auxquels est confronté le système éducatif malien, les enjeux du recrutement, de l'allocation, de la gestion et de l'attractivité de la fonction enseignante tiennent une place importante. C'est pour les relever que ce sous-programme traite des problématiques liées au recrutement des enseignants issus des écoles de formation des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, Ecoles doctorales) en tenant compte des besoins du système éducatif, y compris ceux des établissements privés. Il traite également de l'harmonisation des profils des différentes catégories d'enseignants (insertion dans la fonction publique Baccalauréat plus 3), de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation, de certification et de promotion des enseignants ainsi que de la nécessité de rendre la fonction enseignante plus attractive.

Objectif spécifique 2.3.1 : Recruter les enseignants issus des écoles de formation des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, Ecoles doctorales) en tenant compte des besoins du système éducatif, y compris ceux des établissements privés et de l'Education non formelle.

Pour supprimer la double vacation au fondamental et réduire à zéro les volumes d'heures supplémentaires dans le secondaire général (10685 heures en 2015), technique (524 heures en 2015) et professionnel (2659 heures en 2015), l'option du programme, pour la période 2017-2030, est de recruter des enseignants qualifiés. Pour le public, les prévisions moyennes annuelles de recrutement se présentent ainsi : 510 au

préscolaire, 4722 pour le fondamental 1, 1474 pour le fondamental 2, 138 pour le secondaire général, 15 pour l'enseignement technique et 203 pour l'enseignement professionnel.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification du recrutement des personnels enseignants et d'encadrement.

Objectif spécifique 2.3.2. : Harmoniser les profils des différentes catégories d'enseignants

L'option du programme, à l'horizon 2030, est d'harmoniser les profils des différentes catégories d'enseignants en tenant compte de l'ouverture de la fonction publique aux sortants des IFM ayant un niveau BAC plus 3 et de l'intégration des enseignants des ECOM, CED et CDPE. Il s'agira notamment d'intégrer progressivement 5660 enseignants des écoles communautaires du fondamental 1 (404/an) et 76 enseignants des écoles communautaires du fondamental 2 (5/an), dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ; il s'agira également de faire passer à 100%, pour la même période, le pourcentage (%) d'enseignants fonctionnaires des Collectivités Territoriales du fondamental 1 (83% en 2015), du fondamental 2 (87% en 2015), du secondaire général (88,1% en 2015), du secondaire technique (96% en 2015) et du secondaire professionnel (89,6% en 2015).

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'adaptation des statuts de fonctionnaires au nouveau dispositif de recrutement d'enseignants (Baccalauréat plus 3) ;
- (ii) La poursuite de l'intégration des maîtres d'écoles communautaires, des centres de développement de la petite enfance et des CED/CEI dans la fonction publique des Collectivités Territoriales.

Objectif spécifique 2.3.3. : Mettre en place un mécanisme d'évaluation, de certification, et de promotion des enseignants

L'option du programme est de disposer d'un dispositif d'évaluation, de certification et de promotion des enseignants.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'élaboration des plans de carrières pour les différentes catégories d'enseignants ;
- (ii) La révision de la méthode d'évaluation, de certification, et de promotion des enseignants du secteur ;
- (iii) L'instauration obligatoire d'une période probatoire de 1 an pour nommer les sortants des écoles de formation des enseignants à un poste permanent.

Objectif spécifique 2.3.4. : Rationaliser la gestion des personnels enseignants

L'option du programme, à l'horizon 2030, est de rationaliser la gestion des personnels enseignants et d'améliorer leur rendement à travers d'autres modes de recrutement et redéploiement novateurs. Il s'agira de :

- *Faire passer, à l'horizon 2030, le volume horaire hebdomadaire effectué en moyenne par enseignant de 14,4 à 18 dans le fondamental 2, de 14,3 à 17, dans le secondaire général, de 9,5 à 17 heures dans le secondaire technique, de 8,6 à 17 heures dans le secondaire professionnel ;*
- *Réserver 15% du volume horaire aux professionnels externes de l'enseignement technique et professionnel.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'institution de mécanismes de recrutement sur poste ;
- (ii) Le redéploiement de personnels enseignants non/sous utilisés ;
- (iii) La relecture des textes régissant les mutations et la formation des enseignants en vue de satisfaire les besoins ;
- (iv) Le renforcement de l'autorité des agents chargés de la gestion des ressources humaines ;
- (v) La poursuite de la relecture des statuts des enseignants et des chercheurs ;
- (vi) La mise en place de mesures incitatives pour les zones vulnérables.

Objectif spécifique 2.3.5. : Rendre la fonction enseignante plus attractive

L'option du programme à l'horizon 2030 est de rendre la fonction enseignante plus attractive à travers l'amélioration des conditions de vie et de travail, celle de l'encadrement et l'instauration de distinctions honorifiques. Il s'agira de manière spécifique, en matière d'encadrement, à l'horizon 2030, de :

- *Faire passer le ratio élèves-maître du préscolaire, de 20 à 25, en 2025 ;*
- *Etablir le nombre d'élèves/groupe pédagogique à 40 pour le fondamental 1, et le faire passer de 63,2 à 60 pour le fondamental 2 ;*
- *Faire passer le nombre de groupes pédagogiques/enseignant du fondamental 1 de 1,5 à 1,1 en 2030 ;*
- *Faire passer le nombre moyen d'élèves par groupe pédagogique, de 35 à 55 pour le secondaire général et de 51 à 55 pour le secondaire technique ;*
- *Faire passer, en parcours CAP et BT, le nombre moyen d'élèves par groupe pédagogique, de 66 à 35 dans la filière Industrie, de 66 à 75 dans la filière Tertiaire et de 66 à 45 dans la filière Agriculture.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'amélioration des niveaux de rémunération à travers le relèvement du niveau de revenu ;
- (ii) L'amélioration du taux d'encadrement (encadreurs/enseignants, enseignants/élèves) ;
- (iii) L'amélioration du cadre de travail ;
- (iv) La réalisation de logements d'astreinte pour les enseignants des zones rurales et semi-urbaines ;
- (v) L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du texte relatif aux distinctions honorifiques pour les enseignants ;
- (vi) La poursuite et l'amélioration du programme TOKTEN notamment dans sa dimension « formation de formateurs ».

7.3. PROGRAMME N°3 : PROMOTION DE L'ACCES EQUITABLE ET INCLUSIF A UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS

Objectif stratégique : Ce programme vise principalement à (i) renforcer les capacités d'accueil du système éducatif par la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires et universitaires, (ii) renforcer les capacités d'accueil de la formation professionnelle par la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation professionnelle et leurs équipements.

Le programme prend également en compte la promotion de l'accès équitable et inclusif de tous les élèves et étudiants à tous les niveaux aux fins de parvenir à une amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle, tout en assurant l'équité.

Le programme s'articule autour de six (6) sous-programmes à savoir : (i) le renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux, (ii) la scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives, (iii) la promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous, (iv) l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif, (v) la promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux (vi) la promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques.

7.3.1. Sous-programme 3.1 : Renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux

L'accroissement des effectifs d'élèves a entraîné un besoin important en infrastructures scolaires, d'où la nécessité de renforcer les capacités d'accueil à tous les niveaux de l'éducation. Ce sous-programme vise l'accroissement et l'équité de l'accès à l'éducation formelle et non formelle par la construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires et par leur équipement. Avec une proportion encore très importante d'adultes de plus de 15 ans analphabètes, à laquelle s'ajoute une forte proportion de jeunes non scolarisés et déscolarisés, le développement du sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF) représente un enjeu majeur pour le Mali, notamment au regard de l'engagement pris dans le cadre de l'agenda 2030 de l'éducation.

Objectif spécifique 3.1.1 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'éducation préscolaire et spéciale.

Les options du programme au niveau de l'éducation préscolaire et spéciale sont :

- *De faire passer la durée du préscolaire de trois (3) à deux (2) ans ;*
- *De relever le taux de préscolarisation de 4,4% à 24,6% ;*
- *D'améliorer la couverture géographique, de sorte qu'à l'horizon 2030, 35% des enfants qui entrent dans l'enseignement fondamental soient passés obligatoirement par le préscolaire ;*
- *D'augmenter les effectifs totaux attendus dans le préscolaire de 138 981 enfants en 2016 à 394 306 enfants en 2030 ;*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'élaboration et la diffusion d'un document de politique nationale d'éducation inclusive ;
- (ii) La planification des interventions en matière d'infrastructures d'éducation préscolaire ;
- (iii) La planification des interventions en matière d'infrastructures d'éducation spéciale ;
- (iv) Le développement de l'approche communautaire en matière de prise en charge de la petite enfance et des enfants à besoins éducatifs spéciaux ;Le renforcement de la

- sensibilisation des partenaires dans la mise en place de structures d'encadrement des CDPE ;
- (v) Le renforcement de la sensibilisation des partenaires dans la mise en place de structures d'encadrement des CDPE ;
 - (vi) Le renforcement de la sensibilisation des partenaires dans la mise en place de structures d'encadrement des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES).

Objectif spécifique 3.1.2 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement fondamental

Les options du programme **au niveau de l'enseignement fondamental** sont :

- *D'assurer aux enfants, au niveau du fondamental 1, un accès et un achèvement universels à l'horizon 2030, en faisant passer le taux d'admission de 65,5% à 95% en relevant significativement le taux d'achèvement des élèves de 50,9% à 76% en 2030 ;*
- *D'assurer aux enfants la continuité dans le fondamental 2, en améliorant la promotion entre la 6ème et la 7ème année de 77,5% en 2015 à 90% en 2030 et en relevant significativement le taux d'achèvement de 30,5% en 2015 à 52,3% en 2030 ;*
- *D'augmenter le total des effectifs du fondamental 1, de 2. 200. 000 élèves en 2015 à environ 4. 500. 000 élèves en 2030, et ceux du fondamental 2, de 632 000 en 2015 à environ 1. 410 000 en 2030 ;*
- *Développer un programme de cantines scolaires ciblant les zones les plus nécessiteuses avec une proportion de bénéficiaires étatiques qui passerait de 5,1% en 2015 à 10% en 2030 au niveau des six premières années du fondamental, de 4,4% en 2015 à 8% en 2030 pour les trois dernières années du fondamental et en s'inscrivant dans une perspective de cantines endogènes.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures de l'enseignement fondamental ;
- (ii) La planification des acquisitions de matériels didactiques et d'équipements dans les écoles fondamentales ;
- (iii) La planification et la transformation progressive des écoles communautaires (ECOM) en écoles publiques ;
- (iv) Le renforcement des capacités des structures chargées de la gestion des cantines scolaires ;
- (v) Le renforcement et le soutien de l'accès à l'éducation et de la fréquentation scolaire avec un programme de cantines scolaires, en ciblant les zones les plus nécessiteuses.

L'opérationnalisation de ces stratégies nécessitera, entre autres, l'identification, la hiérarchisation des besoins en construction/équipement et réhabilitation d'infrastructures scolaires au niveau de l'enseignement fondamental et la formation des élus communaux et des membres des Comités de Gestion Scolaire (CGS) à la gestion des cantines scolaires, y compris les cantines endogènes pilotes.

Pour faire face aux besoins en construction, réhabilitation et équipement des infrastructures scolaires, il sera procédé à un renforcement du dispositif de Maitrise d'Ouvrage confiée aux agences d'exécution telles que l'AGETIER ou l'AGETIPE et aux collectivités territoriales à travers l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT). De même, pour permettre un meilleur suivi des travaux sur le terrain, les capacités des Services Déconcentrés seront renforcées à travers le

recrutement et la mise à disposition d'ingénieurs de génie civil au niveau des Académies d'Enseignement et de techniciens de bâtiments au niveau des Centres d'Animation pédagogique.

Objectif spécifique 3.1.3 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF)

L'option du programme **au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle** est de porter le nombre d'auditeurs/d'apprenants à 100.000 par an dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) dès 2025, à 20.000 par an dans les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI) dès 2025 et à 2.000 dans les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé) à l'horizon 2030

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures des CAF, CED, CEI et CAFé ;
- (ii) Le développement de l'approche communautaire en matière de prise en charge de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- (iii) La planification des acquisitions de matériels didactiques et d'équipements des CAF, des CED, des CEI et des CAFé ;
- (iv) La capitalisation des expériences et innovations en matière d'accès à l'éducation non formelle.

Objectif spécifique 3.1.4 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire général

Les options du programme, **au niveau de l'enseignement secondaire général**, sont les suivantes :

- Réduire le nombre d'élèves accédant au secondaire général par la mise en place et l'application d'un système de régulation des flux ;
- Faire passer le total des effectifs du secondaire général de 190.000 élèves en 2015 à près de 204.750 élèves en 2030 ; l'offre publique dans le secondaire général devrait être renforcée en faisant passer la part du privé laïc de 64% en 2015 à 50% en 2030 ; cette mesure devra permettre, par la même occasion, de réduire la proportion d'élèves orientés et pris en charge par l'Etat de 89,6% en 2015 à 45% en 2030.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures au niveau de l'enseignement secondaire général ;
- (ii) La mise en place de mécanismes (critères) de régulation des flux.

Objectif spécifique 3.1.5 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, les options du programme sont les suivantes :

- Accorder une place de choix au développement d'un enseignement secondaire technique et professionnel de qualité avec un coût abordable en lien avec les besoins de l'économie ;
- Orienter beaucoup plus d'élèves vers le secondaire technique et professionnel en faisant passer le taux de transition effectif du fondamental 2 vers le secondaire technique et professionnel de 28,0% en 2015 à 40% en 2030.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel ;
- (ii) La mise en place de mécanismes (critères) de régulation des flux.

Objectif spécifique 3.1.6 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de la formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, l'option du programme est de :

- *Faire de la formation professionnelle un des piliers essentiels pour le développement économique du pays à travers l'auto-emploi et l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Il est ainsi souhaité de développer l'offre, d'améliorer la qualité et la pertinence au regard des besoins de l'économie et des potentialités locales ;*
- *Faire passer les effectifs d'apprenants en formation initiale dans les centres en mode résidentiel à 6.200 environ par an dès 2025, tout en améliorant l'encadrement avec en moyenne 20 apprenants par groupe pédagogique et en assurant une dotation suffisante en ouvrages didactiques et en matière d'œuvre avec une provision moyenne de 75.000 FCFA par an et par apprenant ;*
- *Faire passer les effectifs d'apprenants en apprentissage rénové et en alternance de type dual à près de 21.100 par an dès 2025 ;*
- *Augmenter la dotation d'incitation de 50.000 FCFA pour chaque apprenant pris en charge par les entreprises, de sorte que 50% des apprenants en soient bénéficiaires.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures au niveau de la formation professionnelle ;
- (ii) Le développement de l'offre de formation en mode résidentiel ;
- (iii) Le développement de l'offre de formation en apprentissage rénové et en alternance de type dual ;
- (iv) Le développement du partenariat public-privé.

Objectif spécifique 3.1.7 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire normal

Au niveau de l'enseignement secondaire normal, l'option est de s'assurer que les effectifs en formation pourraient combler les besoins en enseignants, non seulement pour le public, mais également pour les autres sous-secteurs (privé, communautaire, medersa). Dans cette perspective, il s'agira donc de revisiter les capacités d'accueil et de formation des institutions d'enseignement normal, afin qu'elles correspondent aux besoins.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures au niveau des Instituts de Formation des Maîtres (IFM).

Objectif spécifique 3.1.8 : Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, en référence à l'ODD4, les options sont les suivantes :

- Accroître « raisonnablement » l'accès à ce sous-secteur dans des conditions d'égalité, mais aussi d'améliorer la qualité et l'efficacité pour la promotion d'un capital humain répondant aux besoins d'innovation et de développement du pays ;
- Accroître les effectifs d'étudiants de 5% en moyenne par an dans le public en le faisant passer à près de 157 146 étudiants en 2030, contre environ 75.000 en 2015 ;
- Orienter les étudiants vers les filières porteuses, en faisant passer à l'horizon 2030 la proportion d'étudiants dans les sciences techniques et technologiques, la médecine et la pharmacie, de 11% à 20%, dans l'agronomie et la médecine animale, de 0,9% à 2%, dans les lettres, sciences humaines et communication, de 27,7% à 20%, dans les sciences juridiques et politiques, de 27,9% à 20% et dans les sciences sociales, économiques et de gestion, de 24% à 20%.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures au niveau des institutions d'enseignement supérieur ;
- (ii) La mise en place de mécanismes de régulation des flux.

7.3.2. Sous-programme 3.2 : Scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives.

Bien que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau des six premières années de l'enseignement fondamental au Mali ait augmenté de 4,6 % par an en moyenne entre 2005 et 2011 pour atteindre 81,5 % en 2011, nous constatons une couverture scolaire encore en-deçà des attentes au regard de la population scolarisable. Il est peu probable que ce taux d'augmentation permette au Mali d'atteindre l'Éducation Pour Tous (EPT) d'ici à l'horizon 2030. Cette progression globale a été ralentie par la crise sécuritaire et institutionnelle de 2012, notamment dans le fondamental et dans une moindre mesure dans le secondaire général. Pour les six premières années de l'enseignement fondamental, le TBS a baissé à 76,1% en 2012-13 par rapport à son niveau en 2007-08, et cette baisse s'est poursuivie jusqu'à 75,8% en 2014-15. Si la valeur actuelle se chiffre à 77,1% et représente une certaine remontée de la couverture, elle reste toutefois inférieure à celle de 2007-08, ce qui traduit un recul du Mali dans la couverture des six premières années de l'enseignement fondamental. En ce qui concerne les trois dernières années de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, une légère baisse est également observée dans les TBS en 2012-13, mais cette baisse a été très vite comblée les années suivantes.

Si d'autres efforts ne sont pas faits à travers une politique volontariste, beaucoup d'enfants resteront en dehors du système éducatif, d'où la nécessité, dans le cadre de ce sous-programme, de développer d'autres alternatives éducatives.

Objectif spécifique 3.2.1 : Permettre aux enfants âgés de 9 à 13 ans d'accéder à une éducation de base de qualité à travers la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) et d'autres stratégies de réinsertion directe.

L'option du programme, à travers la SSA/P, est d'offrir une chance aux enfants non scolarisés et défavorisés d'intégrer le système éducatif à partir de la 3ème ou la 4ème année suite à neuf (9) mois d'exposition à des

apprentissages scolaires. Cette mesure va concerner spécifiquement les enfants non scolarisés et déscolarisés précoces âgés de 9 à 13 ans.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La planification des interventions en matière d'infrastructures et d'équipements dans les zones concernées par la réinsertion des enfants hors du système scolaire ;
- (ii) La mise en œuvre des mesures d'accompagnement favorisant l'accès des enfants déscolarisés/non scolarisés réintégrés dans le système scolaire ;
- (iii) Le développement de l'approche communautaire en matière de prise en charge de la SSA/P et d'autres stratégies de réinsertion directe ;
- (iv) La capitalisation des acquis des différentes stratégies de réinsertion scolaire.

Objectif spécifique 3.2.2 : Permettre aux enfants âgés de 9 à 15 ans d'accéder à une éducation de base de qualité à travers les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI)

L'option du programme est de préparer les enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 15 ans à l'insertion dans le processus de développement économique à travers leur formation dans les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI).

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, la stratégie suivante sera développée :

- (i) L'élaboration d'un système de passerelle entre le CED/CEI et l'école formelle d'une part, et le CED/CEI et la formation professionnelle d'autre part.

7.3.3. Sous-programme 3.3 : Promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous.

Ce sous-programme permettra, à travers toutes ses actions, de favoriser l'accès à un enseignement de base de qualité gratuit et obligatoire, à réduire au mieux les disparités de tout genre notamment entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes et entre les zones géographiques. Il s'agira aussi de prendre des mesures spécifiques pour favoriser l'accès et le maintien d'un plus grand nombre de filles et de femmes à l'éducation.

Objectif spécifique 3.3.1 : Permettre à tous les enfants en âge scolaire d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire d'ici à 2030

L'option du programme est de favoriser l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire des enfants en âge scolaire en réduisant au mieux les disparités de tout genre, notamment entre les garçons et les filles et entre les zones géographiques.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaires ;
- (ii) La poursuite de la prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires ;
- (iii) La poursuite de l'application de l'approche genre ;
- (iv) La prise en compte de l'équité du genre dans les constructions et équipements scolaires ;
- (v) La mise en œuvre d'actions de mobilisation sociale en faveur de l'éducation des filles ;
- (vi) L'instauration de récompenses aux filles méritantes et issues de milieux défavorisés ;
- (vii) La promotion des actions de maintien des filles dans le système éducatif ;

- (viii) Le développement d'actions de lutte contre la violence faite aux filles en milieux familial, scolaire et universitaire ;
- (ix) Le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) en faveur de la scolarisation et du maintien des filles à l'école ;
- (x) La réduction des disparités liées au milieu (urbain/rural) et aux revenus des parents.

Objectif spécifique 3.3.2 : Permettre aux enfants vivant en milieu nomade (éleveurs ou pêcheurs) d'accéder à une éducation de base de qualité à travers le renforcement des écoles mobiles (EMOB)

L'option du programme est de favoriser l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire pour les enfants vivant en milieu nomade.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La capitalisation des acquis en matière d'écoles mobiles ;
- (ii) La planification des interventions en matière d'infrastructures et d'équipements des zones concernées par les écoles mobiles ;
- (iii) La construction et l'équipement d'écoles mobiles.

Objectif spécifique 3.3.3 : Accroître l'accès à l'éducation des enfants en âge scolaire en milieux urbain et rural, à travers le développement des Ecoles à Classe Unique (ECU)

L'option du programme est de favoriser l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire aux enfants vivant en milieu rural où la population scolarisable est faible.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La capitalisation des acquis des ECU en matière de scolarisation ;
- (ii) La planification des interventions en matière d'infrastructures et d'équipements des ECU ;
- (iii) Le développement de l'approche communautaire en matière de prise en charge des ECU.

7.3.4. Sous-programme 3.4 : Intégration des écoles coraniques dans le système éducatif

Placées sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, les écoles coraniques sont jusqu'ici des établissements privés de culte dont la vocation est l'apprentissage du coran. Elles sont fréquentées par un nombre important d'enfants en âge scolaire et plus. Pour permettre l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT) au Mali, le Gouvernement a décidé de rénover les contenus de formation dans les écoles coraniques en y ajoutant, en plus de l'apprentissage du coran, celui des disciplines académiques enseignées dans les écoles classiques et de les intégrer au système éducatif national. L'inexistence de structures d'encadrement et de suivi, la non prise en charge des enfants et le manque de perspectives d'insertion socioprofessionnelle constituent autant de difficultés auxquelles sont confrontées les écoles coraniques.

Ce sous-programme mettra l'accent sur la rénovation des écoles coraniques afin que leurs élèves accèdent, soit à l'école formelle (pour ceux qui sont en âge scolaire), soit aux structures d'éducation non formelle ou de formation professionnelle (pour ceux qui sont trop âgés), en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Objectif spécifique 3.4.1. : Permettre aux élèves des écoles coraniques d'accéder à une éducation de base de qualité à travers la rénovation des écoles coraniques et leur intégration dans le système éducatif national

L'option du programme est de favoriser l'accès à un enseignement de base gratuit et obligatoire des élèves des écoles coraniques en leur permettant d'intégrer le système éducatif national. Cette mesure devra permettre à ces élèves, soit de poursuivre leurs études au niveau de l'école formelle, pour ceux qui sont en âge scolaire, soit de suivre des formations qualifiantes dans des centres de formation professionnelle en vue de leur insertion socio-professionnelle, pour les plus âgés.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La formulation d'un projet d'intégration des écoles coraniques ;
- (ii) L'élaboration d'un texte portant rattachement des écoles coraniques au ministère en charge de l'éducation ;
- (iii) La création d'une agence chargée de la gestion des écoles coraniques ;
- (iv) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale pour l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif.

7.3.5. Sous-programme 3.5. : Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux

Au-delà du genre, considéré sous l'angle des rapports homme/femme, l'inclusion est perçue comme étant toute prise en compte de couches défavorisées ou vulnérables, y compris celles vivant avec un handicap. Ce sous-programme mettra l'accent sur la prise en charge des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES).

Objectif spécifique 3.5.1. : Assurer la prise en charge éducative complète des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES)

L'option du programme est de favoriser l'accès à l'éducation, à tous les niveaux du système éducatif, des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux (EBES). Cette mesure nécessitera la prise en compte des EBES en matière de construction d'infrastructures, d'acquisition de matériels didactiques et d'accompagnement aux plans sanitaire, alimentaire, financier et psychosocial.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'établissement d'une situation de référence (ou cartographie) des enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- (ii) La planification de la construction et l'équipement des infrastructures scolaires adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- (iii) L'accompagnement des élèves et étudiants à besoins spéciaux sur les plans sanitaire, alimentaire, financier et psychosocial.

7.3.6. Sous-programme 3.6. : Promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques

Ce sous-programme mettra l'accent sur des mesures spécifiques visant à favoriser l'accès des enfants à une éducation de base de qualité ou à les y maintenir à travers des appuis spécifiques aux écoles tels que l'implantation des cantines scolaires et des appuis financiers directs aux écoles. Une attention particulière sera accordée aux écoles situées dans les zones à insécurité alimentaire chronique par un meilleur ciblage spatio-temporel.

Objectif spécifique 3.6.1 : Favoriser l'accès à l'éducation de base à travers l'implantation de cantines scolaires

L'option du programme est d'augmenter la fréquentation scolaire à travers la mobilisation effective des communautés en vue de l'implantation de cantines scolaires endogènes.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La sensibilisation des communautés sur les enjeux des cantines scolaires (endogènes) dans la promotion de l'accès à l'éducation ;
- (ii) La planification de la construction et l'équipement des cantines scolaires (construction et équipement de cantines scolaires, construction de magasins de stockage des vivres).

Objectif spécifique 3.6.2 : Favoriser l'accès à l'éducation de base à travers l'Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires (ADARS)

L'option du programme est de favoriser la fréquentation scolaire à travers un appui financier aux établissements. Cette mesure vise à permettre aux écoles de se doter de petits matériels didactiques et de fonctionnement.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'extension progressive de l'ADARS à l'ensemble des écoles fondamentales publiques et communautaires devant bénéficier de cet appui ;
- (ii) Le renforcement des capacités des Comités de Gestion Scolaire à la gestion efficiente de l'ADARS ;
- (iii) La planification de missions de suivi-évaluation de la gestion de l'ADARS.

7.4. PROGRAMME N°4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR

Objectif Stratégique : Assurer les conditions d'une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et mobilisables pour la mise en œuvre du nouveau programme

Le Mali est engagé dans un processus d'évolution institutionnelle, qui concerne la décentralisation et la déconcentration administratives, prévoyant le transfert de compétences de l'Etat vers les Collectivités Territoriales. Cependant, un des défis à relever par le Gouvernement est la poursuite et l'approfondissement de la décentralisation tout en assurant une meilleure coordination des actions.

La réorganisation des Ministères sectoriels et le renforcement de leurs capacités de gestion et de pilotage devront répondre à cette vision. L'approche holistique dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, décidée par les plus hautes autorités du pays, est également une dimension à prendre en compte dans l'élaboration du programme et dans la perspective de construction d'un cadre systémique d'intervention des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle.

La réussite du programme exige donc de disposer, entre autres, de capacités institutionnelles qui sont à la fois un préalable et un enjeu à la mise en œuvre de toute politique de développement durable. Le renforcement du potentiel de gestion des acteurs de la gestion du programme, tant au niveau central

que « décentralisé-déconcentré », apparaît aussi comme une nécessité pour accompagner et soutenir la mise en œuvre du programme.

La déperdition des ressources et la faiblesse des volumes horaires effectivement dispensés du fait de perturbations sociales et/ou l'inadéquation du calendrier scolaire apparaissent comme des facteurs qui entravent l'exigence de qualité. De même, la participation effective de toutes les parties prenantes n'est pas encore de mise, car celles-ci demeurent insuffisamment mobilisées. Toutes ces faiblesses génèrent une gouvernance des systèmes d'éducation relativement inefficace.

C'est dans cette optique que le Programme 4 s'articule autour de trois (3) sous-programmes : (i) l'amélioration de la coordination et du pilotage du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ; (ii) l'amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles (y compris pédagogiques) ; et (iii) le renforcement du partenariat, du dialogue social et de la communication au sein des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle.

7.4.1. Sous-programme 4.1. Amélioration de la coordination, du pilotage et du suivi du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle :

Ce sous-programme vise la révision du schéma institutionnel des départements en charge de l'Éducation et de la formation professionnelle, le renforcement de la coordination des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, le renforcement des compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de pilotage et de coordination, le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, le renforcement de l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur et l'autonomisation des établissements d'enseignement professionnel et de formation professionnelle.

Objectif spécifique 4.1.1. Réviser le schéma institutionnel des départements en charge de l'Éducation et de la formation professionnelle

L'option du programme est de renforcer le pilotage du programme dans une démarche holistique.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La réorganisation du schéma institutionnel des départements en charge de la mise en œuvre du programme en veillant aux critères de pertinence et de stabilité ;
- (ii) L'actualisation des textes relatifs à la politique éducative et de la formation professionnelle.

Les stratégies seront développées à travers la réforme du schéma institutionnel et ses mécanismes de mise en œuvre, la relecture et l'adoption des lois d'orientation de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que celles des documents de politiques spécifiques de l'éducation et de la formation professionnelle, la mise en place et l'opérationnalisation des organes de coordination et de pilotage du programme, l'élaboration d'un référentiel de compétences pour le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation du programme, le renforcement du système d'information, l'autonomisation des établissements d'enseignement professionnel, l'approfondissement de la décentralisation et de la déconcentration du secteur.

Objectif spécifique 4.1.2. Renforcer le pilotage du PRODEC 2 et la coordination entre les départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de la décentralisation

L'option du programme est de renforcer dans un contexte décentralisé la coordination du programme par les départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle de manière holistique.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'instauration et l'opérationnalisation d'un cadre de pilotage du PRODEC 2 ;
- (ii) Le renforcement du dispositif de coordination entre les départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de la décentralisation ;
- (iii) La dynamisation du cadre partenarial (départements ministériels, partenaires techniques et financiers, société civile, partenaires sociaux).

Objectif spécifique 4.1.3. Renforcer les compétences des responsables et les capacités des services des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle et des Collectivités Territoriales en matière de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation.

L'option du programme est de disposer de cadres ayant des compétences appropriées pour exercer les missions de pilotage et de coordination.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La formation des responsables, au niveau central, déconcentré et décentralisé, à leurs rôles et responsabilités ;
- (ii) La mise à la disposition des départements de cadres compétents (mode de recrutement, définition des profils de poste et renforcement des capacités de pilotage et de mise en œuvre) ;
- (iii) La stabilisation du fonctionnement des services à travers la promotion, la formation et le maintien de cadres compétents ;
- (iv) L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de carrière pour les cadres des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- (v) L'adaptation des statuts de fonctionnaires aux besoins de recrutement et de nomination ;
- (vi) Le renforcement des capacités des structures chargées de la planification ;
- (vii) L'amélioration du système d'information ;
- (viii) Le renforcement des capacités des structures administratives.

Objectif spécifique 4.1.4. Renforcer la décentralisation et la déconcentration des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle

L'option du programme est de rapprocher davantage les centres de décisions au niveau opérationnel des bénéficiaires.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La poursuite de la déconcentration et de la décentralisation de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle ;
- (ii) Le renforcement des capacités des institutions d'enseignement supérieur existant dans les régions ;
- (iii) La poursuite de la déconcentration de l'enseignement supérieur par la création et l'opérationnalisation des institutions d'enseignement supérieur (publiques et privées) dans les régions.

Objectif spécifique 4.1.5. Renforcer l'autonomisation des institutions d'enseignement supérieur et accorder l'autonomie aux établissements d'enseignement professionnel et de formation professionnelle

L'option du programme est de conférer une plus grande autonomie aux institutions d'enseignement supérieur, d'accorder l'autonomie aux établissements d'enseignement professionnel et de rendre opérationnelle l'autonomie des structures de formation professionnelle en vue d'améliorer la qualité des programmes et prestations de service.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement de l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur dans la gestion des flux (développement des infrastructures, recrutement d'enseignants, accueil des étudiants et fixation des frais de scolarité) ;
- (ii) L'octroi et l'opérationnalisation de l'autonomie des établissements d'enseignement professionnel ;
- (iii) L'opérationnalisation de l'autonomie des structures de la formation professionnelle.

7.4.2. Sous-programme 4.2. Amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles (y compris pédagogiques)

Depuis l'indépendance, le Gouvernement du Mali a fait de l'éducation une priorité de développement du pays. L'accent a été mis sur (i) la scolarisation universelle au fondamental ; (ii) la volonté d'assurer une formation professionnelle adaptée aux possibilités d'insertion ; et (iii) la nécessité de mobiliser et de gérer efficacement des ressources nécessaires à l'atteinte de ces résultats.

Cependant, il n'existe aucune structure dont le mandat principal est l'orientation des élèves et étudiants. Le dispositif d'orientation (de l'information à la gestion des flux) est quasi inexistant.

Le souci d'orienter un nombre limité de sortants du DEF vers des formations courtes et appliquées dont l'économie a besoin n'a donc pas été respecté du fait de la perception négative des formations techniques par les parents d'élèves et du coût des investissements relatifs à ces formations.

L'engorgement des établissements publics du fait de taux de redoublement très élevés ont conduit à un gaspillage de ressources qui auraient pu être investies pour adapter le système éducatif aux réalités de son environnement.

En résumé, tout au long de la mise en œuvre du PRODEC, la gestion des flux dans le secondaire a été un échec quantitativement et qualitativement. Ce n'est que très récemment, sous la pression d'une situation en passe de devenir explosive, que des mesures de régulation réelles ont commencé à être appliquées.

Par ailleurs, les évaluations ont révélé que les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous, eu égard aux investissements consentis et que des failles persistent dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

C'est au vu de ces constats que ce sous-programme traite, entre autres, des questions liées à l'amélioration du cadre juridique de la gestion des ressources, du renforcement des compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières, du renforcement des capacités des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière

de gestion des flux, de ressources humaines, matérielles et financières, du renforcement de l'évaluation et de la redevabilité (reddition et rapportage, audit) et de la mobilisation des ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre du nouveau programme.

Objectif spécifique 4.2.1. Améliorer le cadre juridique de la gestion des ressources

L'option du programme est de donner un fondement juridique aux objectifs d'efficience dans la gestion des ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'agira de manière spécifique de :

- *Faire passer le pourcentage d'élèves bénéficiaires de demi-bourses (sous forme de matériels) de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement technique et de de l'enseignement secondaire professionnel, de 100% en 2015 à 5% en 2030 ;*
- *Faire passer la proportion des élèves orientés et pris en charge par l'Etat (frais de scolarité + 1/2 bourse) dans l'enseignement secondaire général privé laïc de 89,6% en 2015 à 45% en 2030 ;*
- *Faire passer la dépense moyenne par élève en matière d'œuvre et didactique pour le fonctionnement (FCFA) de l'enseignement secondaire professionnel de 50 000 FCFA en 2015 à 75 000 FCFA en 2030 ;*
- *Faire passer, à l'horizon 2030, le pourcentage d'élèves orientés et pris en charge par l'Etat dans le secondaire professionnel privé laïc (niveau CAP) de 75% à 50% pour les filières industrielles, de 50% à 25% pour les filières tertiaires et les filières agricoles ;*
- *Opérer une réduction, dans les mêmes proportions, pour les élèves orientés et pris en charge par l'Etat dans le secondaire professionnel privé laïc (niveau BT) ;*
- *Maintenir le pourcentage d'élèves bénéficiaires de demi-bourses (sous forme de matériels) de l'enseignement normal à 100% ;*
- *Réduire, pour l'enseignement supérieur, le pourcentage d'étudiants bénéficiaires de bourses, de 54 à 15%, dans la majorité des filières des universités, et le maintenir entièrement ou presque en Médecine, Pharmacie, en Sciences Techniques et Technologiques (à 54%), en Agronomie et en Médecine Animale (48,7 à 49%), pour les grandes écoles et les instituts (78,3 à 78%).*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en place de nouveaux critères d'attribution des bourses au supérieur en rapport avec les filières scientifiques porteuses et de nouveaux critères d'attribution de bourses et de frais scolaires pour le secondaire ;
- (ii) La rationalisation de la gestion des heures supplémentaires au secondaire et au supérieur ;
- (iii) La fixation de normes de qualité et de quantité pour les équipements par structure et par poste.

Objectif spécifique 4.2.2. Renforcer les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières

L'option du programme est de disposer de responsables compétents en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières. Il s'agira spécifiquement de :

- *Faire passer le taux de transition global du fondamental au secondaire (hors enseignement normal) de 69,6% en 2015 à 60% en 2030 ;*
- *Faire passer le taux de transition effectif du 2nd cycle fondamental au secondaire général de 42% en 2015 à 20% 2030 ;*
- *Faire passer le taux de transition effectif du fondamental 2nd cycle vers le secondaire technique et professionnel de 28% en 2015 à 40% en 2030 dont 95% dans l'enseignement professionnel et 5% dans l'enseignement technique ;*
- *Faire passer, sur l'effectif orienté vers l'enseignement professionnel, 75% dans le cycle CAP en 2030 contre 39,8% en 2015.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement des compétences pour la réforme budgétaire (gestion axée sur les résultats) ;
- (ii) Le renforcement des compétences des acteurs, y compris les gestionnaires des ressources matérielles et financières transférées aux Collectivités Territoriales ;
- (iii) Le renforcement des compétences et responsabilités des gestionnaires des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- (iv) La poursuite de la moralisation et de la rationalisation de la gestion des heures supplémentaires et des bourses ;
- (v) Le renforcement des compétences des acteurs impliqués dans la gestion et le contrôle de l'attribution des heures supplémentaires, des bourses et des frais scolaires.

Objectif spécifique 4.2.3. Renforcer les capacités des structures des départements en charge de l'Education et de la formation professionnelle en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières

L'option du programme est de disposer de structures opérationnelles et outillées en matière de responsables de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'opérationnalisation du logiciel de comptabilité matières (gestion en temps réel des stocks et du matériel durable) ;
- (ii) Le renforcement des capacités des établissements scolaires et universitaires pour la gestion des heures supplémentaires, des bourses et des frais scolaires ;
- (iii) La mise en place et l'opérationnalisation du logiciel de gestion intégrée des ressources humaines.

Objectif spécifique 4.2.4. Renforcer l'évaluation et la redevabilité (reddition et rapportage, audit)

L'option du programme est de disposer d'un dispositif opérationnel en matière d'évaluation et de redevabilité en termes de reddition, de rapportage et d'audit.

Des audits annuels, confiés à des consultants indépendants, permettront d'évaluer la mise en œuvre du PRODEC 2 dans toutes les structures concernées.

Par ailleurs, l'extension du PRED permettra de suivre l'exécution des ressources transférées aux Collectivités territoriales.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement du dispositif de contrôle et de redevabilité à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) ;
- (ii) L'instauration d'une culture d'assurance qualité dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- (iii) Le renforcement des conditionnalités liées au contrôle de qualité et de performance dans le cadre des transferts des ressources.

Objectif spécifique 4.2.5. Disposer de ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre du nouveau programme

L'option du programme est de disposer de ressources matérielles et financières suffisantes pour la mise en œuvre du programme. Il s'agira spécifiquement d'envisager à l'horizon 2030 :

- *Un taux de prélèvement des ressources internes sur l'économie de 18,0% ;*
- *Un taux de croissance du PIB de 4,9% ;*
- *Une priorité budgétaire pour l'éducation en pourcentage (%) en termes de dépenses courantes de 32,4% et de 4,6% sur les ressources totales en % du PIB.*

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources financières (Budget national, Collectivités Territoriales, communautés, financement privé, familles, etc.) pour assurer le développement des trois (3) sous-secteurs ;
- (ii) Le recours au partenariat public-privé et à d'autres financements innovants.

7.4.3. Sous-programme 4.3. Renforcement de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication au sein des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle

Le fonctionnement de « l'école malienne » fait l'objet d'interrogations, sinon de désapprobations, de la part des partenaires et des acteurs (enseignants, élèves et étudiants, administrateurs scolaires, parents d'élèves, professionnels du monde du travail, société civile).

En outre, la qualité des apprentissages ainsi que leur adéquation, par rapport aux attentes des familles et aux exigences du monde du travail, laissent à désirer. La nécessité d'une éducation inclusive, la reconnaissance de l'éducation comme responsabilité partagée, l'exigence d'un partenariat équilibré avec des acteurs aux fonctions et rôles bien distribués, l'obligation de résultats, l'exigence de transparence, le droit et la possibilité d'accéder à l'information, la sécurisation de l'espace scolaire, la mise en place d'une politique de communication autour des principales réformes, la culture de la paix et de la cohésion sociale appellent une nouvelle gouvernance scolaire plus dynamique, pouvant constituer un puissant levier en vue de la mobilisation et de la participation efficaces de diverses parties prenantes du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

La nécessité de renouer le fil du dialogue social entre partenaires de l'école exige que l'on se penche, une fois encore, sur les causes structurelles de la crise qui mine le système éducatif. L'institution scolaire est toujours le miroir grossissant l'état d'une société dont elle reflète les réalisations, les projections mais aussi les contradictions et le mal-être.

Ce sous-programme vise l'amélioration du cadre juridique en vue de la pacification et la sécurisation de l'espace scolaire et universitaire.

Objectif spécifique 4.3.1. Améliorer le cadre juridique

L'option du programme est de donner un fondement juridique aux objectifs de pacification et de sécurisation de l'espace scolaire et universitaire.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, la stratégie suivante sera développée :

- (i) L'actualisation et l'application des textes en vue de pacifier et sécuriser l'espace scolaire et universitaire avec les partenaires sociaux de l'école.

Objectif spécifique 4.3.2. Renforcer les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de partenariat, de dialogue social et de communication

L'option du programme est de disposer de cadres compétents en matière de partenariat, de dialogue social et de communication.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement de la communication aux niveaux central, déconcentré et décentralisé (plan de communication, renforcement de capacités, etc.) ;
- (ii) Le renforcement des compétences des responsables de l'administration en communication ;
- (iii) Le renforcement des compétences des acteurs chargés du dialogue social.

Objectif spécifique 4.3.3. Renforcer les capacités des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de sécurité, de partenariat, de dialogue social et de communication

L'option du programme est de disposer de structures opérationnelles et outillées en matière de partenariat, de dialogue social et de communication.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) Le renforcement du dispositif de sécurité au sein des établissements scolaires et universitaires ;
- (ii) L'instauration et l'animation de cadres permanents de dialogue social avec l'implication des autorités traditionnelles ;
- (iii) L'utilisation des canaux traditionnels de mobilisation sociale autour des politiques et réformes.

7.5. PROGRAMME N°5 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR

Objectif stratégique : Améliorer le mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle peut contribuer à préparer et à faciliter la gestion des situations d'urgence, à travers la réduction de l'impact des phénomènes à risques sur le fonctionnement de l'école. Mais au-delà de la gestion des situations d'urgence, le secteur de l'éducation et de la formation peut contribuer à diminuer le niveau de vulnérabilité des populations et prévenir

certaines catastrophes sur le long terme. Il s'agit donc pour le secteur éducatif de maintenir son fonctionnement normal et de se protéger au maximum contre les interruptions liées aux urgences. Ce qui, du reste, lui permet de renforcer les capacités des communautés à faire face aux aléas naturels et de désamorcer les causes sous-jacentes des phénomènes à risques lorsque cela est possible.

D'après le Rapport National sur le Développement (RND-Mars 2012) de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) intitulé « Impacts de la crise socioéconomique et politique 2012 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Mali », les effets de la crise sécuritaire et politique se sont ressentis au niveau de tous les segments de développement du Mali, particulièrement sur le secteur de l'éducation. Les infrastructures ont été mises à mal dans leur fonctionnement et même dans leur intégrité. Cela a entraîné des restrictions dans l'offre de services sociaux de base. Les populations restées dans les zones occupées en ont subi les conséquences. La scolarisation des enfants dans les zones concernées en a pris un coup à cause de la fermeture des établissements, du départ des enseignants et du rejet du système classique par certaines communautés et les groupes armés. Les populations déplacées et réfugiées ont vécu ou continuent à vivre avec les problèmes de scolarisation de leurs enfants.

Ce programme s'articule autour de deux (2) sous-programmes, à savoir : (i) l'évaluation de la résilience du secteur ; et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de contingence.

7.5.1. Sous-programme 5.1. Evaluation de la résilience du secteur

La nécessité de réduire la vulnérabilité du système aux catastrophes et conflits et celle de contribuer à la culture de la paix et à la cohésion sociale répondent à l'engagement du Gouvernement en termes du renforcement de la résilience du secteur.

Le vaste territoire du Mali dont plus de la moitié est désertique, sa continentalité et son enclavement intérieur et extérieur sont des facteurs amplificateurs des risques climatiques (pluviométrie aléatoire et souvent insuffisante). Les deux fleuves (fleuve Niger et fleuve Sénégal), qui constituent des atouts en temps normal, ont parfois été des sources d'aggravation des risques climatiques.

Dans les régions du sud, les pluies abondantes provoquent des inondations dont les conséquences sont amplifiées, à des degrés divers selon les années, par l'occupation anarchique de l'espace. C'est ainsi qu'en 2013, des inondations survenues en milieu urbain et rural ont touché plus de 10 000 personnes. Elles ont conduit à la dégradation des bâtiments scolaires. Les infrastructures scolaires servent généralement d'abris temporaires aux populations sinistrées. Ce qui est souvent à la base du retard dans le calendrier scolaire.

Les régions du nord du pays, depuis plus de trente ans, sont confrontées à des années de sécheresse récurrentes. Les plus sévères causent d'importants dégâts sur les cultures et les pâturages, avec comme corollaires l'insécurité alimentaire et les exodes massifs de populations. Les parents dans leurs déplacements entraînent les enfants qui sont ainsi déscolarisés ou perdent leur chance d'être inscrits à l'école.

Concernant les risques de conflits, l'histoire postcoloniale du Mali a été marquée par des épisodes de conflits armés qui ont opposé l'armée malienne à des groupes armés. Les épisodes les plus importants des rebellions au nord sont celles de 1963-64, de 1990-92, de 2006 et de 2012 qui est encore en cours. Cette dernière crise, amplifiée par les activités de groupes terroristes et les conflits communautaires, a affecté et continue d'affecter l'intégralité du territoire, mais son impact est beaucoup plus prononcé sur le nord et le centre du pays.

Ce sous-programme vise l'identification des facteurs endogènes et exogènes en matière de résilience.

Objectif spécifique 5.1.1 : Identifier les facteurs endogènes et exogènes en matière de résilience

L'option du programme est d'identifier et de renforcer les facteurs internes et externes en matière de résilience du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) L'analyse des risques induits ou accentués au cours des crises ;
- (ii) L'évaluation des atouts communautaires et institutionnels ;
- (iii) L'identification des contributions du système éducatif à consolider les atouts chez les acteurs de l'école ;
- (iv) L'exploitation des innovations réussies d'intervention humanitaire et de réponse à la crise ;
- (v) L'évaluation des expériences en matière de coordination des interventions humanitaires autour de l'école (le Cluster éducation).

7.5.2. Sous-programme 5.2. : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence

Le Mali est exposé à divers risques de catastrophes tant naturelles qu'humaines. Ces risques, qu'ils se réalisent ou non, sont susceptibles d'affecter le système éducatif dans sa capacité à offrir des services éducatifs de qualité aux populations et à en susciter la demande. En effet, la réalisation du risque ou la peur que celui-ci se réalise peut par exemple entraîner la fermeture des écoles, leur occupation par des populations sinistrées ou par des factions belligérantes, le déplacement des enseignants et des enfants ou tout simplement la réticence ou l'impossibilité de ceux-ci de fréquenter ou de se rendre dans les écoles. L'ampleur des effets des risques et des catastrophes lorsque se réalise le risque dépendra dans une large mesure de la capacité du système à gérer le risque (prévention, préparation et mitigation des effets). Un bon niveau de préparation est un déterminant essentiel dans la capacité du système éducatif à assurer la continuité des apprentissages (réponse aux urgences) et à se remettre de manière positive et durable (résilience face aux crises).

Ce sous-programme se penche sur l'élaboration d'un plan de contingence en relation avec d'autres départements et acteurs et sur sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Objectif spécifique 5.2.1 : Elaborer un plan de contingence en relation avec d'autres départements et acteurs

L'option du programme est de disposer d'un plan de contingence pour le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de résilience. La nature des questions posées implique une collaboration intersectorielle dans l'élaboration du Plan de Contingence qui définirait les responsabilités et les modes d'action.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en place d'un mécanisme de prévention des crises ;
- (ii) La mise en place d'un mécanisme de gestion des crises ;
- (iii) La définition d'un cadre de coordination des interventions avec les autres départements et acteurs.

Objectif spécifique 5.2.2 : Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan de contingence

L'option du programme est de disposer de compétences et de ressources pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de contingence pour le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) La mise en œuvre du plan de contingence ;
- (ii) Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan de contingence.

VIII. CADRE DE SUIVI DES RESULTATS DES PROGRAMMES

Le présent cadre des résultats est une matrice d'indicateurs nécessaires au suivi du Programme décennal de Développement de l'Education et de la Formation. Ces indicateurs sont tirés du Cadre logique qui propose des indicateurs qui feront l'objet de suivi aux niveaux opérationnels, plus précisément au niveau des services techniques centraux et déconcentrés des trois ministères sectoriels. Ils permettent de retracer l'évolution du secteur dans son ensemble.

Il faut remarquer que le choix de ces indicateurs a rencontré des difficultés objectives liées à la disponibilité des données tant administratives que des données issues des enquêtes auprès des ménages. Cette situation fait courir un risque important sur la capacité du secteur à renseigner correctement et à faire évoluer ces indicateurs. C'est pour cela que des mesures seront prises au cours de cette première phase opérationnelle, en réponse à cette faiblesse constatée. Il s'agira notamment de la réalisation d'études spécifiques visant à renforcer la capacité du secteur en la matière.

Les rapports d'analyse des indicateurs⁵ continueront d'alimenter les revues sectorielles annuelles conduites conjointement avec tous les acteurs, plus particulièrement avec les Partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur.

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)
		2019	2020	2021	2022					
PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF										
IMPACT PROGRAMME 1 : Les compétences des élèves et des apprenants sont améliorées. Les contenus de formation sont en adéquation avec les besoins de l'économie										
Sous-programme 1.1. Amélioration de l'efficacité interne du système										
1	Disponibilité d'un cadre d'orientation curriculaire harmonisé pour toutes les écoles de formation d'enseignants.	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Document de cadrage	Exploitation/Consultation des textes et documents	Permanent	DNP

⁵ Source: CPS Education, Suivi des indicateurs du système éducatif de 2013-2014 à 2017-2018.

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
2	Pourcentage d'élèves en 2ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales : (i) en lecture/écriture (ii) en mathématiques ⁶	22,00%	-	24,00%	-	27,40%	33,20%	Evaluation des acquisitions scolaires	Exploitation des résultats d'évaluation	Biennale	DNP
		21,70%	-	29,20%	-	34,20%	44,10%				
3	Taux d'admission en dernière année du f1 dont filles	42,10%	42,70%	45,60%	48,60%	51,70%	72,40%	Données enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
		F=39,8%	F=40,6%	F=43,1%	F=46,6%	F=49,1%	F=69,1%				
3	Taux d'admission en dernière année du f2 dont filles	32,80%	30,70%	32,60%	34,60%	36,80%	50,20%	Données enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
		F=30,1%	F=28,0%	F=30,2%	F=32,5%	F=34,2%	F=45,4%				
4	% de redoublants au F1	20,20%	18,80%	18,00%	17,20%	16,40%	11,60%	Données enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
	% de redoublants au F2	33,70%	28,90%	27,60%	26,30%	25,10%	17,50%				
5	% de redoublants au secondaire général	32,80%	30,10%	28,70%	27,30%	26,00%	17,70%	Données enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
6	Ratio livre/élève aux 6 premières années du fondamental en ; (i) lecture/écriture (ii) calcul/math.	0.8	1	2	2	2	2	Données d'enquête statistiques	Recensement des écoles	Annuelle	CPS EDUCATION

⁶ Les scores en lecture et en mathématique résultent de l'évaluation PASEC 2011-2012.

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
7	Ratio livre/élève aux 3 dernières années du fondamental en : (i).Français, (ii) mathématiques. (iii).Sciences physiques, (iv) Histoire-géographie	2	2	4	4	4	Données d'enquête statistiques	Recensement des écoles	Annuelle	CPS Education	
8	Existence d'unités d'évaluation fonctionnelles ⁷ aux niveaux : (i)National, (ii)Académie d'enseignement (AE) (iii)Centre d'Animation Pédagogique(CAP)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Données administratives	Textes réglementaires	Annuelle	DNP	
		Non	Non	Oui	Oui	Oui					
		Non	Non	Oui	Oui	Oui					
9	Taux de transition effective du F2 vers le secondaire technique et professionnel	28,30%	30,10%	31,0%	31,90%	32,80%	38,20%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
Sous-programme 1.2. Amélioration de l'employabilité des jeunes et de l'insertion socio-professionnelle des sortants.											
10	Existence d'un mécanisme de suivi de l'insertion des sortants du système y compris ceux de la formation professionnelle	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Textes réglementaires, et enquêtes de suivi	Fiche de suivi	Annuelle	ONEF

⁷ L'unité est dite fonctionnelle si elle est en capacité d'élaborer des tests standardisés, les administrer, analyser et publier les résultats.

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS.											
IMPACT PROGRAMME 2 : Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté pour couvrir les besoins du système.											
Sous-programme 2.1. Amélioration de la Formation initiale des enseignants											
11	% de nouveaux entrants exclusivement avec BAC dans les structures de formation d'enseignants à partir de 2025.	14.20%	59%	59%	59%	59%	100%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquêtes statistiques	Annuelle	CPS EDUCATION/D NEN
12	Existence d'une politique cohérente de formation initiale des enseignants à tous les niveaux	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Etude	Exploitation du rapport de l'étude	Annuelle	DNEN
Sous-programme 2.2. Renforcement du dispositif de formation continue du personnel enseignant											
13	Existence d'une politique cohérente de formation continue des enseignants à tous les niveaux	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Etude	Exploitation du rapport de l'étude	Annuelle	DNEN

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
Sous-programme 2.3. Renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants											
14	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés ⁸ pour les besoins du : préscolaire	0	571	585	599	613	351	Données administratives sur les ressources humaines	Questionnaire d'enquête	Annuelle	DRH
	fondamental 1	1 000	4 053	4 344	4 611	4 991	7 079				
	fondamental 2	567	647	1 676	1 777	1 856	1 967				
15	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les besoins du secondaire général	600	84	81	206	205	97	Données administratives sur les ressources humaines	Questionnaire d'enquête	Annuelle	DRH
16	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les besoins de l'enseignement Technique	31	19	14	15	16	12				
	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les besoins de l'enseignement Professionnel	266	166	0	141	160	302				

⁸ Les valeurs de référence pour les indicateurs 14, 15 et 16 sont celles de 2016 (2579 enseignants) dans la mesure où il n'y a pas eu de recrutement en 2017. Le niveau de recrutement en 2018 n'est pas significatif (781 enseignants) du fait des restrictions budgétaires opérées entre 2016 et 2018 (7milliards de FCFA environ à 3 milliards de FCFA environ).

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ACCES EQUITABLE ET INCLUSIF A UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS											
IMPACT PROGRAMME 3 : Le taux de scolarisation a augmenté au niveau de tous les ordres et types d'enseignement, y compris en faveur des couches vulnérables.											
Sous-programme 3.1. Renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux											
17	Taux brut de préscolarisation	8,80%	10,90%	18,00%	19,50%	20,80%	24,60%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
18	% d'enfants dans le préscolaire public	45,10%	46,10%	46,10%	46,10%	46,10%	47,10%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
19	% d'enfants dans le préscolaire communautaire	34,60%	38,40%	38,40%	38,40%	38,40%	43,70%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
20	% d'enfants dans le préscolaire privé	20,30%	15,50%	15,50%	15,50%	15,50%	9,20%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
21	Taux brut d'admission par sexe : (i) au F1 dont-filles	72,10% F=68,2%	71,40% F=65,6	74,00% F=68,7%	76,60% F=72,0%	79,20% F=74,2%	94,80% F=90,9%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
	(ii) Taux brut d'admission par sexe : au F2 dont filles	44,00% F=40,9%	39,10% F=37,0%	41,60% F=38,8%	44,00% F=40,5%	46,70% F=42,9%	62,90% F=58,8%				
22	Taux brut de Scolarisation : (i) au F1	78,00%	80,00%	83,00%	86,00%	89,00%	107,00%	Enquêtes statistiques	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
	(ii) au F2	56,20%	50,60%	52,80%	55,00%	57,40%	70,60%				
23	% d'élèves dans le privé laïc	13,50%	13,00%	12,70%	12,40%	12,20%	10,50%	Enquêtes statistiques scolaires	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
24	% d'élèves dans le communautaire	6,30%	5,60%	5,30%	5,00%	4,70%	2,70%	Enquêtes statistiques scolaires	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
25	% d'élèves dans le public	63,20%	64,30%	65,40%	66,60%	67,80%	74,80%	Enquêtes statistiques scolaires	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
26	Nombre d'enfants inscrits dans le programme SSA/P pris en charge par l'Etat	3 404	4 631	6 249	7 961	9 753	17 785	Enquêtes statistiques scolaires	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CNRENF
27	Proportion d'élèves bénéficiaires des cantines scolaires	5,80%	6,40%	6,70%	7,10%	7,40%	9,30%	Enquêtes statistiques scolaires	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CPS EDUCATION
28	Nombre d'adultes inscrits dans les programmes Alpha.	80 992	93 664	100 000	100 000	100 000	100 000	Enquêtes statistiques (séminaire bilan AENF)	Questionnaire d'enquête	Annuelle	CNRENF
PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR.											
IMPACT DU PROGRAMME 4 : Les capacités institutionnelles du secteur sont développées, le potentiel de gestion est renforcé.											
Sous-programme 4.2. Amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles											
29	Part du Fondamental, cycle 1 dans les dépenses courantes d'éducation	35,50%	36,40%	38,90%	39,00%	39,80%	46,00%	Données de programmations budgétaires	Extraction des données	Annuelle	DFM
30	Nombre d'heures hebdomadaires effectuées par enseignant au F1	18,46	18,46	20,8	23,14	23,14	25	Suivi des CGS et CAP	Remplissage des fiches de suivi des enseignants.	Annuelle	DNEF

Indicateurs de résultats	Valeur de référence 2017	Valeur cible				Valeur cible 2028	Source de données	Méthode de collecte des données	Fréquence de collecte	Responsabilité (collecte)	
		2019	2020	2021	2022						
31	Nombre moyen d'heures hebdomadaires effectuées par enseignant au F2	14,9	15,4	15,6	15,9	16,1	17,5	Suivi des CGS et CAP	Remplissage des Fiches de suivi des enseignants	Mensuelle	DNEF
PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR.											
IMPACT DU PROGRAMME 5 : Existence d'un mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.											
Sous-composante 5.1. Evaluation de la résilience du secteur											
32	Existence du plan de contingence du secteur ⁹	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Plan de contingence	Exploitation du document de plan de contingence.	Permanent	Equipe intersectorielle

⁹ Le plan de contingence est un document de planification multisectorielle qui propose des réponses face aux conflits et catastrophes naturelles auxquelles le secteur est susceptible d'être confronté.

IX. COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE

9.1. Mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation et la formation professionnelle

Les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent une enveloppe financière et un schéma prévisionnel de financement qui devront soutenir l'éducation et la formation sur la période 2019-2030.

Les hypothèses pour le financement du plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle reposent sur :

- (i) Une croissance régulière de la richesse nationale au rythme moyen de 4,9% par an de 2020 à 2030 ;
- (ii) Une part des ressources publiques dans le PIB passant de 18,5% en 2019 à 19,9% à l'horizon 2030 ;
- (iii) Une sensible augmentation du volume des ressources publiques allouées aux dépenses de l'éducation et de la formation professionnelle passant de 26,6% en 2019 à 32,4% en 2030.

Le tableau, ci-dessous, extrait du modèle de simulation, présente les hypothèses de mobilisation des ressources intérieures pour le secteur.

		Situation en 2015	Prévision en 2019	Prévision en 2021	Prévision en 2025	Prévision en 2028	Prévision en 2030
PIB	<i>Taux de croissance réel du PIB (%)</i>	6,0%	5,0%	4,9%	4,9%	4,9%	4,9%
	<i>En milliards de FCFA constant de 2015</i>	7 748	9 517	10 472	12 680	14 637	16 107
Ressources totales de l'Etat (milliards FCFA)	<i>Recettes publiques totales (fiscales et non fiscales) hors dons En % du PIB</i>	16,4%	18,5%	18,8%	19,3%	19,6%	19,9%
	<i>Ressources pour dépenses publiques courantes hors services de la dette En % du PIB</i>	11,3%	12,2%	12,5%	13,3%	13,8%	14,2%
Ressources pour Dépenses courantes pour l'Education et la Formation Professionnelle	<i>Part de l'éducation et de la formation dans les courantes dépenses courantes de l'État hors dette</i>	32,4%	26,6%	29,5%	32,4%	32,4%	32,4%
	<i>en milliards de FCFA courant</i>	283,7	308,1	387,1	544,3	654,1	738,9

		Situation en 2015	Prévision en 2019	Prévision en 2021	Prévision en 2025	Prévision en 2028	Prévision en 2030
Ressources pour Dépenses courantes pour l'Education et la Formation Professionnelle	<i>Part de l'éducation et de la formation dans les dépenses d'investissement</i>	3,4%	3,8%	4,0%	4,5%	4,8%	5,0%
	<i>en milliards FCFA</i>	9,9	12,2	16,2	25,4	32,8	38,9

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

Le coût global de la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle est estimé à **7 572,220 milliards de FCFA** sur la période 2019-2030 dont **6 624, 333 milliards de FCFA** de dépenses courantes et **947,887 milliards de FCFA** de dépenses d'investissement.

9.2. Dépenses courantes du PRODEC 2

Le scénario de référence établi sur la base du modèle de simulation permet, à partir des effectifs d'élèves et des options de politiques retenues, d'estimer les principaux coûts de la politique sectorielle (essentiellement les dépenses courantes et les dépenses de construction et d'équipement).

Le modèle n'intègre que les coûts les plus importants de cette politique : masses salariales, constructions et équipements scolaires, grandes masses des dépenses courantes hors salaires.

Les dépenses courantes du secteur par type et ordre d'enseignement se présentent ainsi qu'il suit:

RECAPITULATION DES DEPENSES COURANTES PAR NIVEAU (en millions de FCFA)	2015	2019	2021	2025	2028	2030
Préscolaire	2 949	10 527	15 118	23 907	26 972	29 192
Fondamental 1er cycle	104 636	131 479	162 098	231 802	302 415	362 970
Fondamental 2nd cycle	50 875	57 187	68 115	93 471	114 620	130 541
Secondaire général	33 575	28 463	25 441	26 083	24 789	23 203
Secondaire technique	1 614	2 108	2 268	2 594	2 718	2 709
Secondaire professionnel	17 748	24 912	29 209	35 390	39 560	41 922
Enseignement normal	9 604	15 008	22 398	25 065	26 584	28 194
Formation professionnelle	188	2 331	3 485	7 429	7 531	7 606
Education non formelle	724	8 256	8 552	9 344	10 028	10 540
Enseignement supérieur	60 786	73 066	82 495	106 648	127 770	144 478
Dépenses courante totales pour le secteur	282 700	353 337	419 179	561 732	682 986	781 355
% pour la scolarisation obligatoire	56,1%	56,4%	58,5%	62,2%	65,0%	66,9%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

RECAPITULATION DES DEPENSES COURANTES PAR NIVEAU (en %)	2015	2019	2021	2025	2028	2030
En pourcentage						
Préscolaire	1,0%	3,0%	3,6%	4,3%	3,9%	3,7%
Fondamental 1er cycle	37%	37,2%	38,7%	41,3%	44,3%	46,5%
Fondamental 2nd cycle	18,0%	16,2%	16,2%	16,6%	16,8%	16,7%
Secondaire général	11,9%	8,1%	6,1%	4,6%	3,6%	3,0%
Secondaire technique	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%
Secondaire professionnel	6,3%	7,1%	7,0%	6,3%	5,8%	5,4%
Enseignement normal	3,4%	4,2%	5,3%	4,5%	3,9%	3,6%
Formation professionnelle	0,1%	0,7%	0,8%	1,3%	1,1%	1,0%
Education non formelle	0,3%	2,3%	2,0%	1,7%	1,5%	1,3%
Enseignement supérieur	21,5%	20,7%	19,7%	19,0%	18,7%	18,5%
Ensemble du secteur	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Éducation et de la Formation (PRODEC 2)

La répartition des dépenses montre l'augmentation progressive des dépenses courantes nécessaires à la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire (préscolaire et fondamentale) et de la valorisation de la formation professionnelle. En fin de période, la part du segment de la scolarisation obligatoire se stabilisera à plus de 66,9% des dépenses courantes du secteur du fait de l'atteinte de l'objectif de la scolarisation quasi-universelle. En fin de période, les arbitrages se feront en faveur des dépenses de la formation professionnelle qui représenteront 1,0% des dépenses du secteur en 2030 contre 0,7% en 2019, le préscolaire qui passe de 3,0% à 3,7% des dépenses sur la période.

Certains sous-secteurs voient en revanche leur part baisser en proportion (mais attention, pas en volume). C'est notamment le cas du secondaire général (l'une des raisons étant le choix politique d'orienter plus d'élèves vers le secondaire technique et professionnelle et la formation professionnelle), de l'Éducation non formelle et de l'enseignement supérieur.

La part du primaire (les 6 premières années du fondamental) dans les dépenses courantes passe de 37,0% en 2015 à **44,3%** en 2028. Cette valeur se rapproche des indications du Partenariat Mondial pour l'Éducation (45%). En incluant la part de l'enseignement normal concernant la formation des maîtres du fondamental 1, la formation des formateurs de la formation professionnelle et l'éducation non formelle la part du primaire dans les dépenses courantes sera portée à 42,1% en 2022 et à 45,5% en 2027.

Pour mieux apprécier l'effort consenti, il convient de prendre en compte la baisse de ce financement au cours des dernières années, consécutivement à la crise sécuritaire.

9.3. Dépenses d'investissement du PRODEC 2

Les travaux de simulation ont permis de faire aussi les estimations des besoins en investissement sur la base des objectifs fixés pour différents niveaux et types d'enseignement.

Les principales dépenses d'investissement sont : (i) les constructions de salles de classe et les équipements pour tous les ordres et types d'enseignement (préscolaire, fondamental, secondaire général, secondaire technique et professionnel, normal, formation professionnelle, non formel et

supérieur) en lien avec les effectifs anticipés et les ratios retenus ; (ii) les constructions de campus universitaires pour l'hébergement des étudiants au supérieur.

Sur la base des estimations faites, les dépenses en investissement s'élèveront à environ **947,887** milliards de FCFA sur la période 2019-2030.

RECAPITULATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR NIVEAU (en millions de FCFA)	2015	2019	2021	2025	2028	2030
En millions de FCFA						
Préscolaire		7 326	7 326	7 326	2 205	2 205
Fondamental 1er cycle		15 434	30 056	35 071	40 087	44 680
Fondamental 2nd cycle		4 547	10 838	10 948	11 575	12 278
Secondaire général		0	3 351	2 394	45	0
Secondaire technique		870	743	855	737	592
Secondaire professionnel		7 558	7 995	14 303	20 698	27 268
Enseignement normal		2 676	1 517	131	70	168
Formation professionnelle		7 048	5 086	3 315	1 038	1 038
Education non formelle		1 405	1 436	1 797	1 036	1 085
Enseignement supérieur		5 519	5 947	6 939	7 821	8 485
Dépenses totales d'investissements pour le secteur		52 383	74 294	83 077	85 312	97 799
% pour la scolarisation obligatoire		52,1%	64,9%	64,2%	63,1%	60,5%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

RECAPITULATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR NIVEAU (en %)	2015	2019	2021	2025	2028	2030
En pourcentage						
Préscolaire		14,0%	9,9%	8,8%	2,6%	2,3%
Fondamental 1er cycle		29,5%	40,5%	42,2%	47,0%	45,7%
Fondamental 2nd cycle		8,7%	14,6%	13,2%	13,6%	12,6%
Secondaire général		0,0%	4,5%	2,9%	0,1%	0,0%
Secondaire technique		1,7%	1,0%	1,0%	0,9%	0,6%
Secondaire professionnel		14,4%	10,8%	17,2%	24,3%	27,9%
Enseignement normal		5,1%	2,0%	0,2%	0,1%	0,2%
Formation professionnelle		13,5%	6,8%	4,0%	1,2%	1,1%
Education non formelle		2,7%	1,9%	2,2%	1,2%	1,1%
Enseignement supérieur		10,5%	8,0%	8,4%	9,2%	8,7%
Ensemble du secteur		100%	100%	100%	100%	100%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

Le plan d'actions pour les quatre (4) premières années (2019-2022) de mise en œuvre de la stratégie sectorielle permettra :

- (i) D'identifier les activités prioritaires, y compris celles non prises en compte de manière spécifique par le modèle, qui seront mises en œuvre au cours de la première phase du programme ;
- (ii) De calculer le coût des activités, par une approche micro, c'est-à-dire par une liste d'intrants rapportée à des coûts unitaires ;

- (iii) De relier les activités à des sources de financement potentielles (Budget de l'État, Don, projets, à rechercher).

Ce plan d'actions permet aussi d'avoir une estimation fiable des dépenses à réaliser pendant les quatre premières années de la mise en œuvre de la stratégie.

9.4. Coût total de la première phase du PRODEC 2

Il s'agit ici des coûts totaux (dépenses courantes et investissements) tels qu'ils ont été modélisés lors des simulations financières pour la première phase de mise en œuvre du PRODEC 2 :

RECAPITULATION DES DEPENSES TOTALES PAR NIVEAU (en millions de FCFA)	2019	2020	2021	2022
En millions de FCFA				
Précolaire	17 853	20 011	22 444	25 118
Fondamental 1er cycle	146 912	182 848	192 154	209 340
Fondamental 2nd cycle	61 734	71 995	78 952	86 017
Secondaire général	28 463	25 065	28 792	29 090
Secondaire technique	2 978	2 874	3 011	3 144
Secondaire professionnel	32 470	32 303	37 204	40 024
Enseignement normal	17 684	23 362	23 915	24 309
Formation professionnelle	9 380	8 820	8 571	8 532
Education non formelle	9 661	9 825	9 988	10 152
Enseignement supérieur	78 585	84 019	88 442	95 584
Dépenses courante totales pour le secteur	405 720	461 122	493 472	531 310
% pour la scolarisation obligatoire	55,8%	59,6%	59,5%	60,3%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

RECAPITULATION DES DEPENSES TOTALES PAR NIVEAU (en %)	2019	2020	2021	2022
En millions de FCFA				
Précolaire	4,4%	4,3%	4,5%	4,7%
Fondamental 1er cycle	36,2%	39,7%	38,9%	39,4%
Fondamental 2nd cycle	15,2%	15,6%	16,0%	16,2%
Secondaire général	7,0%	5,4%	5,8%	5,5%
Secondaire technique	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
Secondaire professionnel	8,0%	7,0%	7,5%	7,5%
Enseignement normal	4,4%	5,1%	4,8%	4,6%
Formation professionnelle	2,3%	1,9%	1,7%	1,6%
Education non formelle	2,4%	2,1%	2,0%	1,9%
Enseignement supérieur	19,4%	18,2%	17,9%	18,0%
Dépenses courante totales pour le secteur	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

La scolarisation obligatoire absorbera 60,3% des ressources qui seront mobilisées pour le secteur sur la période (2019-2022) dont 39,4% pour le fondamental 1.

Le PRODEC 2 a prévu dans son Plan d'Action Pluriannuel Budgétisé (PAPB) sur la période 2019-2022, des activités dont le coût total s'élève à **1 995, 440 milliards de FCFA**. Ces coûts sont répartis en dépenses courantes (**1 671,326 milliards de FCFA**) et en dépenses d'investissement (**324,113 milliards de FCFA**). Le financement disponible s'élève à **1 671,901 milliards de FCFA** dont **1 534,242 milliards de FCFA** sur les ressources de l'Etat, **137,660 milliards de FCFA** sur financement extérieur et **39, 909 milliards de FCFA** sur les ressources propres des Collectivités Territoriales. Le financement à rechercher s'élève à **283, 629 milliards de FCFA** soit un GAP net de **-14,2%** sur la période 2019-2022.

9.5. Soutenabilité financière du PRODEC 2

La comparaison entre les ressources nationales pour les dépenses courantes et les dépenses courantes du secteur montre que les dépenses courantes nationales pour la première période de la stratégie ne seront pratiquement pas couvertes par les ressources publiques mobilisables. Sur la période 2019-2030, les dépenses courantes pour le secteur se chiffrent à **6 624,333 milliards de FCFA** contre les ressources nationales pour les dépenses courantes de **6 292,810 milliards de FCFA**, d'où un Gap de financement de **331,523 milliards de FCFA** ramené à **286,313 milliards de FCFA** sur la période 2020-2030, soit un taux de dépendance global de 4,32%.

Pour les quatre (4) premières années (2019-2022) de mise en œuvre de la stratégie sectorielle, le Gap sur les dépenses courantes sera de **99,938 milliards de FCFA**, soit environ **200 millions de \$EU** avec un taux de dépendance de 6,2%.

	2019	2020	2021	2022
Total Ressources pour dépenses courantes pour le secteur (en millions de FCFA)	308 127	345 846	387 084	432 129
Dépenses courantes totales pour le secteur (en millions de FCFA)	353 337	390 892	419 179	454 925
Gap sur dépenses courantes (en millions de FCFA)	0	-45 047	-32 095	-22 796
% du total des dépenses courantes	0	-11,50%	-7,70%	-5,00%
Gap 2019-2022 (en millions de FCFA)				-99 938
Gap (en millions de \$EU)				-200

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

De la comparaison des ressources publiques pour les dépenses d'investissement avec les dépenses en capital du secteur, il apparaît un besoin de financement extérieur plus important. Ce GAP de financement représente environ 77,7% pour des dépenses d'investissement de la première période (2019-2022).

	2019	2020	2021	2022
Total ressources internes pour investissement pour le secteur (millions F CFA)	12 173	14 071	16 207	18 605
Dépenses totales d'investissements pour le secteur (en millions de FCFA)	52 383	70 229	74 294	76 385
Gap sur dépenses d'investissement (en millions de FCFA)	-40 210	-56 158	-58 087	-57 780
Gap 2019-2022 (en millions de FCFA)				-212 234
Gap (en millions de \$EU)				-424

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

Pour ce qui est du besoin en financement pour l'ensemble des dépenses du secteur, la dépendance est de 18,9% pour la période 2019-2022, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Ressources internes pour le secteur	320 300	359 917	403 291	450 734
Dépenses du secteur	405 720	461 122	493 472	531 310
Gap brut total (en millions de FCFA)	-85 420	-101 205	-90 181	-80 576
Gap 2019-2022 (en millions de FCFA)				-357 382
Gap (en millions de \$EU)				-715

Source : Modèle de Simulation Financière de l'Education et de la Formation (PRODEC 2)

Une partie de ce besoin prévisionnel de financement pour la première phase du programme est déjà couverte par les financements disponibles des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation de la formation.

9.6. Financements extérieurs disponibles

Les financements en cours ou programmés des partenaires techniques et financiers (PTF) et des organisations non gouvernementales (ONG) pour la période (2019-2022) se présentent ainsi qu'il suit :

PTF/ONG	en FCFA 2019-2022
UNICEF	3 308 568 234,0
GPE	22 350 000 000,0
USAID	2 751 853 849,0
UNHCR	372 980 000,0
AFD	12 049 316 059,0
SCAC	-
UNESCO	1 456 194 500,0
OIF	-
ONU-FEMMES	-
Pays-Bas	-
JICA	-
BAD	-
GIZ	-
Coopération Danoise	-
BID	138 649 500,0
Banque mondiale	31 045 003 582,0
Lux-Dev	1 265 000 000,0
Coopération Suisse	14 622 058 380,0
Union Européenne	26 468 329 180,0
FIDA	42 360 000,0
FONGIM	13 747 214 055,0
Canada	7 224 652 310,0
PAM	-
PNUD	-
FAO	817 500 000,0
TOTAL	137 659 679 650

Source : PTF/ONG

Les financements extérieurs disponibles permettront de financer près de 50,4% des dépenses en capital (investissements) de la première phase du PRODEC 2.

(En millions de FCFA)	2019	2020	2021	2022	Total
					2019-2022
Ressources internes pour le secteur	320 300	359 917	403 291	450 734	1 534 242
Dépenses du secteur	405 720	461 122	493 472	531 310	1 891 624
Excédent/Gap brut total (sans le financement extérieur)	-85 420	-101 205	-90 181	-80 576	-357 382
Financement extérieur disponible	40 343	56 136	28 061	13 120	137 660
Excédent/Financement à rechercher	-45 077	-45 069	-62 120	-67 456	-219 723

Le financement à rechercher pour la première phase du PRODEC 2 (2019-2022) est d'environ **219,723 milliards de FCFA**, soit environ **439,445 millions \$EU**.

9.7. Financements à rechercher

Le financement à rechercher pour la période 2019-2022 (environ **219,723 milliards de FCFA**) représente environ 11,6% du coût du PRODEC 2 pour cette première phase.

Si on tient compte des intentions de financement de certains partenaires traditionnels du secteur, notamment Affaires Mondiales Canada pour 10 millions \$CAN, l'AFD pour 10 millions d'euros, il est raisonnable d'anticiper que ce gap résiduel sera comblé sans grande difficulté. A cela, il faut ajouter la contribution du Programme Commun Mali/EAA/FSID d'Accès à l'éducation pour tous les enfants hors de l'école au Mali pour 73, 3 millions \$EU dont la Convention vient d'être signée pour une durée de 4 ans, la Banque Mondiale pour 30 millions \$EU. Par ailleurs, on peut s'attendre à une contribution de la JICA dont le dernier appui s'élevait à 5, 121 milliards de FCFA.

De même, des stratégies seront développées en faveur des PTF, du secteur privé, des Collectivités Territoriales et des ménages pour mieux mobiliser et orienter leurs contributions. Ces stratégies consisteront à identifier des partenaires potentiels et à organiser une table ronde.

Dans tous les cas, la priorité sera accordée au financement de l'éducation de base, en vue de tendre vers l'objectif de scolarisation universelle, tout en préservant les conditions d'accueil dans les autres ordres d'enseignement.

9.8. Contribution des Collectivités Territoriales au financement du programme

Les stratégies de développement au Mali reposent sur la création de conditions permettant de réaliser entre autres une bonne gouvernance. Ainsi, la Décentralisation prévue par la Constitution de la 3ème République en son Titre XI et les dispositions de ses articles 97 et 98, a pour objectifs de promouvoir un développement à la base dans le cadre d'un État de droit. Pour y parvenir, un processus de réforme institutionnelle a été engagé au cours des deux dernières décennies avec comme fil conducteur une nouvelle politique de décentralisation / déconcentration et également un processus de privatisation.

En effet, naguère essentiellement centralisateur et s'occupant de tout, l'État du Mali accepte aujourd'hui de partager ses rôles et responsabilités avec plusieurs acteurs, notamment les Collectivités Territoriales et le secteur privé.

Au-delà des ressources transférées par voie budgétaire dans le cadre du principe de transfert des compétences, les Collectivités Territoriales bénéficient, non seulement de ressources en provenance de la fiscalité transférée, qui sont inscrites en section de fonctionnement du budget, mais aussi de fonds de dotations pour les investissements en provenance de l'Etat et des partenaires techniques financiers, dans le cadre de la coopération décentralisée.

Des stratégies seront développées pour inciter les Collectivités Territoriales à consacrer au moins 30% de leurs ressources propres au financement du système de l'éducation et de la formation. Elles consisteront à des campagnes de sensibilisation, de fixation de conditionnalités de mobilisation de contrepartie pour le financement de certaines activités, notamment les infrastructures et équipements scolaires.

9.9. Contribution des ménages au financement du système

Les ménages contribuent au financement de l'éducation par la prise en charge des différentes dépenses obligatoires ou non pour la fréquentation scolaire de leurs enfants. Au niveau des dépenses obligatoires, on peut retenir les frais liés à l'inscription à l'école, l'achat de l'uniforme et du matériel scolaire, les frais de logement et de cantine le cas échéant. D'autres dépenses à caractère non obligatoire peuvent porter sur les frais liés au transport, à l'achat de livres scolaires non requis pour la fréquentation, les activités extra scolaires, etc.

En raison des besoins toujours croissants en termes d'expansion qualitative et quantitative de son système éducatif, le gouvernement malien, à l'instar des gouvernements des autres pays africains, doit mobiliser davantage plus de ressources et les utiliser de manière efficiente. Dans ce contexte, la contribution des ménages au financement de l'éducation est d'une importance capitale, notamment lorsqu'elle est modulée de façon à permettre un partage de coûts raisonnable, efficace et équitable entre l'Etat et les familles. Connaître la nature et le niveau des dépenses des ménages en éducation et le poids de celles-ci dans les dépenses totales des familles apparaît donc utile pour guider les politiques éducatives telles que la gratuité de l'école, le ciblage de bourses aux plus nécessiteux, l'accès à l'école pour les filles ou les exclus, etc.

Les familles maliennes ont en effet dépensé environ soixante-douze (72) milliards de FCFA en 2015 (RESEN 2017) pour la scolarisation de leurs enfants aux différents niveaux d'enseignement dans le public, le privé et le communautaire, soit environ 20,3% de la dépense nationale totale d'éducation (Etat et familles).

Cependant, cette contribution des ménages varie selon les niveaux d'enseignement : 50,4% au préscolaire ; 22,1% dans le 1er cycle du fondamental ; 18,5% dans le 2nd cycle du fondamental ; 13,4% dans le secondaire ; et 9,2% dans le supérieur. La mise en regard de ces estimations avec celles faites en 2008 montre que la structure du partage de coût entre l'Etat et les familles n'a pas significativement changé. Cela dit, le constat général est que les ménages prennent en charge un poids relativement plus important aux cycles inférieurs de l'enseignement (préscolaire, fondamental), comparativement aux niveaux post-fondamental. Cet état des choses va à l'encontre d'une distribution équitable des ressources publiques qui devrait se caractériser par

une contribution plus accrue de l'Etat aux niveaux bas du système, là où l'intérêt général est plus élevé, contrairement aux niveaux supérieurs où prédomine l'intérêt individuel.

Les stratégies développées dans l'axe relatif à la gouvernance permettront, à travers des campagnes de sensibilisation à l'endroit des ménages, de les amener à contribuer plus pour les niveaux post-fondamental à travers un recentrage du financement de l'Etat sur les cycles inférieurs de l'enseignement (préscolaire, fondamental).

9.10. Contribution du secteur privé au financement du système

Depuis 1997, le gouvernement malien, en partenariat avec le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), a mis sur pied un fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA). Le FAFPA finance principalement la formation professionnelle continue qualifiante des « actifs » - i.e. personnel en cours d'emploi – mais aussi l'apprentissage des jeunes déscolarisés et non-scolarisés en prenant en charge tout ou partie des frais de formation, les stages en entreprises ou même l'équipement des centres de formation. Placé sous la tutelle du MEFP, ce fonds tire ses ressources principalement des recettes de la Taxe de la formation professionnelle (TFP) dont le taux est établi à 2% de la masse salariale de toutes les entreprises astreintes à la tenue d'une comptabilité régulière mais aussi de contributions des bénéficiaires de l'appui du FAFPA (promoteurs), des dons et de subventions diverses. Rappelons que l'Etat malien finance également le FAFPA à travers une subvention de fonctionnement dont le montant est comptabilisé dans les dépenses courantes du MEFP.

Sous la deuxième République, face à la forte demande sociale d'éducation et au regard de la modicité des ressources de l'Etat, les pouvoirs publics ont autorisé l'existence d'un enseignement privé laïc surtout en milieu urbain, consacrant ainsi l'émergence d'écoles dites de base.

A partir de 1991, suite à l'ouverture démocratique prônée par les nouvelles autorités, le secteur de l'éducation a fait davantage de place à l'enseignement privé à travers la Loi N°94-032 et le Décret N°94-276/P-RM du 15 août 1994 portant statut de l'Enseignement privé en République du Mali.

A la faveur des textes évoqués, on assiste à une poussée presque éruptive d'écoles privées dans tous les ordres d'enseignement. Ainsi, aujourd'hui, le secteur privé représente en termes d'effectifs d'élèves encadrés :

- 60% de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel ;
- 30% de l'enseignement fondamental ;
- 97% de l'éducation préscolaire.

La multiplication des structures privées d'enseignement a certes permis de relever le défi de l'accès dans de nombreuses localités de notre pays, mais pas celui de la qualité de l'éducation.

En effet, dans leur grande majorité, les structures privées d'enseignement présentent des infrastructures mal adaptées ou inappropriées, des personnels enseignants et administratifs peu ou mal formés, des contrôles pédagogiques et administratifs insuffisants voire inexistantes. Il se pose en effet un problème de qualité des enseignements dispensés dans nos structures privées d'enseignement.

La Loi N°2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali et son Décret d'application résultent des dérives constatées au cours des vingt dernières années d'exercice d'enseignement privé dans notre pays.

Les Etablissements privés d'enseignement font partie intégrante de notre système éducatif. Eu égard à leur nombre et à la proportion des enfants qu'ils encadrent, une attention particulière doit leur être accordée. Tous les efforts doivent concourir à faire émerger un enseignement privé performant, véritable partenaire du secteur public, capable d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les enfants qui lui seront confiés.

La promotion du secteur privé de l'enseignement, tous ordres et types confondus, sera assurée à travers des stratégies innovantes de façon à ce que ce secteur constitue une alternative crédible à la prise en charge des apprenants dans le public. Des subventions seront accordées aux enfants issus de milieux défavorisés pour leur prise en charge dans le privé au niveau du fondamental., Des subventions seront également mises en place pour les medersas et les écoles coraniques rénovées pour une meilleure prise en charge des effectifs à ce niveau.

Au-delà du secteur privé d'enseignement, les autres acteurs du secteur privé seront sollicités pour des projets précis : construction d'écoles, financement de certains programmes, soutien à la formation des maîtres, nouvelles approches à travers le Partenariat – Public – Privé (PPP) et d'autres financements innovants.

X. MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES DE SUIVI EVALUATION

La mise en œuvre du PRODEC 2 se fait par les départements en charge du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle dans un contexte marqué par le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration. Sa réussite nécessite la participation effective de tous les acteurs et partenaires, tant au niveau central qu'aux niveaux régional et local.

Ceci implique une meilleure coordination des actions, dans une démarche holistique, par des instances et structures dédiées à cette tâche et ayant à leur disposition des instruments de pilotage efficaces.

10.1. Modalités de mise en œuvre

10.1.1. La coordination stratégique

La coordination stratégique de la mise en œuvre du programme décennal est effectuée à travers quatre cadres institutionnels, à savoir : le comité interministériel, le comité de pilotage, le secrétariat technique et les comités régionaux de coordination.

10.1.1.1. Le comité interministériel

Le Comité interministériel a pour mission de veiller au respect des orientations et des stratégies du secteur et de valider les propositions qui lui sont soumises par le comité de pilotage.

Il est placé sous la présidence du Premier ministre et comprend les ministres en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Emploi

et de la Formation Professionnelle. Il comprend en outre les ministres en charge de l'Economie et des Finances, de la Décentralisation et des Réformes de l'Etat, ainsi que de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

Le Comité interministériel tient des réunions semestrielles et chaque fois que de besoin. Le ministre en charge de l'Education nationale en est le coordinateur. Il peut recevoir du Premier ministre une délégation pour présider les réunions du comité interministériel.

10.1.1.2. Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage a pour mandat de :

- (i) Examiner les dossiers transmis par le Secrétariat technique, notamment les plans d'action et les rapports d'exécution et les soumettre à l'adoption du Comité interministériel ;
- (ii) Faire des recommandations au Comité interministériel ;
- (iii) Organiser les réunions du Comité interministériel ;
- (iv) Organiser des réunions d'information et de concertation avec les partenaires du secteur ;
- (v) Superviser le fonctionnement des comités régionaux de coordination.

Le Comité de pilotage assure la coordination de la mise en œuvre du programme. Il est assisté d'un secrétariat technique. Le Secrétaire Général (SG) du Ministère en charge de l'Education Nationale en est le Président. En tant que Président, le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Education Nationale veille à ce qu'il y ait un lien adéquat entre les activités du programme, la politique sectorielle, les réformes institutionnelles et l'évolution du contexte socio-politique.

Le Comité de pilotage comprend en outre :

- (i) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, 1er Vice-président ;
- (ii) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Recherche Scientifique, 2ème Vice-président ;
- (iii) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Formation Professionnelle, 3ème Vice-président ;
- (iv) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Population, membre ;
- (v) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Economie et des Finances, membre ;
- (vi) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales, membre ;
- (vii) Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, membre ;
- (viii) Le Conseiller Technique chargé des relations avec les Partenaires du Ministère en charge de l'Education Nationale, membre ;
- (ix) Le Conseiller Technique chargé des relations avec les Partenaires du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, membre ;
- (x) Le Conseiller Technique chargé des relations avec les Partenaires du Ministère en charge de la Recherche Scientifique, membre ;

- (xi) Le Conseiller Technique chargé des relations avec les Partenaires du Ministère en charge de la Formation Professionnelle, membre ;
- (xii) Le Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Education, membre ;
- (xiii) Le Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et promotion de l'Investissement Privé, membre ;
- (xiv) Le Chef de file des partenaires techniques et financiers, observateur ;
- (xv) Le Représentant des Organisations de la Société Civile, observateur ;
- (xvi) Le représentant du secteur privé, observateur.

Il se réunit une fois par trimestre pour examiner les problèmes liés à la mise en œuvre globale du programme et les solutions proposées par les entités d'exécution. Le Comité de Pilotage veille à la cohérence technique globale des activités du programme et à une bonne communication entre les services des ministères.

10.1.1.3. Le secrétariat technique

La Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Secteur de l'Education assure le secrétariat technique du comité de pilotage.

Le Secrétariat technique coordonne l'élaboration des documents de travail devant être soumis au comité de pilotage du programme ou à tout autre cadre de pilotage ou de partenariat.

Il est chargé de :

- (i) Appuyer, de suivre et d'analyser les réalisations du plan d'actions ;
- (ii) Suivre l'avancement du programme par rapport à la planification établie ;
- (iii) Identifier les problèmes qui surviennent dans l'exécution ;
- (iv) Proposer des correctifs dans la stratégie et dans l'exécution du programme.

Le Secrétariat technique collabore avec les autres structures concernées par la mise en œuvre du programme et bénéficie de l'appui d'un comité de veille qui a pour mission le suivi de l'exécution correcte du programme dans le strict respect des stratégies développées via les activités planifiées.

10.1.1.4. Les comités de coordination des Collectivités Territoriales (CT)

Dans les régions et le District de Bamako, les cercles et les communes, les comités régionaux (CROCSAD), locaux (CLOCSAD) et communaux (CCOCSAD) d'orientation, de coordination de suivi des actions de développement assurent la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme conformément aux dispositions du Décret N°08-095/P-RM du 21 février 2008 portant création des comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement. Ils sont assistés des responsables des services déconcentrés de l'Education et de la Formation professionnelle de leurs circonscriptions respectives. Une copie des rapports desdits comités est adressée par la voie hiérarchique au président du comité de pilotage du programme.

10.1.2. Le dialogue politique et social

Pour renforcer la démarche participative dans la mise en œuvre du programme, des cadres de dialogue entre tous les acteurs et partenaires de l'Education et de la Formation professionnelle

sont retenus. Il s'agit du cadre partenarial, des commissions thématiques et du Conseil supérieur de l'Éducation.

10.1.2.1. Le cadre partenarial

Une réunion mensuelle du Cadre Partenarial se tient pour partager l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme avec les PTF, les autres parties prenantes et les services techniques des ministères concernés. Le cadre partenarial fournit des orientations stratégiques sur le programme d'ensemble et partage les domaines d'intervention et d'appui avec les PTF pour une meilleure cohérence des interventions dans le secteur.

Le cadre partenarial est co-présidé, suivant un processus tournant, par un Secrétaire Général des ministères en charge de l'Éducation et de la Formation et le Chef de File des PTF. Sur des questions spécifiques et techniques comme, entre autres, la qualité, la question du genre, la gestion sectorielle, etc. le cadre partenarial s'appuie sur les groupes de travail thématiques qui lui rendent compte. Le cadre partenarial approuve le programme annuel de travail des commissions thématiques et toutes modifications importantes à l'attention des ministères.

10.1.2.2. Les commissions thématiques

Les commissions thématiques sont mises en place par le Cadre partenarial auquel elles rendent compte de leurs travaux. Elles ont pour mandat d'approfondir l'examen de questions spécifiques considérées comme essentielles dans la mise en œuvre du programme.

Chaque commission thématique est co-présidée par un représentant des ministères sectoriels et un représentant des partenaires techniques et financiers (PTF).

10.1.2.3. Le Conseil Supérieur de l'Éducation

Le Conseil Supérieur de l'Éducation reçoit annuellement un rapport d'évaluation de la loi d'orientation. De par sa composition, il est constitué de personnalités indépendantes, dont un représentant assure la présidence et des représentants des départements ministériels, des partenaires sociaux de l'Éducation et des organisations de la société civile.

Chaque semestre, une session du Conseil est consacrée à la mise en œuvre du programme.

10.2. La mise en œuvre et le suivi-évaluation

La mise en œuvre du PRODEC 2 est faite par les services techniques des départements sectoriels en collaboration avec les services déconcentrés et décentralisés et les PTF, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur.

10.2.1. Les structures de mise en œuvre :

- (i) Les structures centrales : services centraux, services rattachés, organismes personnalisés ;
- (ii) Les structures déconcentrées : Académies d'enseignement, Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement secondaire, Directions régionales de la Formation professionnelle, Centres d'animation pédagogique, établissements ;
- (iii) Les services décentralisés : conseils régionaux, conseils de cercle, conseils communaux, les Comités de gestion scolaire.

10.2.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Les différents programmes sont déclinés en Plans d'actions pluriannuels budgétisés et annuels. Une mise en cohérence entre les programmes du PRODEC 2, notamment à travers les plans pluriannuels, et les budgets-programmes des départements est faite pour éviter un double pilotage. Compte tenu de leur transversalité, les programmes du PRODEC 2 qui constituent la référence seront pris en charge par les responsables des programmes, chacun en ce qui le concerne et conformément aux nouvelles procédures d'élaboration et d'exécution budgétaires.

Les financements des PTF sont gérés, selon leur spécificité, à travers l'une des modalités suivantes : Appui budgétaire, Fonds commun ou Projet individuel.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP), élaboré chaque année, permet de mesurer les performances du système. Il est soumis à l'examen des instances de pilotage et de dialogue.

La revue sectorielle est organisée chaque année et donne l'occasion aux services techniques, aux PTF et à la société civile d'apprécier les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du programme, de se pencher sur des questions épineuses qui entravent sa bonne exécution et de formuler des recommandations à l'endroit des départements.

D'autres évaluations sont effectuées pour répondre à des demandes spécifiques.

Le manuel des procédures de planification et de gestion budgétaire, comptable et administrative constitue le référentiel dans la mise en œuvre du PRODEC 2.

XI. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Le Tableau de Matrice de Risques utilise cinq points d'indices pour mesurer à la fois l'impact et la probabilité d'un risque. Il est renseigné après évaluation en attribuant à chaque risque une note de 1 (très faible) à 5 (très élevé) en termes d'impact et de probabilité. Le croisement de ces notes, avec toutefois une prépondérance de l'impact, détermine la gravité du risque net qui peut être faible, modérée, importante ou critique. Ainsi un événement qui a un impact très fort et une probabilité faible devrait être noté à un niveau supérieur que celui qui a un impact faible mais une probabilité élevée.

Après l'évaluation et l'appréciation du risque, des mesures sont nécessaires pour réduire l'impact et la probabilité. Le Tableau de la Matrice de Classification des risques est le résultat de cette analyse. Il peut être utilisé à différentes étapes après application de mesures d'atténuation pour déterminer le nouveau risque net.

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION				
<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
1. Risques Généraux :				
La redondance des activités avec celles des projets / programmes antérieurs	La non capitalisation des acquis des projets / programmes antérieurs	La mauvaise conception du programme	M	L'élaboration et l'exploitation de la cartographie des interventions dans le développement des plans d'actions du programme
Le non portage politique du programme	Le changement de l'équipe gouvernementale	Les difficultés de mise en œuvre des réformes du programme	C	La relecture de la loi d'orientation de l'éducation
	La faible appropriation du programme par les chefs des départements ministériels.			L'élaboration et la diffusion de la lettre de politique éducative
				Le renforcement de la communication autour des réformes du programme au niveau des autorités politiques, de la société civile, des leaders religieux et communautaires, des associations, etc.

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
La faible contribution de l'Etat au financement du programme	La faible croissance économique	Les difficultés de planification et de mise en œuvre des activités du programme		La mobilisation accrue des ressources des partenaires, du secteur privé et des ménages. La rationalisation de la gestion des ressources mobilisées à travers une meilleure répartition des personnels, une réduction substantielle des dépenses sociales, un report de certaines activités d'investissement sur la phase 2, une préservation des ressources budgétaires allouées au F1, des outils de gestion et de contrôle efficaces.
	La multiplicité des besoins de financement à satisfaire par l'Etat			
La faible mobilisation des ressources financières extérieures	L'instabilité politique interne et externe	Le faible taux de décaissement des ressources disponibles	M	L'implication des partenaires techniques et financiers dans la programmation budgétaire du secteur
	La faible capacité d'absorption des ressources mises à disposition	Le faible taux d'exécution des activités du programme		Le renforcement de compétences des acteurs chargés de la gestion fiduciaire et de la passation des marchés
	La complexité et la diversité des procédures des partenaires			
La faible contribution du secteur privé au financement du programme	Les contraintes administratives et fiscales	Le faible développement du Partenariat Public-Privé	M	La mise en place de mesures incitatives d'ordre administratif et fiscal
	La non implication du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités	L'inadéquation formation/emploi		Le développement de cadre de concertation avec le secteur privé dans la définition des priorités en matière de formation
	L'absence de cadre formel du partenariat école-entreprise	L'incapacité du système à satisfaire les besoins en ressources humaines qualifiées		

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
La situation de précarité des ménages	La faiblesse des revenus des couches vulnérables	La faiblesse et l'iniquité de la scolarisation		La mise en œuvre d'activités génératrices de revenus en faveur des couches vulnérables
	L'insuffisance des aides sociales en faveur des couches vulnérables	La marginalisation des couches vulnérables		Le développement des aides sociales en faveur des couches défavorables
Le pilotage à vue du programme	L'absence d'une équipe formelle de gestion du programme	La non-atteinte des objectifs du programme	M	La mise en place et l'opérationnalisation du dispositif institutionnel (la réunion interministérielle, le comité de pilotage, le cadre partenarial, le secrétariat technique, le comité de veille, etc.)
	L'absence d'outils de planification			L'élaboration et l'application des manuels de procédures administratives et financières
	L'absence de manuels de procédures administratives et financières du programme			
La faible adhésion de l'ensemble des acteurs	La faible communication autour des réformes du programme	La non appropriation du programme par les acteurs	M	La dynamisation des cadres de concertation autour de la mise en œuvre du programme
	La faible implication des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme	La réticence et la résistance des acteurs au programme		L'information et la communication autour des réformes du programme
La faible capacité de mise en œuvre du programme	L'insuffisance et l'instabilité des ressources humaines qualifiées	L'insuffisance de la mise en œuvre des réformes du programme	C	La mise à disposition des ressources humaines qualifiées

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
	La faible capacité des acteurs à mettre en œuvre les réformes	La détérioration de la qualité du programme		Le développement et l'utilisation d'outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation
	L'insuffisance d'outils de planification, de gestion et de suivi-évaluation			
2. Risques Spécifiques :				
La réticence des acteurs aux réformes des curricula	Les faiblesses des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes	Les difficultés de mise en œuvre des réformes allant parfois jusqu'à la remise en cause du programme	C	Le renforcement de la communication autour des forces et faiblesses de la réforme curriculaire
	La faiblesse des compétences acquises par les apprenants			L'amélioration des conditions de mise en œuvre de la réforme curriculaire
Le non-respect du Temps Réel d'Apprentissage (TRA)	Les mouvements sociaux des élèves/étudiants et des enseignants	La détérioration de la qualité des enseignements/apprentissages	C	Le renforcement du dialogue social
	L'organisation des sessions de formation au cours de l'année scolaire			L'application stricte des textes réglementaires en la matière
	Les cérémonies sociales			L'organisation des sessions de formation des enseignants en dehors des périodes de cours

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
L'incapacité de l'économie nationale à créer suffisamment d'emplois	Le peu d'engouement pour la création d'entreprises industrielles	L'insuffisance des offres d'emploi	C	La mise en place de mesures incitatives pour la création d'entreprises pourvoyeuses d'emplois
	L'inefficacité des mesures incitatives			Le développement d'incubateurs et d'entreprises innovantes
La faiblesse de la culture de l'auto-emploi	La prédominance de l'esprit du fonctionariat	Les difficultés à promouvoir l'esprit d'entreprise	F	
	La peur du risque			
L'insuffisance du nombre de candidats potentiels détenteurs du BAC et motivés pour embrasser la carrière d'enseignant	Le faible taux de réussite au BAC	La difficulté de recrutement des élèves-maître	I	L'amélioration de l'attractivité de la fonction enseignante
	La non attractivité de la fonction enseignante			L'élargissement du bassin de recrutement à plusieurs promotions de bacheliers
L'insuffisance du niveau de compétence des sortants des écoles de formation initiale des enseignants	L'insuffisance de cohérence entre les contenus de formation initiale et les programmes enseignés	La faiblesse de la qualité des enseignements/apprentissages	I	L'amélioration des contenus des programmes de formation initiale des enseignants en lien avec les programmes d'enseignement
	La faiblesse du dispositif d'évaluation de la formation initiale			L'amélioration du dispositif d'évaluation des enseignements/apprentissages dans les écoles de formation initiale
	La faible qualification des enseignants des écoles de formation initiale des enseignants			
Le déficit d'enseignants pour faire face aux besoins	L'insuffisance de crédits budgétaires pour le recrutement des enseignants	La non-atteinte de la scolarisation universelle	C	L'affectation de crédits budgétaires suffisants pour le recrutement des enseignants

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
	La rareté de certains profils d'enseignant	Les disparités d'accès à l'éducation		La prise en compte des besoins spécifiques dans la formation initiale des enseignants
	Les interférences socio-politiques dans le recrutement et la répartition des enseignants			L'opérationnalisation du logiciel de gestion des ressources humaines
Les conflits avec les partenaires sociaux	La multiplication des organisations syndicales et des revendications catégorielles	Le non-respect du temps réel d'apprentissage (TRA)	I	La dynamisation des cadres de concertation avec les partenaires sociaux de l'éducation
	Le déficit de communication			Le renforcement de la communication
La couverture insuffisante et inéquitable des besoins éducatifs	La forte croissance démographique	La non-atteinte de la scolarisation universelle	C	Le renforcement de la scolarisation des filles
	La faiblesse des investissements en infrastructures scolaires	Les disparités d'accès à l'éducation		L'augmentation du budget d'investissement alloué au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle dans le budget d'Etat
	L'insuffisance des recrutements et la mauvaise répartition des enseignants			La rationalisation de la gestion des ressources allouées à l'éducation
	L'inadaptation de l'offre à la demande éducative			

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Le non-respect des règles de planification dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes	L'insuffisance et l'instabilité des ressources humaines qualifiées en matière de planification	Les difficultés de pilotage et de coordination	I	Le renforcement des compétences et la stabilisation des acteurs chargés de la planification
	La pression des urgences sociales et politiques			Le renforcement du dispositif de suivi-évaluation
	L'élaboration et la mise en œuvre des projets en dehors des réformes planifiées			
L'inexistence d'un dispositif efficace d'orientation et de gestion de flux	Le non-respect de la planification des orientations	La non maîtrise des effectifs d'élèves et d'étudiants	C	La relecture des critères d'orientation et leur application conformément aux principes de gestion des flux
	L'insuffisance d'encadrement des élèves et étudiants en matière d'orientation	L'inadaptation entre l'offre et la demande d'emploi		Le respect de l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur en matière de recrutement d'étudiants et d'enseignants
	Le non-respect de l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur	La faiblesse de la qualité des enseignements/apprentissages		Le renforcement du dispositif d'encadrement des élèves et étudiants en matière d'orientation
	La non diversification des offres éducatives			

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
La mauvaise utilisation des ressources transférées aux Collectivités Territoriales	La non traçabilité des ressources transférées	L'inefficience dans la gestion des ressources transférées	C	L'extension du Programme de Relance des Dépenses Publiques (PRED 5) aux ressources transférées au niveau opérationnel
	La non redevabilité des gestionnaires pour les ressources transférées			La duplication des bonnes pratiques en matière de redevabilité
				La réalisation de missions de contrôle de la gestion des ressources transférées
Le conflit de compétences entre les acteurs chargés de la gestion de l'école en mode décentralisé	La faible appropriation des rôles et responsabilités	Les difficultés de mise en œuvre de la gestion de l'école en mode décentralisé allant parfois jusqu'à la remise en cause de la décentralisation	C	La relecture des textes en vue de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs chargés de la déconcentration et de la décentralisation
	La méconnaissance des textes législatifs et réglementaires			La formation des acteurs chargés de la déconcentration et de la décentralisation à leurs rôles et responsabilités
	Le déficit de communication entre les acteurs			La dynamisation des cadres de concertation entre les acteurs chargés de la déconcentration et de la décentralisation
La faible coordination des interventions en matière de résilience	L'absence d'un dispositif au niveau sectoriel pour la coordination des interventions en matière de résilience	La faible efficacité des interventions en matière de résilience	M	La mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif au niveau sectoriel pour la coordination des interventions en matière de résilience
La non adhésion des populations aux différentes interventions en situation de conflit	Le déficit de communication	L'inefficacité des interventions en situation de conflit	C	L'examen et la prise en compte des aspirations des populations victimes des conflits
	Le rejet du modèle éducatif et de l'autorité administrative par les communautés			Le renforcement de la concertation et de la communication autour des interventions en situation de conflit

MATRICE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

<i>Risques identifiés</i>	<i>Causes des Risques identifiés</i>	<i>Conséquences ou Impacts des Risques Identifiés</i>	<i>Risques Nets</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
La recrudescence et l'extension de l'insécurité	La persistance des actes terroristes	L'augmentation du nombre d'écoles fermées	C	Le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits
	L'apparition des conflits communautaires	Le déplacement des populations, y compris les élèves et enseignants		Le renforcement de l'éducation à la culture de la paix et du vivre ensemble, en impliquant les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les autorités traditionnelles
	La persistance du banditisme			L'adaptation de l'école aux réalités locales (recrutement des enseignants, révision des curricula, autres alternatives éducatives)

XII. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME :

12.1. PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE ET EXTERNE DU SYSTEME EDUCATIF.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Général	<i>Améliorer le rendement interne du système, l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelle des sortants.</i>	<i>Les compétences des élèves et des apprenants sont améliorées</i>	<i>Annuaire des statistiques scolaires ;</i>	<i>Engagement des pouvoirs publics et des partenaires au développement à mettre en œuvre et à soutenir le programme</i>
		<i>Les contenus de formation sont en adéquation avec les besoins de l'économie</i>	<i>Rapports de suivi de l'emploi.</i>	
SOUS PROGRAMME 1.1: Amélioration de l'Efficacité interne du système				
Objectif Spécifique 1.1.1	<i>Développer et mettre à la disposition du système éducatif des curricula de qualité</i>	<i>Disponibilité des curricula</i>	<i>Rapports de suivi des Centres d'Animation Pédagogique (CAP), des Académies d'Enseignement (AE), des Directions Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DREFP), des Inspections Pédagogiques Régionales d'Enseignement Secondaire (IPRES) et des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES)</i>	<i>Le secteur dispose de compétences en développement de curriculums</i>
Résultat 1.1.1.1	Des curricula de qualité sont développés	Proportion d'élèves maîtrisant les compétences générales, y compris l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation en vue du développement durable, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, et les compétences professionnelles.	Rapports de suivi des Centres d'Animation Pédagogique (CAP)	Le secteur dispose de compétences en développement de curriculums

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1.1.1.2	Des curricula de qualité sont développés pour tous les niveaux	Taux de couverture par niveau de l'enseignement fondamental	Rapports de suivi des Centres d'Animation Pédagogique (CAP)	Le secteur dispose de compétences en développement de curriculums
Résultat 1.1.1.3	Le curriculum est généralisé à l'ensemble des écoles fondamentales	% d'écoles publiques appliquant le curriculum	Rapports de suivi des Centres d'Animation Pédagogique (CAP)	Le secteur dispose de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la généralisation du curriculum
		% d'écoles privées appliquant le curriculum		
Objectif Spécifique 1.1.2	Améliorer les compétences des enfants du préscolaire (filles/garçons) en lecture, écriture et mathématique.	Niveau de maîtrise des enfants : (i) en lecture ; (ii) en écriture ; (iii) en mathématiques	Rapports d'évaluation des acquisitions au préscolaire	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines. Les supports pédagogiques appropriés sont disponibles.
Résultat 1.1.2.1	Les enfants de 3-6 ans maîtrisent les disciplines fondamentales : lecture/écriture et mathématique	% d'enfants de 3-6 ans maîtrisant : (i) la lecture; (ii) l'écriture, et (iii) la mathématique.	Rapports d'évaluation des acquisitions	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines. Les supports pédagogiques appropriés sont disponibles.
Objectif Spécifique 1.1.3.	Améliorer les compétences de base des élèves et des apprenants du système en lecture, écrire et calcul	Niveau de maîtrise des élèves et apprenants des disciplines fondamentales : lecture/écriture et calcul	Rapports d'évaluation des acquisitions de l'enseignement fondamental	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines. Les supports pédagogiques appropriés sont disponibles.
Résultat 1.1.3.1.	Les élèves de 7-12 ans ainsi que les apprenants maîtrisent les disciplines	Pourcentage d'enfants en 2ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture, par sexe	Rapports d'évaluation des acquisitions scolaires	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
	fondamentales : lecture/écriture et calcul	Pourcentage d'enfants en 2ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, par sexe Pourcentage d'enfants en 6ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture, par sexe Pourcentage d'enfants en 6ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, par sexe		et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines. Les supports pédagogiques appropriés sont disponibles.
Résultat 1.1.3.2.	Les élèves de 13-15 ans ainsi que les apprenants maîtrisent les disciplines fondamentales : lecture/écriture et mathématiques	Pourcentage d'enfants en fin du second cycle du fondamental qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture, par sexe Pourcentage d'enfants en fin du second cycle du fondamental qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, par sexe	Rapports d'évaluation des acquisitions	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines.
Résultat 1.1.3.3.	Les jeunes de 15-24 ans maîtrisent les disciplines fondamentales : lecture/écriture et calcul	% de jeunes de 15-24 ans maîtrisant la lecture, par sexe % de jeunes de 15-24 ans maîtrisant l'écriture, par sexe % de jeunes de 15-24 ans maîtrisant le calcul, par sexe	Rapports d'évaluation des acquisitions	Un recueil de compétences est disponible et des standards sont définis pour chaque discipline fondamentale. Les enseignants et encadreurs maîtrisent la didactique des disciplines.
Résultat 1.1.3.4.	Les adultes de 15 ans et plus maîtrisent les disciplines fondamentales : lecture/écriture et calcul	% d'adultes de 15 ans et plus maîtrisant la lecture, par sexe % d'adultes de 15 ans et plus maîtrisant l'écriture, par sexe % d'adultes de 15 ans et plus maîtrisant le calcul, par sexe		Un recueil de compétences est disponible. Les animateurs/formateurs maîtrisent la didactique des disciplines.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.1.4	Réduire la proportion de redoublants et des élèves en situation d'abandons.	Proportion de redoublants et des élèves en situation d'abandon.	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental et du secondaire.	Les compétences de base sont installées.
Résultat 1.1.4.1.	Le redoublement est réduit au fondamental et au secondaire général	% de redoublants aux 6 premières années du fondamental % de redoublants aux 3 dernières années du fondamental % de redoublants au secondaire général	Annuaire des statistiques du fondamental et du secondaire	Les compétences de base sont installées, la présence effective du personnel enseignant qualifié est assurée.
Résultat 1.1.4.2.	Les abandons sont réduits au fondamental, au secondaire général et dans la formation professionnelle.	Taux d'abandon aux 6 premières années du fondamental Taux d'abandon aux 3 dernières années du fondamental Taux d'abandon au secondaire général Taux d'abandon au secondaire technique et professionnel Taux d'abandon à la formation professionnelle	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental et du secondaire (général et technique professionnel).	Les compétences de base sont installées, l'offre d'un cycle complet de formation ainsi que la présence effective du personnel enseignant qualifié sont assurées.
Résultat 1.1.4.3.	Les élèves de 7-12 ans achèvent le fondamental 1.	Taux d'admission en dernière année du fondamental 1	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental	Les acquisitions fondamentales sont maîtrisées ; La présence effective du personnel enseignant qualifié est assurée.
Résultat 1.1.4.4.	Les élèves de 13-15 ans achèvent le fondamental 2.	Taux d'admission en dernière année du fondamental 2	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental	Les acquisitions fondamentales sont maîtrisées ; L'offre d'un cycle complet de formation ainsi que la présence effective du personnel enseignant qualifié sont assurées.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.1.5	Respecter le temps d'enseignement / apprentissage.	Taux d'exécution du temps d'apprentissage	Rapports de suivi des CAP, des AE, des IPRES et des DREFP	Les facteurs perturbants sont "maîtrisés" ainsi que le calendrier scolaire.
Résultat 1.1.6.1.	Le temps d'apprentissage requis est assuré	Taux d'exécution du temps d'apprentissage	Rapports de suivi des CAP, des AE, des IPRES et des DREFP	L'espace scolaire est apaisé. Les besoins en enseignants sont satisfaits et les temps de présence des enseignants sont effectifs
Objectif spécifique 1.1.6	Rendre disponibles et accessible les supports pédagogiques (manuels et matériels didactiques) à tous les élèves et apprenants dans tous les établissements, surtout en milieu rural.	Nombre de supports pédagogiques disponibles	Rapports de suivi des CAP, Annuaire des statistiques du fondamental.	Le stock de manuels est amélioré.
Résultat 1.1.6.1.	Les supports pédagogiques sont disponibles, accessibles à tous et utilisés	Ratio livre/élève aux 6 premières années du fondamental en : (i) lecture/écriture; (ii) calcul/mathématiques.	Rapports de suivi des CAP ; Annuaire des statistiques du fondamental.	Les titres requis pour le niveau sont bien ciblés. Les besoins par titre sont identifiés. Les ressources financières sont disponibles, et les modalités d'acquisition clairement définies.
Résultat 1.1.6.2.	Les manuels scolaires sont disponibles, accessibles à tous et utilisés	Ratio livre/élève aux 3 dernières années du fondamental : (i) Français, (ii) Mathématiques, (iii) Sciences physiques, (iv) Histoire-géographie.	Rapports de suivi des CAP ; Annuaire des statistiques scolaires du fondamental.	Les titres requis pour le niveau sont bien ciblés. Les besoins par titre sont identifiés. Les ressources financières sont disponibles, et les modalités d'acquisition clairement définies.
Résultat 1.1.6.3.	Les ressources numériques sont disponibles et accessibles à tous	% d'établissements ayant accès à des ressources documentaires à travers l'utilisation des TIC	Rapports de suivi des CAP ; Annuaire des statistiques du fondamental.	Les établissements disposent d'équipements informatiques.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.1.7	Promouvoir l'enseignement des sciences et techniques pour tous avec un accès accru des filles aux filières et séries scientifiques.	% d'élèves et d'étudiants dans les séries et filières scientifiques par sexe.	Rapports de suivi de la DNETP, de la DNESG, de la DNEN et des IES ; Annuaire des statistiques du secondaire et du supérieur (CPS)	Les disciplines scientifiques intéressent les élèves et étudiants. L'environnement des sciences (documentation, méthodes/techniques, perception) est plus stimulant
Résultat 1.1.7.1.	Les élèves fréquentent plus les séries et filières scientifiques	% d'élèves dans les filières industrielles par sexe : (i) BT, (ii) CAP	Rapports de suivi de la DNETP ; Annuaire des statistiques du secondaire	Les programmes d'études valorisent les disciplines scientifiques dès le fondamental.
Résultat 1.1.7.2.	Les élèves fréquentent plus les séries scientifiques	% d'élèves dans les séries scientifiques au lycée par sexe.	Rapports de suivi de la DNESG ; Annuaire des statistiques du secondaire	Les programmes d'études valorisent les disciplines scientifiques dès le fondamental.
Résultat 1.1.7.3.	Les étudiants fréquentent plus les séries et filières scientifiques	% d'étudiants dans les filières scientifiques par sexe : (i) Médecine, pharmacie; (ii) sciences, techniques et technologies ; (iii) Agronomie; Médecine animale.	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur ; Rapports spécifiques des Facultés, Grandes écoles et Instituts.	L'option de l'Etat de prendre en charge une proportion significative d'étudiants engagés dans les filières scientifiques est clairement marquée.
Objectif spécifique 1.1.8	Promouvoir la recherche scientifique et technologique.	Nombre de projets de recherche financés.	Rapports du CNRST et autres Instituts de recherche	Le secteur dispose d'un vivier important de chercheurs qualifiés et motivés. Les résultats de recherche sont diffusés régulièrement et concourent au développement en général et à la promotion de l'activité pédagogique en particulier.
Résultat 1.1.8.1.	La recherche est financée à partir des ressources publiques	Part de la recherche dans les dépenses publiques totales du supérieur	Documents de programmation budgétaire.	Des efforts sont consentis par l'Etat pour le financement de la recherche, à travers notamment la mise en place d'un Fonds compétitif alimenté à hauteur de 0,2% des recettes fiscales.
Résultat 1.1.8.2.	Les résultats de la recherche sont publiés	Nombre de résultats de recherche publiés.	Rapports du CNRST et autres Instituts de recherche	Des canaux de publication des résultats de recherche sont identifiés et exploités.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 1.1.9	<i>Développer des passerelles entre le non formel et le formel, entre l'enseignement secondaire (général, technique professionnel) et la formation professionnelle.</i>	<i>Disponibilité d'un document d'orientation stratégique sur les passerelles</i>	<i>Textes officiels ; Rapports de suivi.</i>	<i>Le cadre institutionnel est défini.</i>
Résultat 1.1.9.1.	Des passerelles sont établies entre le formel, le non formel et la formation professionnelle	Existence d'un cadre normatif	Rapports de suivi	Les ménages, les élèves et les apprenants ont adhéré à la mesure
SOUS PROGRAMME 1.2: Amélioration de l'Employabilité des jeunes et de l'insertion socio-professionnelle des sortants.				
Objectif spécifique 1.2.1	<i>Articuler la formation à l'emploi</i>	<i>% d'apprenants pris en charge à travers le Partenariat Public Privé (PPP)</i>	<i>Annuaire Statistiques de l'Emploi et la Formation Professionnelle (ONEF)</i>	<i>Engagement du secteur privé.</i>
Résultat 1.2.1.1.	Les contenus de formation prescrits dans les curricula sont en cohérence avec les besoins du marché de l'emploi	Taux d'insertion des sortants du système y compris ceux de la formation professionnelle	Statistiques de l'ONEF	Elaboration de curriculums pertinents en lien avec les besoins du marché de l'emploi.
SOUS PROGRAMME 1.3 : Mise en place d'un Système d'évaluation et de contrôle qualité/certification des apprentissages.				
Objectif spécifique 1.3.1	<i>Evaluer systématiquement le niveau des apprentissages</i>	<i>Niveau de maîtrise des acquisitions fondamentales</i>	<i>Rapport national d'évaluation (DNP)</i>	<i>Le secteur dispose de compétences techniques en matière d'évaluation des acquisitions scolaires.</i>
Résultat 1.3.1.1.	Les apprentissages scolaires sont évalués	Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale au premier cycle du fondamental.	Rapport DNP	Le secteur dispose de compétences techniques en matière d'évaluation des acquisitions scolaires.
Résultat 1.3.1.2.	Les apprentissages sont évalués au niveau de l'ETFP	Taux de réussite dans l'enseignement technique et la formation professionnelle aux différents examens (CQP, CAP, BAC)	Statistiques du Centre National des Examens et Concours de l'Education (CNECE) et de l'ONEF	Le secteur dispose de compétences techniques en matière d'évaluation des compétences dans les domaines de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 1.3.1.3.	Les compétences sont évaluées en alphabétisation numérique	% de jeunes et d'adultes qui ont acquis au moins un niveau minimum de compétences en matière d'alphabétisation numérique.	Rapports INSTAT et CNRENF	Le secteur dispose de compétences techniques en matière d'évaluation des compétences dans le domaine de l'alphabétisation numérique.
Objectif spécifique 1.3.2	<i>Mettre en place un dispositif national fonctionnel d'évaluation des apprentissages</i>	<i>Disponibilité d'un dispositif d'évaluation fonctionnel</i>	<i>Rapports DNP et services techniques déconcentrés et décentralisés.</i>	<i>Le cadre institutionnel est défini.</i>
Résultat 1.3.2.1.	Un dispositif national d'évaluation est mis en place	Existence d'unités d'évaluation fonctionnelles aux niveaux : (i) national, (ii) Académie d'enseignement (AE), (iii) Centre d'Animation pédagogique (CAP)	Rapport DNP et services déconcentrés	La disponibilité de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement des unités d'évaluation.

12.2. PROGRAMME 2 : AMELIORATION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION DES ENSEIGNANTS

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<i>Objectif Général</i>	<i>Mettre à la disposition du système éducatif des enseignants qualifiés et en nombre suffisant</i>	<i>Disponibilité d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant.</i>	<i>Rapports des structures de formation initiale.</i>	<i>Les capacités d'accueil des structures de formation initiale de maîtres sont renforcées. Des mesures incitatives sont mises en place, suscitant un attrait plus accru des titulaires du baccalauréat. Des sessions de recyclage formation sont régulièrement tenues, fondées sur les besoins manifestes des maîtres.</i>
SOUS PROGRAMME 2.1: Amélioration de la formation initiale des enseignants (niveau de recrutement, durée de formation, contenu de formation)				
<i>Objectif Spécifique 2.1.1</i>	<i>Redéfinir le profil d'entrée et de sortie pour les écoles de formation initiale des enseignants</i>	<i>% d'élèves-maîtres titulaires du baccalauréat inscrits dans les écoles de formation.</i>	<i>Rapports DNEN, CNECE, IFM et services déconcentrés</i>	<i>Le cadre institutionnel est défini.</i>
Résultat 2.1.1.1	Les profils d'entrée et de sortie pour les écoles de formation d'enseignants sont redéfinis	% de nouveaux entrants avec BAC selon l'option (généraliste et spécialiste polyvalent)	Rapports DNEN, CNECE.	<i>Le vivier de recrutement des entrants est assez important pour répondre à l'offre et la demande d'enseignant. La stabilité des candidatures et des parcours.</i>
<i>Objectif spécifique 2.1.2.</i>	<i>Renforcer les écoles de formation des enseignants en termes de contenus de formation et de compétences professionnelles du corps enseignant et d'encadrement.</i>	<i>Nombre de filières de formation ouvertes dans les écoles de formation des enseignants</i>	<i>Rapports de suivi (DNEN, DGESRS) et d'activités des écoles de formation des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, INJS)</i>	<i>Les contenus de formations sont pertinents</i>
Résultat 2.1.2.1	Les enseignants sont mieux formés	Nombre d'enseignants issus des écoles de formation des enseignants.	Rapports de suivi, d'évaluation des acquisitions scolaires	Les contenus de formations sont pertinents. Le personnel enseignant compétent est mis à disposition.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 2.1.3.	<i>Mettre en cohérence les programmes d'enseignement des écoles de formation des enseignants avec ceux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire</i>	<i>Disponibilité d'un cadre d'orientation curriculaire.</i>	<i>Rapports des structures de formation initiale des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, etc.)</i>	<i>L'existence d'une équipe pluridisciplinaire de développeurs de curriculums.</i>
Résultat 2.1.3.1	Les programmes des écoles de formation d'enseignants, des écoles fondamentales, secondaires et supérieures sont révisés et mis en cohérence	Existence de programmes révisés des écoles de formation d'enseignants des types et ordres d'enseignement prenant en compte l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation en vue du développement durable, la démocratie, la paix, les droits de l'homme et l'alphabétisation et l'éducation non formelle.	Rapports des structures de formation initiale.	L'existence d'une équipe pluridisciplinaire de développeurs de curriculums.
Objectif spécifique 2.1.4.	<i>Renforcer les capacités des formateurs des centres virtuels dans les écoles de formation des enseignants à l'utilisation des TIC</i>	<i>Nombre de formateurs compétents en TIC</i>	<i>Rapports de suivi de la DNEN</i>	<i>La disponibilité et la qualité des équipements. La qualité des formateurs.</i>
Résultat 2.1.4.1	Les formateurs des CVF utilisent les TIC	Nombre d'élèves maitres maitrisant les compétences en TIC	Rapports de suivi des structures de formation initiale	La disponibilité et la qualité des équipements. La qualité des formateurs.
SOUS PROGRAMME 2.2. Renforcement du dispositif de la formation continue du personnel enseignant (contrôle pédagogique, développement professionnel des enseignants, renforcement du dispositif d'encadrement de proximité des enseignants en cours d'emploi, renforcement des compétences des formateurs et des enseignants en poste)				
Objectif spécifique 2.2.1.	<i>Améliorer la formation continue des enseignants en tenant compte des résultats des évaluations</i>	<i>Proportion d'enseignants ayant reçu une formation continue par cycle et par sexe</i>	<i>Rapport de suivi des structures d'encadrement</i>	<i>Disponibilité des ressources humaines qualifiées, matérielles et financières</i>
Résultat 2.2.1.1	Les enseignants en formation continue sont mieux ciblés.	% d'enseignants bénéficiant de formation continue par an : de 15 jours.	Rapports d'activités des structures de formation	La mise en place d'un programme et d'un plan de formation des enseignants assortis d'un fichier individuel par enseignant.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		% d'enseignants bénéficiant de formation continue par an : de 42 jours (medersa).	Rapports d'activités des structures de formation	La mise en place d'un programme et d'un plan de formation des enseignants assortis d'un fichier individuel par enseignant.
		Existence d'un logiciel opérationnel de gestion de la formation continue des enseignants	Base de données de la formation continue des enseignants	Le Système d'information et de gestion de la formation continue des enseignants (SIG- FC) est Fonctionnel
		Niveau d'amélioration de la pratique de classe	Rapports d'activités des structures chargées du contrôle pédagogique	La mise en place d'un programme et d'un plan de formation des enseignants assortis d'un fichier individuel par enseignant.
Objectif spécifique 2.2.2.	Elaborer un plan de formation continue des enseignants en tenant compte de leurs besoins (bilan de compétences) et des réformes (LMD, APC, réforme curriculaire) en cours	Existence d'une stratégie et d'un plan de formation continue	Archives et rapports d'activités de la DNEN et de la DGESRS	Une évaluation des besoins en formation des enseignants est effectuée
Résultat 2.2.2.1.	Les enseignants bénéficiant de formations continues tenant compte des besoins (bilan de compétences) et des réformes (LMD, APC, réforme curriculaire) sont identifiés	% d'enseignants bénéficiant des formations continues	Rapports d'activités des structures de formation	La mise en place d'un programme et d'un plan de formation continue des enseignants.
Objectif spécifique 2.2.3.	Renforcer les capacités des services et organes d'encadrement en matière de formation continue	Fréquence des contrôles pédagogiques	Rapports d'activités des structures de formation et d'encadrement	Disponibilité des ressources humaines qualifiées, matérielles et financières
Résultat 2.2.3.1.	Les capacités opérationnelles des services d'encadrement sont renforcées	Le pourcentage d'agents d'encadrement certifiés	Rapports d'activités des structures de formation	La mise en place d'un programme et d'un plan de formation des agents administratifs assortis d'un fichier individuel par agent.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs spécifiques 2.2.4.	Réviser la politique de formation continue des enseignants en y intégrant d'autres modes de formation continue	Existence d'une politique unique/cohérente de formation continue des enseignants à tous les niveaux, intégrant d'autres modes de formation continue.	Archives des directions nationales (DNEN, DGESRS, DNP, etc.)	La révision de la politique est fondée sur les résultats d'évaluation.
Résultat 2.2.4.1.	Les nouveaux modes de formation continue des enseignants sont appliqués	Nombre d'enseignants formés	Rapports de suivi des formations	La révision de la politique est fondée sur les résultats d'évaluation.
		Niveau d'amélioration de la pratique de classe	Rapports de suivi pédagogique des enseignants	La révision de la politique est fondée sur les résultats d'évaluation.
SOUS PROGRAMME 2.3. Renforcement du dispositif de recrutement et de gestion des enseignants				
Objectifs spécifiques 2.3.1.	Recruter les enseignants issus des écoles de formation des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, Ecoles doctorales) en tenant compte des besoins du système éducatif y compris ceux des établissements privés et de l'éducation non formelle	Nombre d'enseignants issus des écoles de formation des enseignants (IFM, ENSUP, ENETP, Ecoles doctorales) recrutés exerçant dans les différents ordres et types d'enseignement y compris l'éducation non formelle	Rapports de suivi des structures de Gestion des Ressources humaines ; Décisions de recrutement et d'affectation ; Annuaire des statistiques scolaires	L'existence d'un bassin important de recrutement d'enseignants sortants des écoles de formation.
Résultat 2.3.1.1.	Des enseignants qualifiés sont recrutés et mis à disposition	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés issus des IFM, de l'ENSUP et de l'ENETP pour les besoins des différents ordres et types d'enseignement.	Actes de recrutement du personnel enseignant.	L'existence d'un bassin important de recrutement d'enseignants sortants des écoles de formation.
Objectifs spécifiques 2.3.2.	Harmoniser les profils des différentes catégories d'enseignants	Nombre d'enseignants (Femmes / Hommes) intégrés dans la fonction publique des Collectivités Territoriales.	Actes d'intégration dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ;	L'existence de données statistiques fiables et complètes sur les différentes catégories d'enseignants. La disponibilité de ressources financières.
Résultat 2.3.2.1.	Les différentes catégories d'enseignants sont intégrées dans la fonction publique des Collectivités Territoriales	% d'enseignants (femmes/ hommes) des écoles communautaires (ECOM) intégrés dans la fonction publique des Collectivités Territoriales	Arrêtés d'intégration ; Rapports des structures de gestion des ressources humaines	L'existence de données statistiques fiables et complètes sur les différentes catégories d'enseignants. La disponibilité de ressources financières.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		% d'enseignants (Hommes/ Femmes) fonctionnaires des Collectivités Territoriales :	Arrêtés d'intégration ; Rapports des structures de gestion des ressources humaines	L'existence de données statistiques fiables et complètes sur les différentes catégories d'enseignants. La disponibilité de ressources financières.
		(i) Des 6 premières années du fondamental,		
		(ii) Des 3 dernières années du fondamental,		
		(iii) Du secondaire général,		
		(iv) Du secondaire technique,		
		(v) Du secondaire professionnel		
Objectif spécifique 2.3.3.	<i>Mettre en place un mécanisme d'évaluation, de certification, et de promotion des enseignants</i>	<i>Existence du dispositif national d'évaluation, de certification, et de promotion du personnel enseignant</i>	<i>Les statuts et plans de carrières</i>	<i>Engagement des pouvoirs publics à mettre en œuvre les résultats de la certification</i>
Résultat 2.3.3.1.	Tous les enseignants sont évalués et certifiés	% d'enseignants (hommes/ femmes) évalués et certifiés (test d'aptitude professionnelle)	Rapports d'activités des structures de formation et de certification (IGEN)	La définition de critères pertinents d'évaluation et de certification. L'application stricte des critères.
		% de formateurs de la formation professionnelle (hommes/ femmes) évalués et certifiés	Rapports d'activités des structures de formation et de certification (IGEN)	La définition de critères pertinents d'évaluation et de certification. L'application stricte des critères.
Objectif spécifique 2.3.4.	<i>Rationaliser la gestion des personnels enseignants</i>	<i>Existence d'un dispositif national de rationalisation des personnels enseignants</i>	<i>Tableau de bord ; Rapports de suivi des structures chargées de la gestion des ressources humaines (DRH, AE, CAP, etc.)</i>	<i>L'existence de données statistiques fiables et complètes sur les heures statutaires, et d'un mécanisme rigoureux de suivi de l'effectivité des heures dues.</i>

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 2.3.4.1.	Le volume horaire hebdomadaire moyen par enseignant est respecté.	Nombre d'heures hebdomadaires de cours exécutées par enseignant :	Tableau de bord ; Rapports de suivi GRH	L'existence de données statistiques fiables et complètes sur les heures statutaires, et d'un mécanisme rigoureux de suivi de l'effectivité des heures dues.
		(i) Aux 6 premières années du fondamental (F1),		
		(ii) Aux 3 dernières années du fond (F2),		
		(iii) Au secondaire général,		
		(iv) Au secondaire technique,		
		(v) Au secondaire professionnel,		
		(VI) Au supérieur.		
		Ratio élèves/enseignants, au fondamental 1	Annuaire des statistiques scolaires	Les structures de formation initiale produisent suffisamment d'enseignants qualifiés, mieux répartis pour tenir compte des disparités régionales et de milieu.
		Ratio enfants/éducateur au préscolaire		
		Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études	Annuaire des statistiques scolaires	Le décrochage des enseignants est maîtrisé à travers une planification et une gestion rigoureuse des effectifs et des carrières.
Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études				
Pourcentage d'enseignants chargés de cours	Annuaire des statistiques scolaires ;	Le personnel enseignant est bien géré. La gestion repose sur une planification rigoureuse basée sur des données complètes et de qualité.		

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<i>Objectifs spécifiques 2.3.5.</i>	<i>Rendre la fonction enseignante plus attractive</i>	<i>Taux de participation au concours d'entrée dans les écoles de formation des enseignants</i>	<i>Rapports CNECE, DNEN, ENSUP, ENETP, etc.</i>	<i>La soutenabilité des mesures envisagées ou prises.</i>
Résultat 2.3.5.1.	Les conditions de vie et de travail des enseignants ainsi que celles du personnel d'encadrement sont améliorées	Proportion d'enseignants distingués	Rapport GRH	La soutenabilité des mesures envisagées ou prises.
		Proportion d'agents administratifs distingués	Rapport GRH	La soutenabilité des mesures envisagées ou prises.
		Le salaire moyen d'un enseignant en pourcentage du PIB par habitant selon l'ordre, le type d'enseignement et le statut (fonctionnaire de l'Etat, fonctionnaire des Collectivités Territoriales, contractuel de l'Etat, contractuel des Collectivités Territoriales).	Rapports GRH et DFM	La soutenabilité des mesures envisagées ou prises.
		Salaire moyen des enseignants par rapport aux autres professions exigeant un niveau comparable de formation et de qualification	Rapport GRH	La soutenabilité des mesures envisagées ou prises.

12.3. PROGRAMME 3 : PROMOTION DE L'ACCES EQUITABLE ET INCLUSIF A UNE EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Général	<i>Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous</i>	<i>Le taux de scolarisation a augmenté au niveau de tous les ordres et types d'enseignement, y compris en faveur des couches vulnérables.</i>	<i>Annuaire des statistiques scolaires ; Rapports de rentrée et de fin d'année des services déconcentrés de l'éducation.</i>	<i>Engagement des pouvoirs publics et des partenaires au développement à mettre en œuvre et à soutenir le programme</i>
SOUS PROGRAMME 3.1: Renforcement des capacités d'accueil à tous les niveaux				
Objectif Spécifique 3.1.1	<i>Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'éducation préscolaire et spéciale</i>	<i>Nombre de CDPE et de structures d'éducation spéciale construits et équipés</i>	<i>Annuaire des statistiques de l'éducation préscolaire</i>	<i>Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des CDPE sont disponibles.</i>
Résultat 3.1.1.1	L'éducation préscolaire et l'éducation spéciale accueillent plus d'enfants.	Taux brut de préscolarisation	Annuaire des statistiques de l'éducation préscolaire.	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des CDPE sont disponibles.
		Taux brut d'admission au préscolaire	Annuaire des statistiques de l'éducation préscolaire.	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des CDPE sont disponibles.
		Nombre de structures d'éducation spéciale construites et équipées	Annuaire des statistiques scolaires ;	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des CDPE sont disponibles.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<i>Objectif Spécifique 3.1.2</i>	<i>Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement fondamental.</i>	<i>Nombre de salles de classe construites et équipées au niveau du fondamental.</i>	<i>Annuaire des statistiques du fondamental</i>	<i>Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil au niveau de l'enseignement fondamental sont disponibles.</i>
Résultat 3.1.2.1	L'enseignement fondamental accueille plus d'élèves	Nombre de salles de classe construites et équipées au niveau du fondamental.	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil au niveau de l'enseignement fondamental sont disponibles.
		Pourcentage d'écoles fondamentales disposant de dispositif de lavage des mains.		Le personnel enseignant, les élèves adhèrent à cette politique.
		Pourcentage d'écoles fondamentales ayant accès à un point d'eau potable.		Les ressources financières nécessaires au renforcement des équipements des écoles fondamentales sont disponibles. Les autorités administratives et scolaires ont une bonne compréhension des questions relatives à l'hygiène de l'eau.
		Taux brut d'admission au fondamental 1	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.
		Taux brut d'admission au fondamental 2.	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Taux brut de scolarisation au fondamental 1	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.
		Taux brut de scolarisation au fondamental 2.	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.
		Proportion des enfants déscolarisés et non scolarisés ayant l'âge de fréquenter le fondamental 1 (F1)	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.
		Proportion des enfants déscolarisés et non scolarisés ayant l'âge de fréquenter le fondamental (F2).	Annuaire des statistiques du fondamental	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités des écoles fondamentales sont disponibles. Les parents comprennent l'importance de la scolarisation des enfants.
Objectif Spécifique 3.1.3.	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF)	Nombre de structures d'éducation non formelle construites et équipées	<i>Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ; Rapport d'activités des structures en charge de l'éducation non formelle</i>	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Education non formelle sont disponibles. Les populations comprennent l'importance de l'alphabétisation dans l'épanouissement du citoyen et du développement socio-économique du pays.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.1.3.1.	L'éducation non formelle accueille plus d'apprenants.	Nombre d'auditeurs alphabétisés dont les femmes.	Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ;	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Education non formelle sont disponibles.
			Rapport d'activités des structures en charge de l'éducation non formelle	
		Nombre de jeunes déscolarisés dans les structures d'alphabétisation et de l'éducation non formelle	Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ;	Les populations comprennent l'importance de l'alphabétisation dans l'épanouissement du citoyen et du développement socio-économique du pays.
			Rapport d'activités des structures en charge de l'éducation non formelle	
		Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation	Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ;	Les populations comprennent l'importance de l'alphabétisation dans l'épanouissement du citoyen et du développement socio-économique du pays.
Rapports d'enquête, rapports d'activités des structures en charge de l'éducation non formelle				
Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes	Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ;	Les populations comprennent l'importance de l'alphabétisation dans l'épanouissement du citoyen et du développement socio-économique du pays.		
Objectif Spécifique 3.1.4.	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire général	Nombre de Lycées d'enseignement secondaire général construits et équipés	Annuaire des statistiques du secondaire	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Enseignement secondaire général (ESG) sont disponibles. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.4.1.	L'enseignement secondaire général accueille plus d'élèves	% d'élèves orientés au secondaire général ;	Annuaire des statistiques du secondaire	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'ESG sont disponibles. Qualité de la planification.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Taux d'enfants non scolarisés au secondaire général	Annuaire des statistiques du secondaire	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'ESG sont disponibles. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.4.2.	Les frais scolaires des élèves orientés par l'Etat sont maîtrisés	% d'élèves orientés au secondaire général à la charge de l'Etat ;	Annuaire des statistiques du secondaire	Régulation rigoureuse des flux d'élèves entrant dans le secondaire. Les ressources financières pour la prise en charge des élèves orientés sont disponibles.
Objectif spécifique 3.1.5 :	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans)	Annuaire des statistiques du secondaire technique et professionnel	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Enseignement secondaire Technique et professionnel (ESTP) sont disponibles. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.5.1. a	L'enseignement secondaire technique et professionnel accueille plus d'élèves	Nombre de d'établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel construits et équipés.	Annuaire des statistiques du secondaire	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
		% d'élèves orientés dans l'enseignement secondaire technique	Annuaire des statistiques du secondaire technique.	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.5.1.b	Les frais scolaires des élèves orientés au secondaire technique par l'Etat sont maîtrisés	% d'élèves orientés dans l'enseignement secondaire technique à la charge de l'Etat	Annuaire des statistiques du secondaire technique.	Planification et programmation budgétaires rigoureuses.
Résultat 3.1.5.2.a	L'enseignement secondaire professionnel accueille plus d'élèves	% d'élèves orientés dans l'enseignement secondaire professionnel	Annuaire des statistiques du secondaire professionnel.	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.5.2.b	Les frais scolaires des élèves orientés au secondaire professionnel par l'Etat sont maîtrisés	% d'élèves orientés dans le secondaire professionnel à la charge de l'Etat	Annuaire des statistiques du secondaire professionnel.	Planification et programmation budgétaires rigoureuses.
Objectif spécifique 3.1.6 :	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de la formation professionnelle.	Taux de participation aux programmes de formation professionnelle	Annuaire des statistiques de la formation professionnelle	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'ESTP sont disponibles. Qualité de la planification.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.1.6.1.	La formation professionnelle accueille plus d'apprenants	Nombre de Centres de formation professionnelle construits et équipés	Annuaire des statistiques de la formation professionnelle	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'ESTP sont disponibles. Qualité de la planification.
		Nombre d'apprenants en formation professionnelle	Annuaire des statistiques de la formation professionnelle	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'ESTP sont disponibles. Qualité de la planification.
Objectif spécifique 3.1.7 :	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire normal.	Nombre de structures de formation initiale d'enseignants construites et équipées	Annuaire des statistiques de l'enseignement normal	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Enseignement secondaire Normal (ESN) sont disponibles. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.7.1.	L'enseignement normal accueille plus d'élèves maitres	Effectifs d'élèves-maitres niveau BAC dans la filière généraliste	Annuaire des statistiques de l'enseignement normal	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
		Effectifs d'élèves-maitres niveau BAC dans la filière spécialiste.	Annuaire des statistiques de l'enseignement normal	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
Objectif spécifique 3.1.8 :	Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement supérieur.	Taux de participation aux programmes d'enseignement supérieur	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur	Les ressources financières nécessaires au renforcement des capacités d'accueil de l'Enseignement supérieur (ES) sont disponibles. Qualité de la planification.
Résultat 3.1.8.1.	L'enseignement supérieur accueille plus d'étudiants orientés prioritairement vers les filières scientifiques porteuses.	% d'étudiants inscrits dans les filières Médecine, Pharmacie et Sciences Techniques & Technologiques	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
		% d'étudiants dans inscrits dans les filières de l'agronomie et la médecine animale	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur	Les programmes d'études valorisent les filières des sciences, techniques et technologies.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.1.8.2.	L'enseignement supérieur accueille plus d'étudiants.	Nombre d'institutions d'enseignement supérieur construites et équipées en région	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	Annuaire des statistiques de l'enseignement supérieur	Disponibilité des ressources financières. Qualité de la planification.
Sous-programme 3.2 : Scolarisation des enfants hors école à travers le développement d'alternatives éducatives.				
Objectif spécifique 3.2.1 :	Objectif spécifique 3.2.1 : Permettre aux enfants âgés de 9 à 13 ans d'accéder à une éducation de base de qualité à travers la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) et d'autres stratégies de réinsertion directe	Taux de scolarisation des enfants de 9 à 13 ans non scolarisés et déscolarisés précoces à travers les centres SSA/P et d'autres stratégies de réinsertion directe	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Résultat 3.2.1.1.	Les enfants défavorisés de 9-13 ans intègrent le système éducatif à travers la SSA/P	Nombre de centres SSA/P ouverts	Rapports des CAP	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Nombre d'enfants inscrits dans les centres SSA/P	Annuaire des statistiques	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Objectif spécifique 3.2.2:	Permettre aux enfants âgés de 09 à 15 ans d'accéder à une éducation de base de qualité à travers les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI)	Taux de scolarisation des enfants de 09 à 15 ans non scolarisés et déscolarisés précoces à travers les CED et les CEI	Annuaire des statistiques de l'Education non formelle	Qualité du ciblage et de la planification. Amélioration de l'Offre éducative en matière d'infrastructures. Disponibilité des ressources financières.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.2.2.1.	Les enfants défavorisés de 9-15 ans intègrent le système éducatif à travers les CED et les CEI	Nombre de nouveaux CED et CEI construits et équipés	Annuaire des statistiques de l'éducation non formelle ; Rapports d'activités des structures en charge de l'éducation non formelle; Rapports des CAP.	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Sous-programme 3.3 : Promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous.				
Objectif spécifique 3.3.1	<i>Permettre à tous les enfants en âge scolaire d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire d'ici à 2030</i>	<i>Taux d'accès et de rétention des filles à tous les niveaux</i>	<i>Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental</i>	<i>Qualité du ciblage et de la planification. Amélioration de l'Offre éducative en matière d'infrastructures. Disponibilité des ressources financières.</i>
Résultat 3.3.1.1.	L'accès des filles et leur rétention dans le système sont améliorés à tous les niveaux	Taux de rétention des filles à tous les niveaux	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Objectif spécifique 3.3.2:	<i>Permettre aux enfants vivant en milieu nomade (éleveurs ou pêcheurs) d'accéder à une éducation de base de qualité à travers le renforcement des écoles mobiles (EMOB)</i>	<i>Taux de participation dans les écoles mobiles (EMOB)</i>	<i>Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental</i>	<i>Qualité du ciblage et de la planification. Amélioration de l'Offre éducative en matière d'infrastructures adaptées au milieu et au mode de vie des populations. Disponibilité des ressources financières.</i>
Résultat 3.3.2.1.	Les enfants vivant en milieux nomades accèdent à une éducation de base de qualité	Nombre d'écoles mobiles créées et équipées	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 3.3.3 :	<i>Accroître l'accès à l'éducation des enfants en âge scolaire en milieu rural, à travers le développement des Ecoles à Classe Unique (ECU)</i>	<i>Taux de participation dans les Ecoles à Classe Unique</i>	<i>Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental</i>	<i>Qualité du ciblage et de la planification. Amélioration de l'Offre éducative en matière d'infrastructures adaptées au milieu et au mode de vie des populations. Disponibilité des ressources financières.</i>
Résultat 3.3.3.1.	Les enfants hors de l'école en milieux urbain et rural accèdent à une éducation de base de qualité à travers les Ecoles à Classe Unique (ECU)	Nombre d'écoles à classe unique créées, construites et équipées	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité du ciblage et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Pourcentage d'écoles disposant de blocs de latrines filles/garçons séparés et distantes	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Disponibilité des ressources financières. Les autorités scolaires ont une bonne compréhension des questions d'éducation sexuelle.
		Nombre d'enfants inscrits dans les écoles mobiles	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Nombre d'enfants inscrits dans les écoles à classe unique	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Pourcentage d'écoles fondamentales disposant de dispositif de lavage des mains	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Pourcentage d'écoles fondamentales ayant accès à un point d'eau potable	Annuaire des statistiques de l'enseignement fondamental	Qualité de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Sous-programme 3.4 : Intégration des écoles coraniques dans le système éducatif				
Objectif spécifique 3.4.1.	<i>Permettre aux élèves des écoles coraniques d'accéder à une éducation de base de qualité à travers la rénovation des écoles coraniques et leur intégration dans le système éducatif national</i>	<i>Part des écoles coraniques dans l'augmentation du taux de scolarisation</i>	<i>Annuaire des statistiques scolaires du fondamental</i>	<i>Un modèle consensuel de plan d'intégration des écoles coraniques est retenu. La collecte de données pour l'élaboration des statistiques scolaires concerne les écoles coraniques.</i>

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.4.1.1.	Les écoles coraniques rénovées intègrent le système éducatif formel	Nombre d'écoles coraniques rénovées intégrées	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental	Qualité du ciblage des écoles coraniques basé sur des critères pertinents et de la planification du processus d'intégration.
		Effectifs d'élèves des écoles coraniques rénovées ayant intégré le système formel.	Annuaire des statistiques du fondamental	La collecte de données pour l'élaboration des statistiques scolaires concerne les écoles coraniques.
Sous-programme 3.5. : Promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux				
Objectif spécifique 3.5.1.	Assurer une prise en charge éducative complète des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux.	Nombre de structures d'encadrement des enfants à besoins éducatifs spéciaux construites et équipées	Annuaire des statistiques scolaires de l'éducation spéciale et du fondamental	Qualité de l'évaluation des besoins en structures d'encadrement et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
Résultat 3.5.1.1.	Les enfants à besoins éducatifs spéciaux accèdent à une éducation de qualité dans les centres spécialisés et les écoles classiques	Nombre d'enfants à besoins éducatifs spéciaux inscrits dans les écoles classiques	Rapports AE/CAP Annuaire des statistiques du préscolaire et du fondamental.	La collecte de données pour l'élaboration des statistiques scolaires concerne les enfants à besoins éducatifs spéciaux.
		Existence de nouvelles structures d'encadrement des EBES	Rapports AE/CAP Annuaire des statistiques du préscolaire et du fondamental.	Qualité de l'évaluation des besoins en structures d'encadrement des EBES et de la planification. Disponibilité des ressources financières.
		Pourcentage d'écoles disposant d'infrastructures et d'équipements adaptés aux élèves en situation de handicap	Plans types de construction de salles de classe. Rapports de chantiers.	Les autorités ont conscience du droit à l'éducation des personnes en situation de handicap.
Sous-programme 3.6. : Promotion de l'accès à l'éducation de base à travers des mesures spécifiques				
Objectif spécifique 3.6.1.	Favoriser l'accès à l'éducation de base à travers l'implantation de cantines scolaires	Nombre de cantines créées et fonctionnelles	Annuaire des statistiques scolaires du fondamental.	Qualité de l'évaluation des besoins en cantines scolaires et de la planification des interventions. Disponibilité des ressources financières.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 3.6.1.1.	Des cantines scolaires existent dans toutes les écoles	Pourcentage d'élèves bénéficiant de cantines scolaires	Annuaire des statistiques du fondamental	La collecte de données pour l'élaboration des statistiques scolaires concerne la couverture en cantines scolaires.
		Part de la cantine scolaire dans l'amélioration de la fréquentation scolaire	Annuaire des statistiques du fondamental	Les cantines scolaires sont implantées suivant les critères édictés et contribuent à la scolarisation des enfants. Disponibilité des ressources financières.
Objectif spécifique 3.6.2.	<i>Favoriser l'accès à l'éducation de base à travers l'Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires (ADARS).</i>	<i>Part de l'ADARS dans l'amélioration du taux de rétention.</i>	<i>Rapport d'études spécifiques</i>	<i>Qualité du ciblage des écoles et de la planification. Disponibilité des ressources financières.</i>
Résultat 3.6.2.1.	L'ADARS est institué dans toutes les écoles	Nombre d'écoles bénéficiaires de l'ADARS	Documents budgétaires.	Qualité du ciblage des écoles et de la planification. Disponibilité des ressources financières.

12.4. PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif Général	<i>Assurer les conditions d'une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et mobilisables pour la mise en œuvre du nouveau programme</i>	Les capacités institutionnelles du secteur sont développées, le potentiel de gestion est renforcé.	Rapports (audit, contrôle, suivi-évaluation, activités)	Engagement des pouvoirs publics et des partenaires au développement à mettre en œuvre et à soutenir le programme
SOUS PROGRAMME 4.1: Amélioration de la coordination, du pilotage et du suivi du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle				
Objectif Spécifique 4.1.1	<i>Réviser le schéma institutionnel des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle.</i>	<i>Existence du nouveau schéma institutionnel</i>	<i>Rapport d'évaluation institutionnelle</i>	<i>Stabilité institutionnelle : L'organisation des départements qui composent le Secteur reste stable malgré le changement institutionnel</i>
Résultat 4.1.1.1	Le schéma institutionnel des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est révisé.	Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés dans le cadre de la révision du schéma institutionnel	Rapport d'évaluation institutionnelle	Stabilité institutionnelle : L'organisation des départements qui composent le secteur reste stable malgré le changement institutionnel
Objectif Spécifique 4.1.2.	<i>Objectif spécifique 4.1.2. Renforcer le pilotage du PRODEC 2 et la coordination entre les départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de la décentralisation</i>	<i>Fonctionnalité du cadre de coordination</i>	<i>Comptes rendus de réunions du Cadre de coordination</i>	<i>Le secteur dispose de compétences en matière de coordination</i>
Résultat 4.1.2.1	La coordination des départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de la décentralisation est renforcée	Pourcentage de sessions tenues par cadre de coordination sur les sessions statutaires	(i) Document signé du Cadre de concertation ; (ii) Compte-rendu de réunions	Stabilité institutionnelle et disponibilité de ressources financières et humaines.
		Pourcentage des recommandations par cadre de coordination suivies et mises en œuvre	Rapport de suivi des recommandations.	Un relevé systématique des conclusions des réunions du cadre de concertation est effectué, et un suivi rigoureux est assuré.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 4.1.3.	Renforcer les compétences des responsables et les capacités des services des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle et des Collectivités Territoriales en matière de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation	Nombre de responsables du Secteur de l'Education et de la formation professionnelle ayant le profil requis par rapport aux postes occupés	Rapport d'évaluation des responsables du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle	Les cadres organiques sont élaborés, actualisés au besoin et évalués.
Résultat 4.1.3.1	Les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et des Collectivités Territoriales en matière de pilotage et de coordination sont renforcées	Existence d'un plan de formation des concepteurs, planificateurs et gestionnaires des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de planification, montage de projets d'école, administration scolaire, management et leadership	Le programme et le plan de formation.	Engagement des pouvoirs publics à mettre en œuvre et à soutenir le programme.
		Pourcentage de responsables formés en planification conformément au plan de formation	Rapport de suivi des formations.	Qualité des ressources humaines et des Instruments de gouvernance
		Pourcentage de-responsables formés en montage de projets d'école conformément au plan de formation	Rapport de suivi des formations.	Existence d'une volonté manifeste des autorités à améliorer la gestion des services en vue d'avoir des résultats probants. Existence de programmes, de plans de formation appliqués rigoureusement.
				Existence d'une volonté manifeste des autorités à améliorer la gestion des services en vue d'avoir des résultats probants. Existence de programmes, de plans de formation appliqués rigoureusement.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Pourcentage de responsables formés en administration scolaire conformément au plan de formation	Rapport de suivi des formations.	Existence d'une volonté manifeste des autorités à améliorer la gestion des services en vue d'avoir des résultats probants. Existence de programmes, de plans de formation appliqués rigoureusement.
		Pourcentage de responsables formés en management et en leadership conformément au plan de formation	Rapport de suivi des formations.	Existence d'une volonté manifeste des autorités à améliorer la gestion des services en vue d'avoir des résultats probants. Existence de programmes, de plans de formation appliqués rigoureusement.
Objectif spécifique 4.1.4.	Renforcer la décentralisation et la déconcentration des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle	Part du budget de l'éducation transférée aux Collectivités Territoriales et aux services déconcentrés pour exercer les compétences qui leurs sont transférées	La Loi de Finances	Les compétences transférées aux structures déconcentrées et décentralisées sont bien identifiées, les ressources pour les exercer sont mobilisées, un mécanisme de reddition fonctionnel est mis en place.
Résultat 4.1.4.1	La décentralisation et la déconcentration des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle sont renforcées	Nombre de compétences exercées par les structures décentralisées.	Rapports des structures décentralisées	Les compétences transférées aux structures déconcentrées et décentralisées sont bien identifiées, les ressources pour les exercer sont mobilisées, un mécanisme de reddition fonctionnel est mis en place.
		Nombre de compétences exercées par les structures déconcentrées	Rapports des structures déconcentrées	Les compétences transférées aux structures déconcentrées et décentralisées sont bien identifiées, les ressources pour les exercer sont mobilisées, un mécanisme de reddition fonctionnel est mis en place.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Nombre de structures de formation créées et opérationnelles en régions	Textes portant création de structures de formation et d'encadrement	Les autorités scolaires comprennent les enjeux de la création de nouvelles entités administratives, et de la nécessité d'améliorer l'encadrement de proximité.
		Nombre de structures d'encadrement créées et opérationnelles en régions	Textes portant création de structures de formation et d'encadrement	
		Nombre de comités de gestion scolaire fonctionnels	Rapport de la CADD/Secteur Education.	Les autorités scolaires perçoivent la nécessité d'améliorer la gestion des écoles.
Objectif spécifique 4.1.5.	Renforcer l'autonomisation des institutions d'enseignement supérieur et accorder l'autonomie aux établissements d'enseignement professionnel et de formation professionnelle	Nombre d'institutions d'enseignement supérieur, d'établissements d'enseignement professionnel et de formation professionnelle disposant de l'autonomie en matière de gestion administrative, financière et pédagogique.	Textes réglementaires accordant l'autonomie aux structures	Les autorités scolaires perçoivent les avantages de l'autonomie de gestion accordée aux structures.
Résultat 4.1.5.1	L'autonomie des institutions d'enseignement supérieur est renforcée	Nombre d'institutions d'enseignement supérieur autonomes en matière de recrutement d'enseignants et d'étudiants ;	Textes réglementaires accordant l'autonomie aux structures d'enseignement supérieur en matière de recrutement d'enseignants et d'étudiants.	Les autorités scolaires perçoivent les avantages de l'autonomie de gestion accordée aux structures d'enseignement supérieur.
		Nombre d'établissements d'enseignement secondaire professionnel autonomes	Textes réglementaires accordant l'autonomie aux structures d'enseignement secondaire professionnel.	Les autorités scolaires perçoivent les avantages de l'autonomie de gestion accordée aux structures d'enseignement secondaire professionnel.
		Nombre de centres de formation professionnelle autonomes	Textes réglementaires accordant l'autonomie aux structures de formation professionnelle.	Les autorités scolaires perçoivent les avantages de l'autonomie de gestion accordée aux structures de formation professionnelle.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-programme 4.2. Amélioration de la gestion des flux, des ressources humaines, financières et matérielles (y compris pédagogiques)				
Objectif spécifique 4.2.1.	Améliorer le cadre juridique de la gestion des ressources	Existence de textes normatifs appliqués dans le cadre de la gestion des ressources	Rapports d'audits interne et externe avec focus sur les procédures de gestion.	Les procédures de gestion budgétaire sont maîtrisées.
Résultat 4.2.1.1	Le cadre juridique de la gestion des ressources est amélioré	Nombre de textes relatifs à la gestion des ressources relus et appliqués	Rapports d'audits interne et externe avec focus sur les procédures de gestion.	Les procédures de gestion budgétaire sont maîtrisées.
		Part des bourses et aides sociales dans les dépenses publiques de l'éducation et de la formation professionnelle	Loi de finances. Cadre de dépenses.	Répartition intersectorielle des ressources tenant compte des engagements et options fondamentales.
		Part des bourses et aides sociales allouée aux élèves et étudiants dans les filières porteuses	Loi de finances. Cadre de dépenses.	Répartition intersectorielle des ressources tenant compte des engagements et options fondamentales.
		Part des bourses et aides sociales allouée aux filles	Document de répartition intersectorielle du budget.	Répartition intersectorielle des ressources tenant compte des engagements et options prioritaires.
		Part des bourses et aides sociales allouée aux élèves et étudiants issus de couches vulnérables	Loi de finances. Cadre de dépenses.	Répartition intersectorielle des ressources tenant compte des engagements et options prioritaires.
Objectif spécifique 4.2.2.	Renforcer les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières	Nombre de responsables du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ayant reçu une formation en matière de gestion des flux et de ressources humaines, matérielles et financières	Rapports de formation	Les responsables sectoriels disposent des compétences requises en matière de gestion de flux et de ressources.
Résultat 4.2.2.1	Les compétences des responsables chargés de la gestion des flux et de	Nombre de responsables des services centraux formés en gestion budgétaire (GAR, BAR)	Rapport de formation	Les responsables sectoriels disposent des compétences requises en matière de gestion budgétaire.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
ressources humaines, matérielles et financières sont renforcées	Nombre de responsables des services déconcentrés formés en gestion budgétaire (GAR, BAR)	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau déconcentré disposent des compétences requises en matière de gestion axée sur les résultats et la gestion budgétaire.	
	Nombre de responsables des services décentralisés formés en gestion budgétaire (GAR, BAR)	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau décentralisé disposent des compétences requises en matière de gestion budgétaire.	
	Nombre de responsables des services centraux formés en gestion des flux,	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau central disposent des compétences requises en gestion de flux.	
	Nombre de responsables des services déconcentrés formés en gestion des flux,	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau déconcentré disposent des compétences requises en gestion de flux.	
	Nombre de responsables des services décentralisés formés en gestion des flux,	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau décentralisé disposent des compétences requises en gestion de flux.	
	Nombre de responsables des services centraux formés en comptabilité matière	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau central disposent des compétences requises en comptabilité matière.	
	Nombre de responsables des services déconcentrés formés en comptabilité matière	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau déconcentré disposent des compétences requises en comptabilité matière.	
	Nombre de responsables des services décentralisés formés en comptabilité matière	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau décentralisé disposent des compétences requises en comptabilité matière.	

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Nombre de responsables des services centraux formés en gestion des ressources humaines	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau central disposent des compétences requises en gestion de ressources humaines.
		Nombre de responsables des services déconcentrés formés en gestion des ressources humaines	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau déconcentré disposent des compétences requises en gestion de ressources humaines.
		Nombre de responsables des services décentralisés formés en gestion des ressources humaines	Rapport de formation	Les responsables sectoriels au niveau décentralisé disposent des compétences requises en gestion de ressources humaines.
Objectif spécifique 4.2.3.	Renforcer les capacités des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de gestion des flux, des ressources humaines, matérielles et financières	Nombre de structures disposant des capacités en matière de gestion des flux et des ressources humaines, matérielles et financières	Rapports de suivi et d'audit technique des structures	Les structures disposent des compétences requises en gestion de ressources humaines
Résultat 4.2.3.1	Les capacités des structures en matière de gestion des flux et des ressources humaines, matérielles et financières sont renforcées	Disponibilité de logiciels mis en application en matière de gestion des flux	Les logiciels	Les structures de gestion sont mieux outillées.
		Disponibilité de logiciels mis en application en matière de gestion des ressources humaines	Les logiciels	Les structures de gestion sont mieux outillées.
		Disponibilité de logiciels mis en application dans le cadre de la comptabilité matières	Les logiciels	Les structures de gestion sont mieux outillées.
Objectif spécifique 4.2.4.	Renforcer l'évaluation et la redevabilité (reddition et rapportage, audit).	Fonctionnalité du dispositif d'évaluation et de redevabilité	Rapports d'audit annuel des comptes	Les comptes sont certifiés.
Résultat 4.2.4.1	L'évaluation et la redevabilité (reddition et rapportage, audit) sont renforcées	Nombre de missions d'audits, de contrôle et de vérifications réalisées	Rapports d'audit annuel des comptes	Les comptes sont certifiés.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Pourcentage de recommandations suivies et mises en œuvre par mission d'audits, de contrôle et de vérification	Rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits.	Les conclusions des audits sont l'objet de plans opérationnels à court et moyen termes, suivis et évalués.
		Nombre d'audiences publiques réalisées dans les Collectivités Territoriales	Rapports d'activités des Collectivités territoriales	Les collectivités territoriales se plient à l'obligation de réaliser périodiquement des audiences publiques pour répondre aux exigences de transparence.
Objectif spécifique 4.2.5.	Disposer de ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre du nouveau programme.	Taux de mobilisation des ressources	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
Résultat 4.2.5.1	Les ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre du nouveau programme sont disponibles.	Part du budget d'Etat allouée au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
		Part des dépenses par niveau par rapport aux dépenses totales du secteur de l'éducation et de la Formation professionnelle	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
		Pourcentage du PIB consacré aux dépenses publiques de l'éducation et de la formation professionnelle	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
		Pourcentage des dépenses publiques de l'éducation et de la formation professionnelle financées par l'aide publique au développement	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Pourcentage des ressources propres des Collectivités Territoriales consacré aux dépenses publiques de l'éducation et de la formation professionnelle	Document cadre de programmation budgétaire	Le gouvernement et les partenaires au développement adhèrent au programme et mobilisent les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.
		Pourcentage des dépenses d'éducation et de formation professionnelle financé par les ménages par ordre et par type d'enseignement	Document cadre de programmation budgétaire	Les ménages contribuent à la prise en charge des dépenses d'éducation et de formation professionnelle.
		Taux d'exécution des charges récurrentes consacré au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle	Document cadre de programmation budgétaire	L'exécution du budget de fonctionnement consacré au secteur de l'éducation et de la formation est suivie.
		Taux d'exécution des dépenses d'investissement consacré au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle	Rapport d'exécution du budget	L'exécution du budget d'investissement consacré au secteur de l'éducation et de la formation est suivie.
		Dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement	Document cadre de programmation budgétaire	Les dépenses d'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement sont suivies par les services techniques financiers.
Sous-programme 4.3. Renforcement de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication au sein des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle				
Objectif spécifique 4.3.1.	Améliorer le cadre juridique	Nombre de textes normatifs appliqués dans le cadre de la pacification et de la sécurisation de l'espace scolaire et universitaire	Les textes normatifs	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques.
Résultat 4.3.1.1	Le cadre juridique relatif à la pacification et à la sécurisation de l'espace scolaire et universitaire est amélioré	Pourcentage de temps réel d'apprentissage perdu à cause des grèves d'enseignants	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Nombre de grèves d'enseignants ayant occasionné des pertes de temps d'apprentissage	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.
		Nombre de grèves d'élèves et d'étudiants ayant occasionné des pertes de temps d'apprentissage	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.
		Nombre de cas de violences ayant occasionné des pertes de temps d'apprentissage dans l'espace scolaire et universitaire	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.
		Nombre de cas d'abandon de cours par les élèves et étudiants ayant occasionné des pertes de temps d'apprentissage	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.
		Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtiment corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
		Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements	Rapports des services techniques	La pacification du secteur est perçue comme nécessité absolue par l'ensemble des acteurs, gage de pleine réalisation des activités pédagogiques et d'enregistrement de résultats d'apprentissage de qualité.
Objectif spécifique 4.3.2.	Renforcer les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de partenariat, de dialogue social et de communication	Nombre de responsables du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ayant les compétences requises en matière de partenariat, de dialogue social et de communication	Rapports d'évaluation des responsables de l'éducation et de la formation professionnelle	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
Résultat 4.3.2.1	Les compétences des responsables des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle sont renforcées en matière de partenariat, de dialogue social et de communication	Nombre de responsables formés en gestion du partenariat ;	Rapports de formation.	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Nombre de responsables formés en gestion du dialogue social ;	Rapports de formation.	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Nombre de responsables formés en gestion de la communication	Rapports de formation.	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Nombre de responsables évalués en gestion du partenariat ;	Rapports d'évaluation des responsables	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Nombre de responsables évalués en gestion du dialogue social ;	Rapports d'évaluation des responsables	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Nombre de responsables évalués en gestion de la communication	Rapports d'évaluation des responsables	La gestion efficace du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique 4.3.3.	Renforcer les capacités des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle en matière de sécurité, de partenariat, de dialogue social et de communication	Nombre de structures disposant des capacités en matière de sécurité, de partenariat, de dialogue social et de communication	Rapports d'activités des structures	La gestion efficace de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
Résultat 4.3.3.1	Les capacités des structures des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle sont renforcées en matière de sécurité, de partenariat, de dialogue social et de communication	Pourcentage de sessions tenues par cadre de concertation sur les sessions statutaires	Rapports d'activités	La gestion efficace de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Pourcentage des recommandations par cadre de concertations suivies et mises en œuvre	Rapports d'activités	La gestion efficace de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Pourcentage des points d'accord suivis et mis en œuvre dans le cadre du dialogue social	Rapports d'activités	La gestion efficace de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.
		Pourcentage d'activités du plan de communication réalisées	Rapports d'activités	La gestion efficace de la sécurité, du partenariat, du dialogue social et de la communication contribue à la stabilisation du secteur.

12.5. PROGRAMME 5 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU SECTEUR

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<i>Objectif Général</i>	<i>Améliorer le mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.</i>	<i>Existence d'un mécanisme de prévention et de gestion des risques et vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles</i>	<i>Plan de contingence</i>	<i>Un plan de contingence est disponible, caractérisé par son interdisciplinarité et la prise en compte des facteurs internes et externes susceptibles d'influer sur le secteur.</i>
SOUS-PROGRAMME 5.1: Evaluation de la résilience du secteur				
<i>Objectif spécifique 5.1.1</i>	<i>Identifier les facteurs endogènes et exogènes en matière de résilience.</i>	<i>Niveau de compréhension des facteurs endogènes et exogènes</i>	<i>Rapport de l'étude.</i>	<i>Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés</i>
Résultat 5.1.1.1	Les facteurs endogènes et exogènes en matière de résilience sont identifiés	Existence d'un rapport diagnostic sur les facteurs endogènes et exogènes en matière de résilience partagé avec les gestionnaires	Rapport de l'étude	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés.
		Nombre de conflits intercommunautaires identifiés	Rapport de mise en œuvre du plan de contingence.	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés
		Nombre de catastrophes liées à la sécheresse identifiées	Rapport de mise en œuvre du plan de contingence.	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés
		Nombre de catastrophes liées aux invasions acridiennes identifiées	Rapport de mise en œuvre du plan de contingence.	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés
		Nombre de catastrophes liées aux inondations identifiées	Rapport de mise en œuvre du plan de contingence.	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés
		Nombre de catastrophes liées aux épidémies identifiées	Rapport de mise en œuvre du plan de contingence.	Les facteurs endogènes et exogènes sont identifiés

DESCRIPTION DU PROGRAMME		Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
SOUS-PROGRAMME 5.2: Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence				
<i>Objectif spécifique 5.2.1</i>	<i>Elaborer le plan de contingence du secteur.</i>	<i>Existence du plan de contingence du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle</i>	<i>Le Plan de contingence.</i>	<i>Existence de politiques et programmes spécifiques pour la réduction des risques de conflits et des catastrophes naturelles</i>
Résultat 5.2.1.1	Le plan de contingence du secteur est élaboré.	Existence du plan de contingence du secteur	Le Plan de contingence.	Existence du plan de contingence du secteur
<i>Objectif spécifique 5.2.2</i>	<i>Mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan de contingence.</i>	<i>Existence de dispositifs nationaux et locaux de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan de contingence</i>	<i>Rapport de suivi et d'évaluation du plan de contingence</i>	<i>Disponibilité de ressources financières. Disponibilité des ressources humaines compétentes et existence d'une équipe pluridisciplinaire et intersectorielle</i>
Résultat 5.2.2.1	Le plan de contingence est mis en œuvre, suivi et évalué	Existence d'un rapport de suivi et d'évaluation du Plan de contingence	Rapport de suivi et d'évaluation du plan de contingence	Capacités d'anticipation et de gestion des situations de conflits et de catastrophes naturelles.

XIII. ANNEXE : DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL DES INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
Proportion d'enfants/ d'élèves/d'adultes maîtrisant les compétences de base	Cette proportion indique le nombre d'enfants/d'élèves/d'adultes ayant atteint ou non, dans une épreuve standardisée, un seuil de compétences défini.	Diviser le nombre d'items réussis par le nombre total d'items de l'épreuve x 100.
	En dessous d'un taux de réponses correctes de 40%, des connaissances fondamentales en mathématiques et en français ne sont pas assurées. Autrement dit, la compétence de base consiste à réussir au moins 40% des scores à une épreuve standardisée.	Dénombrer le nombre d'élèves ayant réussi plus de 40% des scores sur 100
	FORMULE : (i) Nombre d'items réussis par le nombre total d'items de l'épreuve x 100 ; (ii) Nombre d'élèves ayant réussi plus de 40% des scores /100.	
Taux brut de Préscolarisation (TBP)	Ce taux correspond au nombre total d'enfants du préscolaire exprimé en pourcentage de la population de tranche d'âges correspondante (3-6 ans)	Diviser le nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire par la population de tranche d'âges correspondante (3-6 ans) X100
FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire}}{\text{Population totale d'enfants de 3-6 ans}} \times 100$		
% d'enfants dans le préscolaire public	Ce pourcentage correspond à la part des enfants du préscolaire public dans l'effectif total de l'ordre d'enseignement.	Diviser le nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire public par la population totale d'enfants du préscolaire X100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire public}}{\text{Effectif total du préscolaire}} \times 100$	

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
% d'enfants dans le préscolaire communautaire	Ce pourcentage correspond à la part des enfants du préscolaire communautaire dans l'effectif total de l'ordre d'enseignement.	Diviser le nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire communautaire par la population totale d'enfants du préscolaire X100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire communautaire}}{\text{Effectif total du préscolaire}} \times 100$	
% d'enfants dans le préscolaire privé	Ce pourcentage correspond à la part des enfants du préscolaire privé dans l'effectif total de l'ordre d'enseignement.	Diviser le nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire privé par la population totale d'enfants du préscolaire X100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'enfants tous âges dans le préscolaire privé}}{\text{Effectif total du préscolaire}} \times 100$	
Taux brut d'admission au 1er cycle (TBA)	Ce taux indique le nombre d'enfants nouveaux admis dans la 1ère année d'études en pourcentage d'enfants qui ont le droit d'y être admis.	Diviser le nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 1ère année d'études par la population d'âge légal d'admission (7ans) X100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 1ère année d'études}}{\text{Population d'âge légal d'admission (7ans)}} \times 100$	
Taux brut d'admission au 2ème cycle (TBA)	Ce taux indique le nombre d'enfants nouveaux admis en 7ème année d'études en pourcentage d'enfants qui ont le droit d'y être admis.	Diviser le nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 7ème année d'études par la population d'âge légal d'admission (13 ans) X100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 7ème année d'études}}{\text{Population d'âge légal d'admission (13 ans)}} \times 100$	

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
Taux brut de scolarisation au 1er cycle (TBS)	<p>Ce taux correspond au nombre total d'élèves du 1er cycle exprimé en pourcentage de la population de tranche d'âges correspondante (7-12ans)</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre d'élèves tous âges dans le cycle}}{\text{Population de la tranche d'âges correspondante (7-12ans)}} \times 100$	<p>Diviser le nombre d'élèves tous âges dans le cycle par la population de tranche d'âges correspondante (7-12ans) X100</p>
Taux brut de scolarisation au 2 ^{ème} cycle (TBS)	<p>Ce taux correspond au nombre d'élèves total du 2^{ème} cycle exprimé en pourcentage de la population de tranche d'âges correspondante (13-15ans)</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre d'élèves tous âges dans le cycle}}{\text{Population de la tranche d'âges correspondante (13-15ans)}} \times 100$	<p>Diviser le nombre d'élèves tous âges dans le cycle par la population de tranche d'âges correspondante (13-15ans) x 100</p>
% d'élèves dans le privé laïc	<p>Ce pourcentage mesure la part des élèves du privé laïc dans l'effectif total de l'enseignement fondamental, cycle 1.</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre d'élèves tous âges dans le privé laïc}}{\text{Effectif total du F1}} \times 100$	<p>Diviser le nombre d'élèves tous âges dans le privé laïc par l'effectif total des élèves du fondamental, cycle 1 x 100</p>
% d'élèves dans le privé communautaire	<p>Ce pourcentage mesure la part des élèves du privé communautaire dans l'effectif total de l'enseignement fondamental, cycle 1.</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre d'élèves tous âges dans le privé communautaire}}{\text{Effectif total du F1}} \times 100$	<p>Diviser le nombre d'élèves tous âges dans le privé communautaire par l'effectif total des élèves du fondamental, cycle 1 x 100</p>

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
% d'élèves dans le public	Ce pourcentage mesure la part des élèves du public dans l'effectif total de l'enseignement fondamental, cycle 1 FORMULE :	Diviser le nombre d'élèves du public par l'effectif total du F1 x 100 $\frac{\text{Nombre d'élèves du public}}{\text{Effectif total du F1}} \times 100$
Taux d'achèvement au 1er cycle (TA) ou Taux d'admission en fin 1er cycle	Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 6ème année d'études sur la population d'enfants d'âge susceptible (12ans) d'être en 6ème année FORMULE :	Diviser le nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 6ème année d'études par la population d'âge légal d'admission (12ans) X100 $\frac{\text{Nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 6ème année d'études}}{\text{Population totale d'enfants de 12ans}} \times 100$
Taux d'achèvement au 2ème cycle (TA) ou Taux d'admission en fin 2ème cycle	Ce taux indique le nombre d'élèves nouveaux admis en 9ème année d'études sur La population d'enfants d'âge susceptible (15ans) d'être en 9ème année FORMULE :	Diviser le nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 9ème année d'études par la population d'âge légal d'admission (15ans) X100 $\frac{\text{Nombre de nouveaux élèves tous âges admis en 9ème année d'études}}{\text{Population totale d'enfants de 15ans}} \times 100$
Pourcentage de redoublants dans le cycle (%Red)	Il mesure le nombre d'élèves qui redoublent dans le cycle par rapport à l'effectif total dans le cycle FORMULE :	Diviser le nombre total de redoublants par le nombre total élèves dans le cycle X100 $\frac{\text{Nombre total de redoublants}}{\text{Nombre total élèves dans le cycle}} \times 100$

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
Taux d'abandon	<p>Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre d'élèves de l'année d'étude g abandonnant l'année t}}{\text{Nombre d'élèves inscrits de l'année d'étude g l'année t}} \times 100$	<p>Additionner les taux de promotion et de redoublement et soustraire cette Somme de 100 pour obtenir le taux d'abandon scolaire par année d'études. Il convient de soustraire le taux de survie de 100 pour obtenir le taux cumulé d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire.</p>
Ratio manuels/élèves au F1 et au F2	<p>Cet indicateur désigne le nombre de manuels nécessaires par discipline fondamentale par élève au F1 et au F2</p> <p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Nombre de manuels nécessaires par discipline par élève}}{\text{Nombre total d'élèves par cycle (F1 et F2)}} \times 100$	<p>Rapporter le nombre de manuels nécessaires par discipline par élève par le nombre total d'élèves par cycle (F1 et F2)</p>
<p>Existence d'unités d'évaluation fonctionnelles aux niveaux</p> <p>(i) National ;</p> <p>(ii) Académie d'enseignement ;</p> <p>(iii) Centre d'animation pédagogique</p>	<p>Cet indicateur fait le constat de la mise en place et de la fonctionnalité des unités d'évaluation aux niveaux indiqués.</p> <p>FORMULE : Une échelle de 0 à 1 sera utilisée.</p> <p>0 = non</p> <p>1 = oui</p>	<p>L'indicateur est exprimé par un "oui" si l'unité d'évaluation est fonctionnelle, et par un "non" le cas échéant.</p>
% de nouveaux entrants exclusivement avec BAC dans les structures de formation d'enseignants.	<p>Cet indicateur désigne le nombre de candidats titulaires du Bac (années n à n-3) inscrits dans les structures de formation sur le nombre total de bacheliers des trois dernières années.</p>	<p>Diviser le nombre de candidats titulaires du Baccalauréat inscrits dans les structures de formation d'enseignants par le nombre total d'élèves admis.</p>

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
	FORMULE : Nombre de candidats titulaires du Baccalauréat inscrits dans les structures de formation d'enseignants	$\frac{\text{Nombre de candidats titulaires du Baccalauréat inscrits dans les structures de formation d'enseignants}}{100} \times \text{Nombre total d'élèves admis}$
Nombre d'enseignants sortants des écoles de formation des enseignants.	Cet indicateur indique, pour une cohorte donnée, au nombre d'enseignants sortis des écoles de formation sur le nombre total d'enseignants de la cohorte inscrits. Cette mesure tient compte du niveau de couverture des besoins en personnel enseignant.	Soustraire le nombre d'enseignants d'une cohorte sortis des écoles de formation du nombre total des enseignants de la cohorte inscrits.
	FORMULE : Nombre d'enseignants d'une cohorte sortis des écoles de formation <u>MOINS</u> Nombre total des enseignants de la cohorte inscrits	
Nombre d'enseignants recrutés pour les besoins du préscolaire, du fondamental et du secondaire	L'indicateur indique le nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour répondre aux besoins des différents ordres d'enseignement	Comparer le nombre d'enseignants recrutés au nombre d'enseignants nécessaires pour les différents ordres d'enseignement
Nombre d'adultes inscrits dans les programmes Alpha.	Cet indicateur indique le nombre d'adultes analphabètes inscrits dans les programmes alpha sur la population totale résiduelle d'adultes analphabètes.	Soustraire le nombre d'adultes analphabètes inscrits de la population totale résiduelle d'adultes analphabètes.
	FORMULE : Nombre d'adultes analphabètes inscrits <u>MOINS</u> Population totale résiduelle d'adultes à alphabétiser	

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
Nombre d'enfants inscrits dans le programme SSA/P pris en charge par l'Etat	Cet indicateur correspond au nombre d'enfants non scolarisés et déscolarisés précoces inscrits dans les centres SSA/P à la charge de l'Etat	Soustraire le nombre d'enfants inscrits dans les programmes SSA/P à la charge de l'Etat du nombre total d'enfants inscrits dans les SSA/P
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'enfants inscrits dans les programmes SSA/P à la charge de l'Etat} - \text{MOINS Nombre total d'enfants inscrits dans les SSA/P}}{\text{Nombre total d'enfants inscrits dans les SSA/P}}$	
Proportion d'élèves bénéficiaires des cantines scolaires	Cet indicateur indique le nombre d'élèves bénéficiaires de cantines en pourcentage du nombre total d'élèves	Diviser le nombre d'élèves bénéficiaires de cantines par le nombre total d'élèves du fondamental X 100
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'élèves bénéficiaires de cantines}}{\text{Nombre total d'élèves du fondamental}} \times 100$	
Taux de transition effective du F2 vers le secondaire technique et professionnel	Cet indicateur correspond au nombre d'élèves admis au DEF et orientés dans le secondaire technique et professionnel sur le total des admis orientés dans le secondaire.	Diviser le nombre d'élèves admis orientés dans le secondaire technique et professionnel par le nombre le nombre total d'élèves orientés dans le secondaire x 100.
	FORMULE : $\frac{\text{Nombre d'élèves admis orientés dans le secondaire technique et professionnel année n+1}}{\text{Nombre total d'élèves en 9ème année en année n}} \times 100$	

INDICATEURS	DEFINITIONS	METHODE DE CALCUL
Part du primaire (F1) dans le budget de l'éducation	Cet indicateur correspond à la part du primaire (Enseignement fondamental, cycle 1) dans les dépenses courantes de l'éducation.	Diviser le montant du budget alloué au primaire (F1) - (fonctionnement et investissement) par le budget de l'Etat x 100
	<p>FORMULE :</p> $\frac{\text{Part du primaire dans les dépenses courantes de l'Education}}{\text{Budget alloué à l'éducation}} \times 100$	
Nombre d'heures hebdomadaires effectives : (i) au F1, (ii) au F2	Cet indicateur correspond au nombre d'heures hebdomadaires exécutées par un maître chargé de cours au F1 et au F2 comparé au nombre d'heures statutaires.	Soustraire le nombre d'heures effectuées par maître au F1 ou au F2 du total des heures statutaires de chaque cycle.
	<p>FORMULE :</p> $\text{Nombre d'heures effectuées par maître au F1 ou au F2} - \text{Total des heures statutaires du cycle}$	